



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Promouvoir une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus au Mali : Quels leviers ?

(Document de synthèse)

Cosme Z. VODOUNOU, Directeur général d'AFRISTAT

Siriki Zanga COULIBALY, Expert en analyse de la pauvreté, AFRISTAT/CERA

Eric RAMILISON, Expert régional SIMT/ACBF, AFRISTAT/DSSRP

Version préliminaire : Août 2013

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne sauraient engager l'institution à laquelle ils appartiennent.

Correspondance : afristat@afristat.org

siriki.coulibaly@afristat.org

Table des matières

	Pages
Préface	3
Les effets d’entraînement des filières agricoles sur l’emploi et les revenus au Mali	4
Résumé.....	4
Introduction.....	5
I. Méthodologie.....	6
II. Données et principaux résultats	8
2.1 <i>Données utilisées</i>	8
2.2 <i>Principaux résultats</i>	8
2.3 <i>Ce que suggèrent les simulations fondées sur les prévisions des dépenses contenues dans le CSCR 2012-2017</i>	11
III. Conclusion et enseignements tirés.....	16
Principales tendances du marché du travail au Mali de 2004 à 2010 et profil et déterminants des créateurs d’entreprises	17
Résumé.....	17
I. Introduction.....	19
II. Approche méthodologique de l’étude.....	20
III. Sources des données et informations utilisées	23
IV. Principaux résultats et enseignements	23
4.1 <i>Un accroissement de l’offre potentielle de travail sur la période 2007-2010</i>	23
4.2 <i>Les acteurs ayant contribué à la création d’emploi</i>	24
4.3 <i>Analyse de l’emploi par secteur institutionnel et branche d’activité</i>	25
4.4 <i>La catégorisation des bassins d’emplois</i>	30
4.5 <i>Evolution des principaux indicateurs du marché du travail</i>	31
4.6 <i>Situation des femmes sur le marché du travail</i>	32
4.7 <i>Déterminants des choix occupationnels</i>	33
4.8 <i>Profil et déterminants de la création d’entreprises au Mali</i>	37
V. Conclusion et enseignements	50
Bibliographie.....	52
Les jeunes et l’emploi au Mali : Les caractéristiques de l’emploi tenu et la catégorie socioprofessionnelle à la première insertion	53
Résumé.....	53
Introduction.....	55
I. Approche méthodologique	55
II. Généralités sur quelques stratégies favorables à l’insertion des jeunes sur le marché du travail.....	58
III. Principales caractéristiques des jeunes au Mali	61
3.1 <i>La composition démographique</i>	61
3.2 <i>Description statistique des jeunes potentiellement actifs et sur le marché du travail</i>	62
IV. Principaux résultats des différents modèles.....	74
4.1 <i>Le modèle sur les individus de 15-64 ans</i>	74
4.2 <i>Le modèle par rapport aux jeunes de 15 à 24 ans qui n’ont jamais travaillé auparavant, quel que soit leur milieu de résidence</i>	77
4.3 <i>Le modèle par rapport aux jeunes de 15-24 ans n’ayant jamais travaillé auparavant et résidant dans les milieux urbains</i>	79
V. Conclusion.....	81
Bibliographie.....	82

Préface

Cette étude constitue la première de la série initiée autour de la thématique globale « Emploi-Secteur informel – Niveau de vie des populations » destinée à promouvoir le volet observatoire en vue d'accroître la visibilité d'AFRISTAT.

Elle s'appuie sur la vision du Gouvernement du Mali à l'horizon 2017 contenue dans son cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR 2012-2017) et est articulée en quatre chapitres consacrés respectivement à l'analyse des « effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et le revenu au Mali », des « Principales tendances de l'emploi et du marché du travail au Mali », « Profil et déterminants des créateurs d'entreprises au Mali » et aux « caractéristiques de l'emploi des jeunes au Mali ».

Le chapitre 1 intitulé « Effets d'entraînement sur l'emploi et le revenu au Mali » est une analyse macroéconomique de l'impact de la relance du secteur productif par des transferts publics sur le niveau nominal de production, la croissance économique, l'emploi, la pauvreté et les inégalités. Il identifie par ce biais les secteurs clés de l'économie malienne ainsi que les principales branches d'activité qui génèrent de nouveaux emplois.

Le chapitre 2 est structuré en deux parties. La première porte sur les « Principales tendances de l'emploi et du marché du travail au Mali de 2004 à 2010 et analyse du profil et des déterminants des créateurs d'entreprises ». Il commence par présenter une analyse exploratoire des principaux acteurs de l'offre d'emploi au Mali ainsi que de l'évolution de leur contribution sur ladite période et présente les principales caractéristiques du marché du travail de même que les déterminants de la participation des populations maliennes à ce marché. Il identifie les principaux acteurs de la création d'emplois dans le pays, la structure des emplois offerts par secteur institutionnel, présente les tendances majeures de quelques indicateurs phares du marché du travail, insiste sur les principaux bassins d'emplois et les branches à fort potentiel d'emplois et analyse les déterminants des choix occupationnels des populations à partir d'un modèle probit multinomial. La seconde partie prolonge l'analyse avec l'examen du « Profil et déterminants des créateurs d'entreprise au Mali de 2007 à 2010 ». En mettant l'accent sur le rôle des entreprises sur le marché du travail, ce volet de l'analyse s'intéresse d'une part à l'examen du profil des créateurs d'entreprises avec les principales caractéristiques des unités créées, et d'autre part, à éclairer la compréhension des déterminants de la propension à créer des entreprises à partir d'un modèle probit. Cette analyse est complétée par une étude des déterminants de la durée de vie des unités ainsi créées.

L'emploi des jeunes est analysé dans le chapitre 3 intitulé « Les jeunes et l'emploi au Mali : les caractéristiques de l'emploi tenu et la catégorie socioprofessionnelle à la première insertion ». On y analyse de façon spécifique le positionnement des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail et les caractéristiques de l'emploi des jeunes. Les déterminants de l'insertion des jeunes sur le marché du travail sont explorés par un modèle logistique multinomial.

Enfin, une conclusion fait la synthèse des résultats obtenus et présente les enseignements tirés pour les politiques en vue de contribuer à la mise en œuvre efficace des acteurs pouvant permettre d'atteindre au mieux les objectifs définis dans le CSCR 2012-2017.

Cosme Z. VODOUNOU

Directeur Général d'AFRISTAT

Les effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et les revenus au Mali

Résumé

Nous analysons les effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et le revenu en utilisant les multiplicateurs de la matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2007. Sur la base des dépenses prévues par secteurs d'activité dans le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2012-2017, nous montrons suivant trois hypothèses de simulation axées sur le taux de mobilisation des ressources financières que la relance de la demande dans le secteur productif au Mali, conduirait à accroître la production nominale et le produit intérieur brut (PIB) respectivement de 44,5% et 12,4% en 2013 et de 21,7% et 11,0% en 2017 sous l'hypothèse forte de mobilisation des 100% des ressources; cette augmentation serait respectivement de 26,2% et 6,8% en 2013 et de 17,7% et 8,3% en 2017 sous l'hypothèse faible de mobilisation des 2/3 des ressources.

L'accroissement de la production générerait des emplois nouveaux dont le nombre augmenterait régulièrement sur la période. En 2013, le nombre de nouveaux emplois est évalué à 2,3 millions sous l'hypothèse forte contre 1,5 millions sous l'hypothèse faible ; il atteindrait 4,5 millions en 2017 sous la même hypothèse et 2,2 millions sous l'hypothèse faible. Il s'ensuivrait une augmentation du niveau de vie des ménages ; la dépense de consommation par tête s'accroissant à un rythme moyen annuel de 11,4% sous l'hypothèse forte et de 6,7% sous l'hypothèse faible. L'objectif de réduction de la pauvreté serait atteint : l'incidence de pauvreté qui était de 43,7% en 2010, passerait, sous l'hypothèse forte, de 38,4% en 2013 à 31,4% en 2017 contre respectivement 40,1% et 35,4% en 2013 et 2017 sous l'hypothèse faible. Les résultats obtenus sur la croissance et la réduction de la pauvreté sont plus optimistes que ceux prévus dans le CSCR 2012-2017.

En revanche, cette politique de relance de la demande engendrerait des inégalités de revenu qui augmenterait de plus en plus jusqu'en 2017. L'indice de Gini qui était de 0,317 en 2010 passerait, sous l'hypothèse forte, de 0,331 en 2013 à 0,466 en 2017 contre respectivement 0,322 et 0,398 en 2013 et 2017 sous l'hypothèse faible. L'augmentation des inégalités serait plus marquée en milieu urbain et chez les inactifs.

Mots clés : multiplicateurs de la MCS, croissance économique, emplois nouveaux, réduction de la pauvreté et aggravation des inégalités de revenu

Introduction

La fin des années 1990 a été marquée dans la plupart des pays africains francophones par la réalisation des études prospectives de long terme à l'horizon 2025 sous l'égide du programme des nations unis pour le développement (Pnud). Le Mali a pris part entre 1997 et 1999 à cet exercice dont les résultats sont opérationnalisés à moyen terme dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, notamment dans le récent cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR, 2012-2017).

Le but visé par le CSCR 2012-2017 est de « faire du Mali, un pays émergent et une puissance agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ». Pour ce faire, il s'est fixé comme objectif d'« accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités ». Le CSCR 2012-2017 repose sur trois axes stratégiques dont l'axe 1 porte sur la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités créatrices de revenus.

La promotion d'une croissance accélérée pour atteindre un niveau minimum de 7% en 2017 repose, entre autres, sur le dynamisme du secteur agro-pastoral. Ceci constitue un défi majeur dans la mesure où le taux de croissance moyen sur la période 1999-2010 est de 5% avec les deux pics de 2001 (11,9%) et 2003 (7,6%). Le secteur agro-pastoral apparaît aussi comme un pilier majeur dans la problématique de développement au Mali. En effet, l'analyse de la répartition des dépenses prévues par le Gouvernement par secteur d'activité montre que la part destinée aux filières agricoles (incluant production agropastorale, transformation des produits agropastoraux, commercialisation et autres activités connexes) représente en moyenne 65% sur la période 2012-2017.

L'objectif principal de cette étude est de faire, à la lumière des caractéristiques structurelles de l'économie malienne couplées avec les actions prioritaires énoncées dans le CSCR 2012-2017, une analyse ex ante des objectifs relatifs au secteur agricole notamment des effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et les revenus en utilisant les multiplicateurs de la matrice de comptabilité sociale.

L'utilisation des MCS a fait l'objet de nombreux travaux empiriques. Les uns se situent dans le prolongement des modèles input-output de Leontief pour mettre en relief les secteurs clés d'une économie. Ils exploitent à cet effet, les travaux pionniers de Rasmussen (1956) et Hirschman (1958) pour la définition des effets d'entraînement amont (backward linkage (BL)) et aval (forward linkage (FL)) puis ceux de Sonis et al (1995) et de Guilhoto (2005) qui ont apporté des améliorations aux premiers indicateurs. Les applications empiriques ont été faites sur les données du Brésil (Guilhoto and al., 2010), du Vietnam (Pansini, 2008) et de la Chine (Shantong and al., 2004).

Les autres exploitent les multiplicateurs pour l'analyse de l'impact des politiques sectorielles sur la distribution des revenus (Rocchi et al 2005), sur la pauvreté (de Miguel Vélez et Mayo, 20xx) et sur l'emploi (Lima et Cardenete, 20xx). Les multiplicateurs de la MCS sont aussi décomposés en composantes additives suivant les canaux de transmission des chocs exogènes (Defourny et Thorbecke, 1984).

D'autres études utilisent les informations contenues dans la MCS pour les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) en vue de simuler les impacts de politique économique (Thorbecke (1985), Decaluwé et al. (2005), Adjovi (2008)).

I. Méthodologie

Les effets d'entraînement d'un secteur d'activité dans une économie sont analysés par des multiplicateurs. En la matière, les multiplicateurs bien connus sont ceux de Leontief. Ceux-ci présentent le défaut de ne tenir compte que des consommations intermédiaires des secteurs d'activité en négligeant les autres comptes tels que ceux relatifs aux facteurs de production et aux secteurs institutionnels. Les multiplicateurs de la MCS présentent l'avantage d'intégrer beaucoup de comptes endogènes qui facilitent l'analyse de la transmission des effets de chocs exogènes dans l'économie.

Les comptes de la MCS sont regroupés en comptes endogènes et exogènes. On considère comme endogènes les branches d'activité, les produits, les facteurs de production et les secteurs institutionnels privés. Les comptes exogènes regroupent le Gouvernement, l'accumulation et le Reste du Monde. Ils sont regroupés en un seul compte.

Si $y = (y_1, y_2, y_3)'$ désigne le vecteur (m,1) des recettes totales (recettes de production, revenu des facteurs, revenu des secteurs institutionnels) associées aux m comptes endogènes et x le vecteur (m,1) des comptes exogènes, alors on peut déduire de la MCS agrégée l'équation linéaire suivante :

$$y = Ay + x \quad (1)$$

Avec QUOTE
$$A = \begin{bmatrix} A_{11} & 0 & A_{13} \\ A_{21} & 0 & 0 \\ 0 & A_{32} & A_{33} \end{bmatrix} A = \begin{bmatrix} A_{11} & 0 & A_{13} \\ A_{21} & 0 & 0 \\ 0 & A_{32} & A_{33} \end{bmatrix}$$

On peut déduire du système (1), l'expression des recettes totales en fonction des exogènes par l'équation suivante :

$$y = (I - A)^{-1} x = Mx \quad (2)$$

La matrice $M = (I - A)^{-1}$ est la matrice des multiplicateurs de la MCS. Ces multiplicateurs sont exploités sous plusieurs angles. En premier lieu, la matrice M peut être décomposée en vue d'analyser les effets directs, les effets indirects et les effets induits en vue de mettre en relief les canaux de transmission des chocs. En second, elle permet d'analyser l'impact d'un choc sur la production, la valeur ajoutée, sur le revenu des ménages et sur l'emploi par des multiplicateurs spécifiques y afférents.

Ainsi, on peut décomposer, en suivant les travaux de Pyatt et Round (1979), la matrice M en 3 composantes multiplicatives M1, M2 et M3 telles que :

$$M = M_3 M_2 M_1 \quad (3)$$

Et en 4 composantes additives telles que:

$$M = I + (M_1 - I) + (M_2 - I)M_1 + (M_3 - I)M_2 M_1 \quad (4)$$

Dans cette dernière décomposition, la matrice identité I mesure l'effet direct sur un compte endogène d'un choc exogène et $M_1 - I$ l'effet intra-groupe c'est-à-dire l'effet indirect sur un compte endogène dû à l'existence de liens entre les branches de même groupe. On peut regrouper ces deux effets en $N_1 = M_1$. La matrice $N_2 = (M_2 - I)M_1$ mesure les effets intergroupes ou les effets induits et $N_3 = (M_3 - I)M_2 M_1$ les effets extra-groupes.

L'ampleur des multiplicateurs de la MCS dépend du degré d'intégration des secteurs d'activité dans l'économie considérée. On admet qu'un secteur ou une branche d'activité crée des liens amont (backward linkage) lorsqu'il utilise pour sa production de la consommation intermédiaire produite par les autres entreprises. En revanche, il y a création de lien aval (forward linkage) lorsqu'il fournit des produits entrant dans la chaîne de production des autres secteurs de l'économie. Il en résulte qu'une branche ou un secteur d'activité est d'autant plus intégré qu'il présente des effets d'entraînement importants en amont et en aval.

Sur le plan empirique, deux indicateurs sont calculés pour apprécier l'importance d'une branche d'activité : i)

l'effet amont du secteur k, mesuré par $bl_k = \sum_{i=1}^n m_{ik}$ qui indique de combien la production nationale est modifiée lorsque la demande finale en produit k s'accroît d'une unité monétaire ou encore lorsqu'on injecte une unité monétaire dans le secteur k, n étant le nombre de branches d'activité et, ii) l'effet aval du secteur

k, mesuré par $fl_k = \sum_{j=1}^n m_{kj}$ qui traduit l'augmentation de la production du secteur k induite par l'injection d'une unité monétaire dans chacun des secteurs de l'économie.

On en déduit $V = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n m_{ij}$, la variation de la production nationale lorsqu'une unité monétaire est injectée dans chacun des n secteurs de l'économie.

Suivant les travaux pionniers de Rasmussen (1956) et Hirschman (1958) les effets d'entraînement amont et aval sont définis comme il suit :

$$BL_k = \frac{\sum_{i=1}^n \frac{m_{ik}}{V}}{n^2} \quad \text{et} \quad FL_k = \frac{\sum_{j=1}^n m_{kj}}{n^2} \quad (5)$$

L'indicateur (BL_k) est une mesure du pouvoir de diffusion du choc et (FL_k) , une mesure de la sensibilité de la diffusion dudit choc.

Une valeur supérieure à 1 de ces indicateurs s'interprète comme l'existence d'un effet d'entraînement plus important du secteur concerné que dans l'ensemble de l'économie.

D'autres multiplicateurs spécifiques comme ceux de la valeur ajoutée et de revenu peuvent être obtenus par sommation selon les branches d'activité des multiplicateurs correspondant respectivement aux facteurs travail et capital et aux secteurs institutionnels restreints aux seuls ménages.

La matrice des multiplicateurs d'emplois est aussi générée comme le produit de la matrice diagonale des rapports des effectifs employés par secteur d'activité aux productions totales desdits secteurs et de la sous matrice correspondant au secteur productif extraite de M (lignes des activités, colonnes des activités). On peut en déduire l'effet d'un choc en termes d'effectif global d'emplois créés dans une économie en considérant la colonne relative au secteur auquel est soumis le choc et en sommant les éléments de ladite colonne. En revanche, la sommation des éléments d'une ligne indique comment le secteur concerné crée de nouveaux emplois suite à un choc exogène affectant tous les secteurs de l'économie.

Enfin l'impact sur la pauvreté et les inégalités peut être analysé en exploitant la classe des indices de pauvreté P_α proposés par Foster, Greer et Thorbecke(1984) et qui s'écrivent sous l'hypothèse d'une stratification de la population en K groupes :

$$P_z = \sum_{i=1}^K \omega_i P_{z,i} \quad (12)$$

avec $P_{z,i} = \frac{1}{N} \sum_{j=1}^N \left(1 - \frac{x_j}{z}\right)^z \mathbf{1}(x_j < z)$ l'indice de pauvreté du groupe i , ω_j son poids en population, x_j la dépense par tête du ménage j et z le seuil de pauvreté.

La variation des indices de pauvreté induite par les multiplicateurs de revenus est déterminée par l'évaluation de l'augmentation des dépenses de consommation couplée avec la propension moyenne à consommer. La comparaison des indices de Gini calculés sur la base de la distribution initiale des dépenses de consommation par tête et de celle induite par le choc, permet d'analyser l'impact sur les inégalités.

II. Données et principaux résultats

2.1 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de cette étude comprennent la MCS construite pour l'année 2007 par l'Union Economique et monétaire ouest-Africaine (UEMOA) et la base de données de l'enquête légère sur les conditions de vie des ménages (ELIM) réalisées en 2010 au Mali.

La MCS comportant initialement 65 comptes est restructurée en 50 comptes endogènes composés de 3 groupes (Activités/produits (36), Facteurs (4), Institutions privées (10)) et 1 compte exogène.

Cette structuration est analogue à celle proposée par Pyatt et Round (1979) et étudiée dans de nombreux travaux empiriques [Pansini, 2008 ; Lima et Cardenete, 2003]. Elle est sous-tendue par les modèles d'inspiration keynésienne.

2.2 Principaux résultats

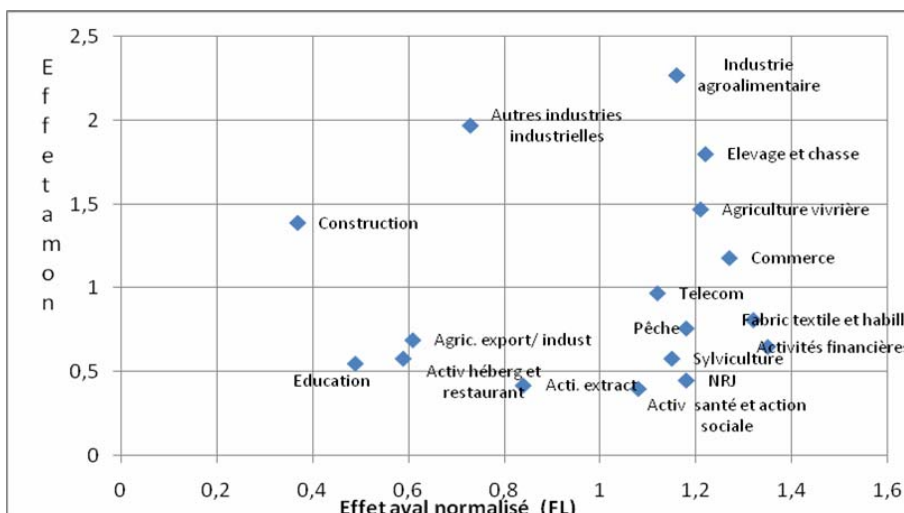
Les filières agricoles et la branche « construction » s'imposent comme secteurs clés de l'économie malienne...

L'analyse des multiplicateurs de production, de valeur ajoutée et de revenu des ménages ainsi que leur décomposition (à l'exception des revenus) en effets directs, indirects et induits met en exergue ce qui suit :

- L'injection d'1 milliard de FCFA dans un secteur d'activité pour la satisfaction de la demande finale en biens de ce secteur génère en moyenne un surplus de production 3,02 milliards de FCFA dans l'économie malienne.
- Cette augmentation de la production provient pour une part importante (51,2%) des interrelations entre les secteurs et ce, du fait des consommations intermédiaires et pour 48,8% des transferts intra-sectoriels.
- Dans les filières agricoles, la réaction de la production nationale est plus forte lorsque l'augmentation de 1 milliard de FCFA de la demande finale est adressée aux produits des branches « agriculture vivrière », « élevage et chasse », « industries agroalimentaires ».
- Les 5 branches identifiées comme secteurs clés de l'économie malienne sont celles ayant des effets d'entraînement amont importants en termes de pouvoir de diffusion de l'effet d'un choc. Il s'agit de : « industries agroalimentaires (2,27) », « autres activités industrielles (1,97) », « élevage et chasse

(1,80) », « agriculture vivrière (1,47) », « construction (1,39) », « commerce (1,18) », « autres services (1,06) ».

Graphique 2 : Effets d'entraînement aval et amont par branche d'activité

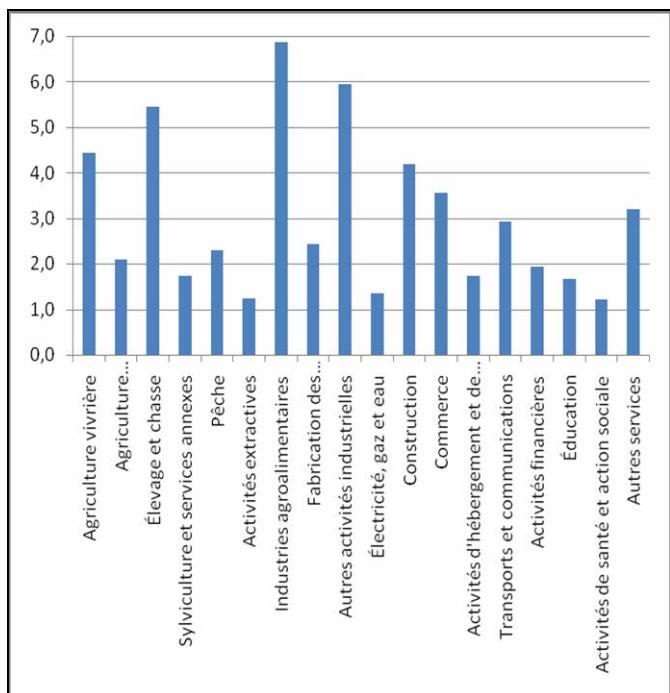


- L'accroissement de la production nationale résultant de l'injection d'un milliard de FCFA dans les secteurs clés relevant directement des filières agricoles (agriculture vivrière, élevage et chasse) s'explique davantage par l'utilisation des consommations intermédiaires provenant des autres secteurs d'activité. Dans l'industrie agroalimentaire et les branches connexes (commerce, autres activités industrielles et autres services), la même tendance est observée. On y note cependant l'importance non négligeable de l'effet direct et de l'effet intra-groupe (N1).

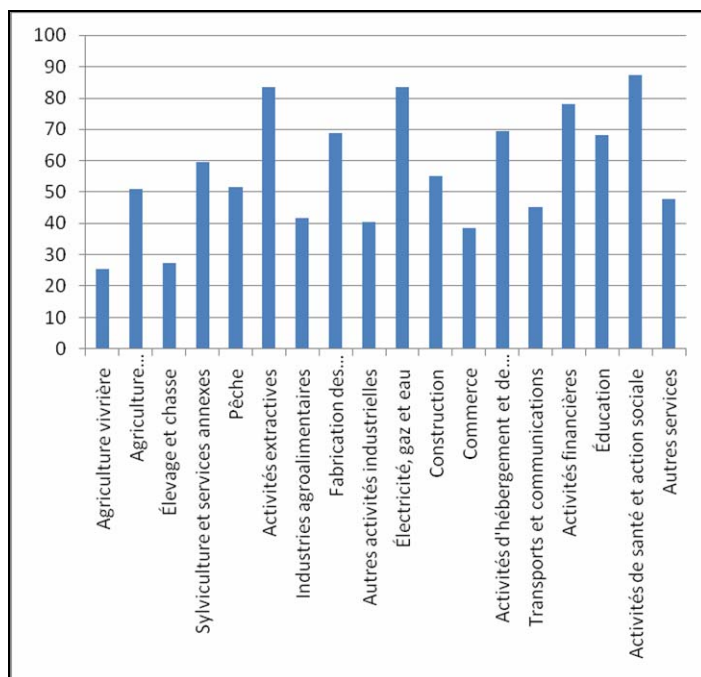
... avec un impact significatif sur la valeur ajoutée

- En termes de valeur ajoutée, on note qu'un milliard de FCFA injecté dans un secteur d'activité donné génère en moyenne un surplus de 0,62 milliard de FCFA sur le produit intérieur brut.
- L'existence d'une corrélation forte (0,97) entre la production et la valeur ajoutée indique que les secteurs ayant des effets amont élevés de production sont ceux qui ont un impact important sur le PIB.
- On retrouve ainsi d'un côté les branches d'activité intervenant directement dans les filières agricoles avec de forte augmentation de valeur ajoutée « industries agroalimentaires (1,48 milliards FCFA) », « élevage et chasse (1,26 milliards FCFA) », « agriculture vivrière (1,21 milliards FCFA) », et de l'autre les branches connexes dont l'impact sur le PIB est aussi important « commerce (0,97 milliard FCFA) », « autres services (0,75 milliard FCFA) ».

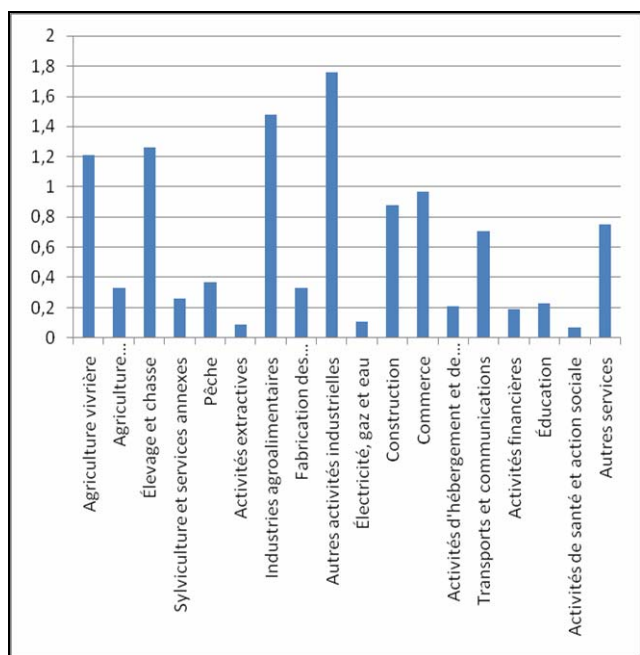
Graphique 3a : Multiplicateurs de production



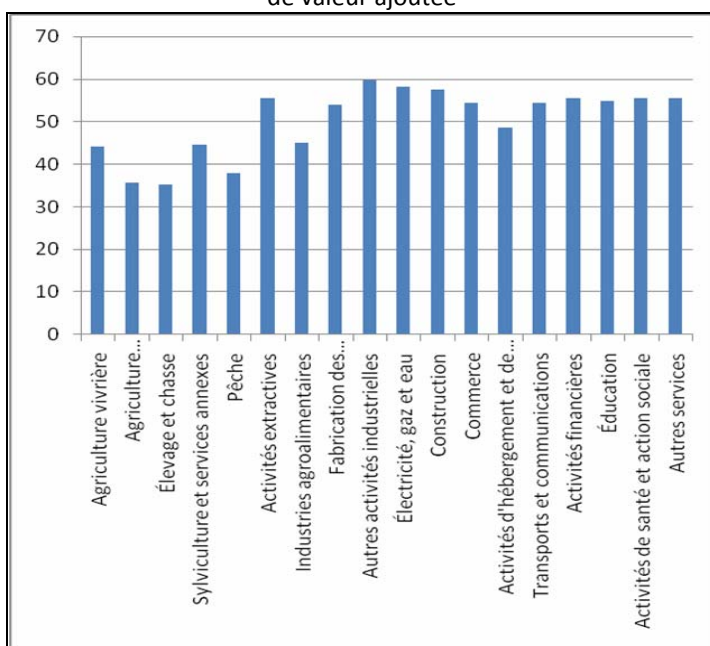
Graphique 3b : Part de l'effet intra- sectoriel dans les multiplicateurs de production



Graphique 4a : Multiplicateurs de valeur ajoutée



Graphique 4b : Part de l'effet croisé dans les multiplicateurs de valeur ajoutée



L'accroissement du revenu des ménages représente en moyenne 1,3 fois le montant des fonds injectés dans une branche d'activité

- S'agissant du revenu des ménages, on note qu'un milliard de FCFA injecté dans une branche d'activité génère en moyenne 1,3 milliard de FCFA de revenu dans l'économie malienne. Ces revenus

proviennent d'une part de la rémunération des facteurs additionnels de production nécessaires pour la satisfaction de la demande finale en biens produits par la branche et d'autre part, des transferts reçus par les ménages.

- Sur le plan sectoriel, la forte corrélation (0,96) entre la valeur ajoutée et le revenu implique une similitude des branches d'activité générant de forte valeur ajoutée avec celles distribuant des revenus plus substantiels.
- La répartition sectorielle des revenus est typée en fonction du statut du chef de ménage dans la profession et la branche d'activité. En effet, en termes de revenus distribués, l'impact d'un choc de la demande dans les filières agricoles (agriculture vivrière, agriculture industrielle ou d'exportation, élevage et pêche, industrie agroindustrielle) à l'exception de la branche « Fabrication des textiles, habillement et travail du cuir » touche en moyenne 64,3% des travailleurs non-salariés du secteur agricole (agriculteur vivrier, agriculteur industriel, éleveur et pêcheur) et 22,8% des salariés. Ceci traduit l'importance de ces filières en matière de politique de création d'emploi.

Six branches d'activité ont une grande capacité à générer de nouveaux emplois

- L'analyse de l'indice du nombre d'emplois créés au niveau national suite à un choc dans un secteur donné indique que les six branches d'activités (agriculture vivrière, Agriculture d'exportation/industrielle, Elevage et chasse, Industries agroalimentaires, Autres activités industrielles, Commerce) ont une grande capacité à générer de nouveaux emplois dans l'économie nationale malienne.
- En outre, l'indice du nombre moyen d'emplois créés par secteur lorsque la demande finale globale s'accroît met en évidence l'importance des branches « agriculture vivrière », « Agriculture d'exportation/industrielle » et « Commerce » comme une bonne cible dans la mise en œuvre d'une politique de création d'emplois.
- En termes d'efficacité, l'un ou l'autre des indices peut être utilisé en fonction des priorités accordées par l'Etat en matière de dépense publique. Lorsque la conjoncture est défavorable, le gouvernement pourrait cibler un secteur clé : l'agriculture vivrière par exemple.
- En revanche, lorsque la conjoncture est favorable, une politique de relance de la demande finale ciblant la plupart des secteurs d'activité aura un impact plus important sur le marché du travail à condition que le ciblage atteigne les secteurs clés.

2.3 Ce que suggèrent les simulations fondées sur les prévisions des dépenses contenues dans le CSCR 2012-2017

Les impacts ex-ante des dépenses prévues par le gouvernement du Mali sur la période 2012-2017 dans le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de pauvreté (CSCR 2012-2017) sont analysés sur la base de trois hypothèses retenues en tenant du rapport d'évaluation du CSCR 2011-2015.

- Hypothèse centrale (hypothèse forte) : le taux d'engagement annuel des dépenses prévues dans le CSCR est de 100% dans tous les secteurs d'activité. Sous cette hypothèse, le gouvernement injecterait en 2013 dans l'économie malienne 1043 milliards de FCFA dont 65% dans les filières agricoles avec 20,4% pour la production agricole, 6,5% pour la transformation et 38,1% pour la commercialisation et les activités connexes. Ce montant croît en moyenne de 11% par an jusqu'en 2017 suivant la même répartition.

- Hypothèse faible (moins optimiste) : on table sur un taux d'engagement des dépenses de 66% (dont 53% dans les filières agricoles) ;
- Hypothèse moyenne : on retient un taux d'engagement de 79% (avec maintien des 53% dans les filières agricoles).

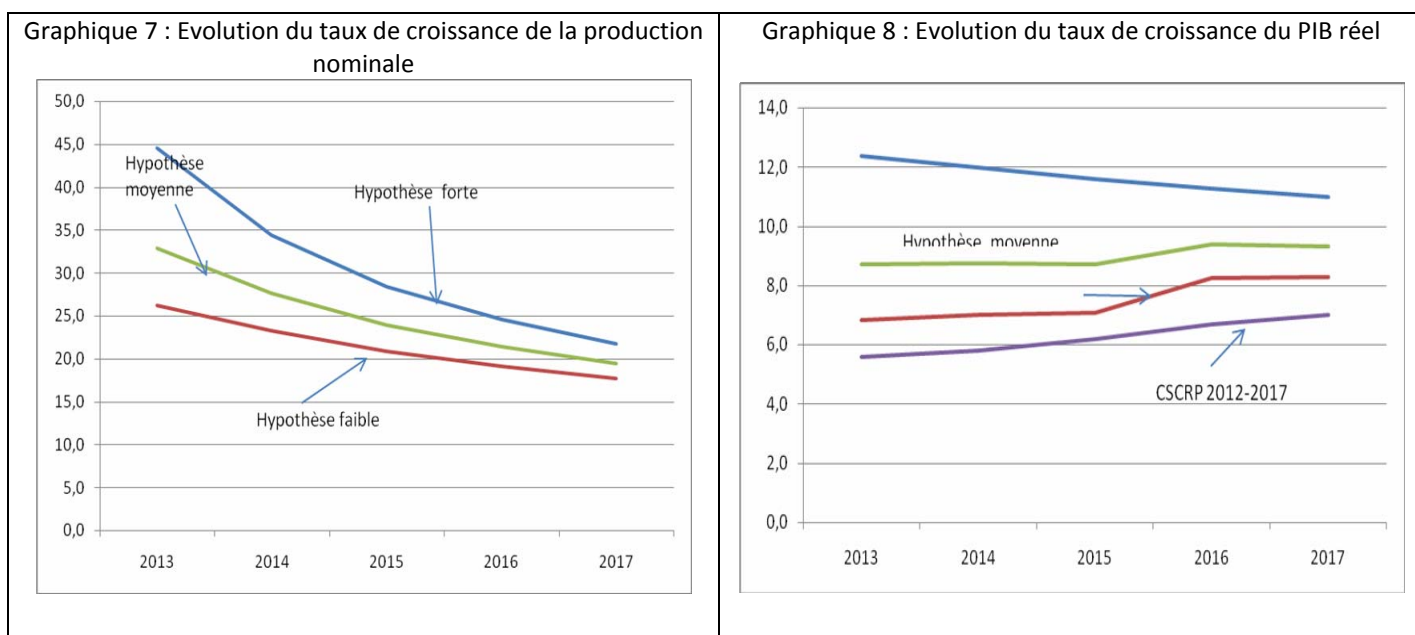
La relance de la demande dans le secteur productif au Mali, conduirait à accroître la production nominale de 44,5% en 2013 et de 21,7% en 2017 sous l'hypothèse forte de mobilisation des 100% des ressources; de 26,2% en 2013 et de 17,7% en 2017 sous l'hypothèse faible.

- L'accroissement de la demande dans le secteur productif par l'injection de 1043 milliards de FCFA en 2013 provenant du gouvernement malien induirait une augmentation moyenne de la valeur de la production nationale de 44,5% la même année. Dans le secteur agricole, les productions de la « pêche » et de la branche « Sylviculture, exploitation forestière, services annexe » seraient plus que doublées. La production de l'agriculture industrielle d'exportation connaîtrait une hausse plus forte (52,7%) par rapport à celles des branches « élevage et chasse » (40,1%) et « agriculture vivrière » (39,1%).
- Pour les services sociaux de base, l'éducation qui concentre près du 1/3 des dépenses en proportion (30,3%), connaîtrait une production en valeur 7 fois supérieure à celle de 2012. La production des activités de santé et d'action sociale augmenterait plus vite que la moyenne nationale. A l'opposée, les activités d'administration publique, considérées comme exogènes, resteraient constantes sur toute la période.
- La poursuite de cette politique de relance sur la période 2014-2017 par une augmentation des dépenses annuelles de 10,7% (soit 22,6% dans le secteur agricole) laisserait apparaître un ralentissement de la hausse de la production nationale qui passerait à 34,4% en 2014 et à 21,7% en 2017. Il en serait ainsi dans tous les secteurs d'activité (graphique 7).
- Sous les hypothèses faible et moyenne, la production nationale augmenterait de 26,2% et 32,9% respectivement en 2013. Elle connaîtrait, comme sous l'hypothèse forte, un ralentissement en termes d'évolution pour atteindre 17,7% et 19,4% en 2017. Au niveau sectoriel, les tendances décrites ci-dessus sont maintenues. Le niveau de production des branches « agriculture d'exportation ou industrielle », « Sylviculture, exploitation forestière » et « pêche » augmenterait plus vite que la moyenne nationale ; il en est de même pour les services connexes comme l'électricité, gaz et eau, les activités financières et les services sociaux (éducation activités de santé et action sociale, autres services).

La relance de la demande dans le secteur productif au Mali, conduirait à accroître le produit intérieur brut (PIB) de 12,4% en 2013 et de 11,0% en 2017 sous l'hypothèse forte de mobilisation des 100% des ressources et de 6,8% en 2013 et de 8,3% en 2017 sous l'hypothèse faible .

- Le taux de croissance du PIB réel déduit de la variation de la valeur ajoutée générée par la production ressortirait à 10,6% en 2013 sous l'hypothèse forte. Hormis, les activités d'administration publique considérées comme exogènes, 8 branches d'activité totalisant 92,2% ont contribué chacune à au moins 5,5% de cette croissance. On y trouve dans la filière agricole ; l'agriculture vivrière (13,6%), l'élevage et la chasse (18,5%) et les industries agroalimentaires (5,5%). Les BTP et le reste du secteur industriel y ont contribué avec la branche « construction (12,7%) et les « autres activités industrielles (13,8%). Enfin, dans le secteur des services, on a : « les transports et communications (8,3%), l'éducation (8,8%) et les autres services (11%).

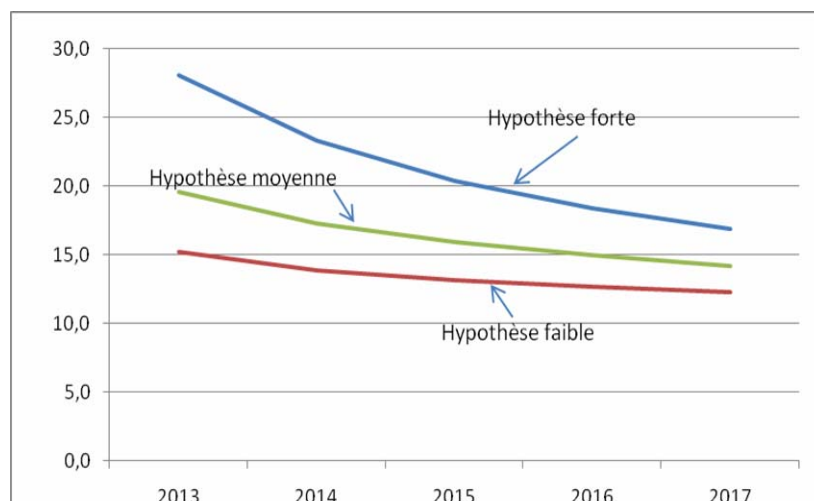
- Sur la période 2014-2017, l'économie malienne connaîtrait un léger ralentissement. Le taux de croissance passerait de 12,0% en 2014 à 11,0% en 2017. Le ralentissement de la croissance au niveau national serait le résultat de la baisse significative des taux de croissance sectoriels dans « la construction », « les autres industries », « l'élevage et la chasse », « l'éducation », « l'agriculture vivrière », « les industries agroalimentaires » et « le commerce ».
- Sous l'hypothèse faible, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,8%. Elle augmenterait de 7% en 2014 à 8,7% en 2017. L'embellie du taux de croissance économique serait attribuable à l'augmentation de 0,7 point dans l'agriculture vivrière. Une tendance similaire est observée sous l'hypothèse moyenne avec un taux de croissance économique qui passerait de 8,7% en 2013 à 9,3% en 2017.
- Quelle que soit l'hypothèse retenue, les résultats obtenus seraient plus optimistes que ceux du CSCR qui tableraient sur un taux de croissance qui se situerait entre 5,1% et 7% sur la période 2013-2014.



Le revenu réel des ménages augmenterait plus vite que la valeur ajoutée

- Le revenu réel des ménages augmenterait plus vite que la valeur ajoutée sur la période sous revue. Son taux de croissance passerait de 28,1% en 2013 à 23,3% en 2014 puis à 16,9% en 2017 sous l'hypothèse forte. L'évolution du revenu réel des ménages étant une fonction croissance du niveau des dépenses publiques destinées à la relance de la production sectorielle, on note sous les hypothèses faible et moyenne, une tendance similaire.
- Globalement, les salariés du secteur privé formel, les agriculteurs industriels et les pêcheurs seraient mieux lotis que les salariés du privé informel, les agriculteurs vivriers et les éleveurs.

Graphique 9 : Evolution du taux de croissance du revenu réel



La politique de relance pourrait générer des emplois nouveaux dont le nombre varierait entre 1,5 millions et 4,5 millions sur la période 2013-2017

- La mise en œuvre de cette politique de relance pourrait créer 2,93 millions emplois nouveaux en 2013 lesquels atteindraient 4,46 millions en 2017 sous l’hypothèse forte. Les filières agricoles concentreraient 55,7% de ces emplois nouveaux (dont agriculture vivrière : 27,7%, élevage et chasse : 14,8% et agroalimentaire : 5,5%). Parmi les secteurs connexes, les emplois nouveaux créés dans les autres activités industriels, les transports et communications, l’éducation et les autres services ne seraient pas négligeables. Le nombre d’emplois créés serait réduit respectivement de 50% et 37% sous les hypothèses faible et moyenne.

Avec des effets de revenus qui affecteraient t positivement le niveau de vie des ménages...

- L’impact de la création d’emplois se traduit, comme indiqué ci-dessus, par des effets de revenu qui se répercutent sur les dépenses de consommation retenues comme indicateur de niveau de vie. A cet égard, on note à l’instar du taux de croissance économique, que l’effet de la politique de relance sur le niveau de vie des ménages est une fonction croissance des dépenses publiques investies au niveau sectoriel. Ainsi sous l’hypothèse forte, le niveau de vie des ménages augmenterait de 12,6%, les dépenses par tête passant de 257 192 FCFA en 2010 à 289 482 FCFA en 2013. Sur la période 2013-2014, l’augmentation du niveau de vie connaîtrait un ralentissement pour atteindre 10,8% en 2017. Sous les hypothèses faible et moyenne, le taux de croissance du niveau de vie passerait respectivement de 15,2% à 12,3% et de 19,6% à 14,2% sur la période 2013-2017.
- Les ménages du milieu urbain semblent en tirer plus d’avantage. En effet, leur dépense par tête, évaluée à 351102 FCFA en 2010, représentait 1,60 fois celle des ménages ruraux. Suite au choc sur la demande, elle est évaluée sous l’hypothèse forte à 410828 FCFA en 2013 et à 700336 FCFA en 2017 avec un rapport allant de 1,71 à 2,05 lorsqu’elle est comparée à celle des ménages du milieu rural. Sous les hypothèses faible et moyenne, l’écart de niveau de vie entre le milieu urbain et le milieu rural reste sensiblement inchangé.

... Mais créerait des inégalités en leur sein qui s’aggravaient dans le temps

- Les écarts de niveau de vie sont liés à ceux des revenus et traduisent de ce fait des inégalités dans la répartition de ceux-ci. Au niveau national, ces inégalités s’aggravaient dans le temps quelle que soit

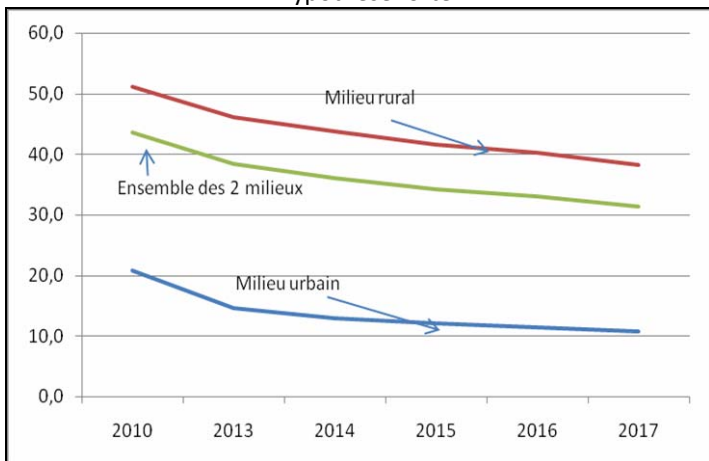
l'hypothèse retenue et le milieu de résidence; et seraient d'autant plus marquées que les dépenses publiques augmentent.

- En effet, l'indice de Gini évalué à 0,317 en 2010 s'établirait à 0,331 en 2013 et à 0,466 en 2017 sous l'hypothèse forte. Sous les hypothèses faible et moyenne, cet indice passerait respectivement de 0,322 et 0,324 en 2013 à 0,398 et 0,418 en 2017. Sur le plan de la situation de l'emploi, l'accroissement des inégalités serait l'apanage des inactifs, des indépendants et des employeurs non agricoles, et des salariés du privé informel.

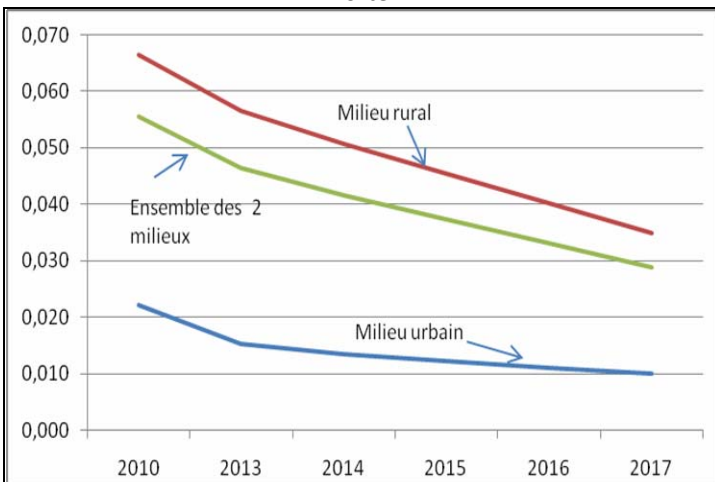
La pauvreté serait réduite de façon significative

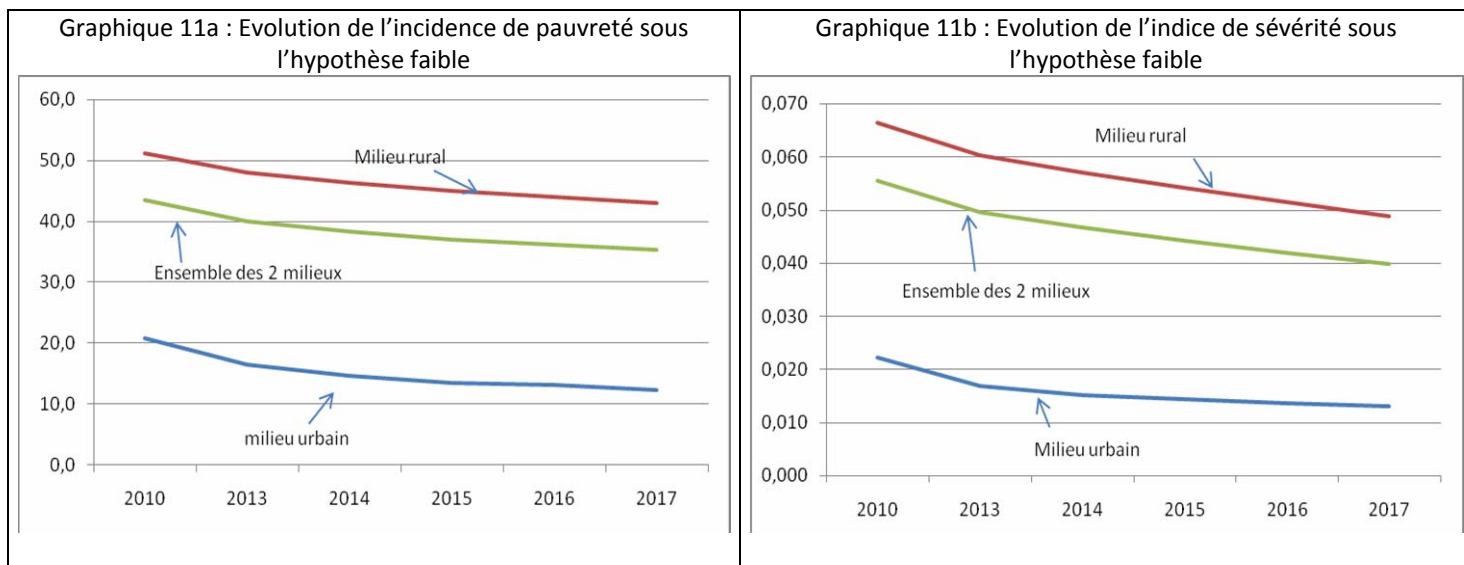
- L'incidence de pauvreté connaîtrait une baisse de 5,2 points et passerait de 43,6% en 2010 à 38,4% en 2013 sous l'hypothèse forte. Sur la période 2013-2017, l'incidence de pauvreté se réduirait de façon constante pour atteindre 31,4% en 2017. L'écart de pauvreté qui était de 30,4% du seuil de pauvreté évalué à 165 431 FCFA en 2010 passerait à 29,6% en 2013 et à 25,6% en 2017. L'inégalité parmi les pauvres, mesurée par l'indice de sévérité serait réduite. L'indice de sévérité passerait de 0,055 en 2010 à 0,046 en 2013 et à 0,029 en 2017.
- La réduction de la pauvreté augmentant avec le niveau de dépense publique investie dans le secteur productif, la baisse de l'incidence de pauvreté serait de 3,5 points en 2013 sous l'hypothèse faible et de 0,9 point entre 2016 et 2017 contre respectivement 3,9 points et 0,9 point sous l'hypothèse moyenne. L'augmentation plus forte du niveau de vie en milieu urbain se traduirait par une réduction plus marquée de la pauvreté quelle que soit l'hypothèse retenue.

Graphique 10a : Evolution de l'incidence de pauvreté sous l'hypothèse forte



Graphique 10b : Evolution de l'indice de sévérité sous l'hypothèse forte





III. Conclusion et enseignements tirés

Dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement du Mali a accordé la priorité aux filières agricoles en prévoyant, dans le CSCR 2012-2017 que 65% des dépenses seraient destinées à la production agricole, la transformation des produits agropastoraux et leur commercialisation.

Sur la base des multiplicateurs de la MCS 2007, nous montrons suivant trois hypothèses de simulation axée sur le taux de mobilisation des ressources financières (hypothèse forte : 100%, hypothèse faible : 66% et hypothèse moyenne : 80%) que la politique de relance de la demande fondée sur les dépenses publiques sectorielles générerait des taux de croissance (entre 6% et 13%) plus élevés que ceux prévus dans le CSCR 2012-2017 (entre 5 et 7,5%). Elle conduirait aussi à la création d'emplois nouveaux dont le nombre varierait entre 1,5 millions et 4,5 millions suivant les hypothèses sur la période 2013-2017.

En couplant ces résultats avec les indicateurs de niveaux de vie évalués sur les données de l'enquête légère sur les conditions de vie des ménages (ELIM) réalisée en 2010, on obtient une augmentation régulière des dépenses par tête et une réduction de la pauvreté sur ladite période. Ces résultats compatibles avec les objectifs de lutte contre la pauvreté contrastent cependant avec l'augmentation de plus en plus marquée de l'inégalité de revenu observée.

Ceci appelle deux enseignements. En premier lieu, l'obtention de meilleurs résultats par rapport au CSCR 2012-2017 suppose une utilisation efficace des dépenses publiques c'est-à-dire orientées vers des actions de soutien réel au secteur productif. En second lieu, ces résultats mettent au grand jour l'épineux problème de la redistribution de la richesse qui est occulté avec une telle politique de relance de la demande. L'analyse de la décomposition des inégalités permettant une meilleure connaissance des sources de l'aggravation des inégalités de niveau de vie est une piste à explorer comme voie d'approfondissement de la présente étude.

Principales tendances du marché du travail au Mali de 2004 à 2010 et profil et déterminants des créateurs d'entreprises

Résumé

La présente contribution est structurée en deux parties. La première, fondée sur une analyse exploratoire de l'emploi et du marché du travail au Mali et une analyse des déterminants des choix occupationnels (probit multinomial), montre que plus de 90% des emplois offerts proviennent d'activités exercées dans les secteurs non formels identifiés soit dans le secteur informel (90% en 2004, 89% en 2007 et 77% en 2010), soit dans les ménages employant de plus en plus de travailleurs domestiques (3,2% en 2004, 5,9% en 2009, 15,8% en 2010). Les secteurs formels (public, privé) représentent ensemble moins de 10% du total des emplois. Le secteur informel malien est en réalité hétérogène, avec 10% des acteurs dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat et 90% dont les activités sont totalement méconnues. La première catégorie se singularise par des niveaux de revenus moyens nettement plus importants, une diversification de leur secteur d'insertion, un âge moyen des actifs variant entre 25 et 40 ans et globalement, une moindre précarité des conditions d'activité des actifs qui y opèrent. Dans la seconde catégorie, on retrouve la masse des travailleurs précaires.

On constate en outre une importante contribution des travailleurs indépendants nouvellement insérés sur le marché du travail au moment de l'enquête en dépit d'une baisse tendancielle de leur poids relatif (19,3% en 2004, 17,2% en 2007, 14,2% en 2010) au profit d'actifs opérant depuis longtemps sur le marché du travail (80,7% en 2004, 82,8% en 2007, 85,8% en 2010), ces derniers pouvant être des travailleurs indépendants, des salariés ou des aides et profils assimilés.

En distinguant suivant le profil occupationnel, on constate que les travailleurs indépendants (patrons, comptes propres) sont structurellement les plus importants au Mali (62% en 2007, 57% en 2010) et que les autres actifs occupés (salariés, aides et profils occupationnels assimilés) semblent de plus en plus favorables à des emplois en qualité de travailleurs dépendants (38% en 2007, 44% en 2010).

Du fait probablement des contraintes matérielles et existentielles auxquelles ils sont confrontés, de plus en plus d'individus de moins de 15 ans se retrouvent sur ce marché du travail (4,9% en 2004, 6,4% en 2007, 12,6% en 2010) ainsi que 3% des individus de 65 ans et plus. Les actifs de ce marché du travail sont confrontés à d'importantes contraintes, notamment de faibles perspectives d'emplois, des conditions d'emplois globalement précaires (forte proportion d'emplois vulnérables et de travailleurs avec un revenu mensuel inférieur au Smig national, etc.).

La catégorisation des bassins d'emplois a permis de distinguer de façon structurelle, ceux à fort potentiel d'emplois (agriculture, commerce). Ces branches se singularisent en accueillant plus de 64% de l'effectif total de la main d'œuvre, avec 44% de l'effectif composé de femmes et 26% de jeunes. Elles se développent principalement dans les milieux ruraux (agriculture) et dans les milieux urbains (commerce, même si on constate une expansion grandissante de ces activités dans les milieux ruraux). Les branches d'activités à fort potentiel d'emploi distinguent d'une part celles qui sont dominées par les hommes (activités liées à l'élevage, BTP, autres industries, transport, autres services. Ensemble elles accueillent entre 10% et 20% de l'effectif total de la main d'œuvre. D'autres part, celles dominées par les femmes comportant les activités de confection d'articles vestimentaires et de services aux ménages. Ces dernières représentent ensemble entre 8% et 13% de l'effectif total de la main d'œuvre du pays. Les secteurs d'activité à développer sont principalement extraction et traitement des minerais (dominées par les hommes) et hôtellerie et restauration (dominées par les femmes).

La seconde partie, en se focalisant sur l'analyse du profil et des déterminants de créateurs d'entreprises au Mali montre qu'en réalité cette catégorie d'actifs représentent entre 14 et 19% de l'effectif total des actifs occupés. De même, plus de 60% de ces créateurs se retrouvent dans les milieux ruraux, 45% sont des femmes, moins de 15% sont des jeunes de 15-24 ans et plus de 58% sont des natifs. On constate une formalisation tendancielle des activités de ces créateurs (6% en 2007 contre 33% en 2010) quel que soit le milieu considéré et au moins 35% de leurs activités sont identifiées dans l'agriculture (35%) et dans le commerce (38%). Leurs activités se développent de plus en plus dans le secteur industriel (15% en 2007 contre 18% en 2010) et dans le secteur des services (7% en 2007 contre 9% en 2010). Plus de 70% des

unités créées sont de petites tailles avec des effectifs de moins de 3 personnes, un âge moyen des créateurs variant entre 35 et 40 ans.

La probabilité de créer son entreprise semble être positivement corrélée avec certaines variables, notamment le fait d'être des jeunes adultes dont l'âge moyen varie entre 25 et 55 ans, d'avoir connu jadis une rupture sociale du type handicap (échec scolaire, grossesse, pauvreté des parents, préférence pour un emploi, etc.), d'être natif de la région de résidence (proximité de l'entrepreneur avec son milieu de résidence), que l'entreprise créée est de petite taille (moins de 3 personnes), d'avoir un local fixe et visible et dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat. Le fait d'avoir déjà travaillé auparavant ne semble pas avoir d'effets significatifs sur la probabilité de créer son entreprise. De même, de nombreux facteurs expliqueraient la faible propension des maliens à créer leur entreprise (aversion culturelle pour le risque, faible niveau d'instruction, absence et/ou faiblesse des mesures publiques d'encouragement et/ou d'aides à la création d'entreprise, etc.). Par ailleurs, plus l'ancienneté dans l'emploi est longue (supérieure à 10 ans), moins les individus se singularisent par leur volonté de créer leur entreprise. Concernant la durée de vie des entreprises créées, on constate qu'elle est d'autant plus longue que leurs créateurs sont nouvellement insérés sur le marché du travail, que les unités créées sont de grandes tailles (effectif d'au moins trois personnes), qu'elles opèrent dans le secteur des activités agricoles, que leurs activités sont plus ou moins formelles.

Mots clés : Emploi et main d'œuvre, offre de travail, situation dans l'emploi, secteur institutionnel, choix occupationnel, création d'emploi, bassins d'emploi, Entrepreneur, aversion au risque, facteurs de rupture, population jeunes, jeunes adultes, accès à l'information, logique de création d'entreprises, très petites et petites entreprises

I. Introduction

Dans son cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCRП) 2012-2017, les autorités maliennes ambitionnent de « *faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes* ». Le pays s'engage donc à se donner les moyens, à travers son CSCRП-2012-2017, d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les orientations du pays pour y parvenir sont basées sur trois axes stratégiques : la promotion d'une croissance durable et créatrices d'emplois, l'accès équitable à des services sociaux de qualité et la consolidation de la gouvernance et des réformes structurelles.

En ce qui concerne le premier axe stratégique, l'objectif visé est de bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux. De façon opérationnelle, cela doit se traduire par la promotion du développement rural, le développement du secteur industriel et des services, la promotion des activités commerciales et la promotion de la création des emplois et des revenus. Dans ce cadre, le CSCRП 2012-2017 cible spécifiquement les domaines d'intervention suivants : (i) développement rural ; (ii) Mines et hydrocarbures ; (iii) Industries ; (iv) Artisanat ; (v) Tourisme ; (vi) Commerce ; (vii) Microfinance ; (viii) Transport ; (ix) Technologie de l'information et de la communication (TIC) ; (x) Energie ; (xi) Emploi.

Le deuxième axe stratégique vise à développer les ressources humaines tout en veillant à réduire dans la mesure du possible les différentes manifestations d'inégalités (sexo-spécifique, régionale, sociales, etc.) dans un contexte en changement perpétuel. Quant au troisième axe, il insiste sur les préoccupations relatives à la qualité du développement institutionnel et de la gouvernance.

Sans aborder explicitement les préoccupations des axes stratégiques n°2 et n°3, la présente étude se focalise principalement sur les orientations relatives au premier axe stratégique définies dans le CSCRП 2012-2017 du Mali. Elle ambitionne d'examiner leurs pertinences au regard des évolutions observées sur le marché du travail dans le pays, telles qu'elles transparaissent à partir des données des enquêtes permanentes emploi auprès des ménages (EPAM) réalisées en 2004, 2007 et 2010. Les orientations stratégiques préconisées dans le CSCRП 2012-2017 sont autant d'hypothèses que l'étude se propose d'examiner afin de formuler des recommandations tenant compte des besoins réels des populations sur le marché du travail et de leurs aspirations, mais aussi du contexte économique, social et politique qui prévaut depuis janvier 2012 dans le pays.

En référence aux orientations contenues dans le CSCRП 2012-2017, l'étude se propose de répondre aux principales préoccupations suivantes :

- Qui sont en réalité les principaux acteurs de l'offre d'emploi dans le pays et comment leur contribution respective a-t-elle évolué dans le temps, entre 2004 et 2010 ?
- Quelles sont les principales caractéristiques du marché du travail malien ?
- Quels sont les principaux déterminants de la participation des populations maliennes au marché du travail ?
- Qui sont les créateurs d'entreprises au Mali, quelles sont les principales caractéristiques des unités créées et quels sont les déterminants de la création d'entreprises dans le pays?

Ces objectifs illustrent bien le caractère exploratoire de l'étude qui tente d'apporter un éclairage à toutes ces interrogations en vue de contribuer à une meilleure orientation des objectifs définis dans le CSCRП 2012-2017 du Mali. A cette fin, l'étude aborde de façon brève une introduction, puis la méthodologie et les données utilisées. Elle

insiste par la suite sur les principaux résultats avant de mettre en évidence les principaux enseignements et la conclusion.

II. Approche méthodologique de l'étude

L'approche méthodologique est articulée en trois phases. La première est fondée sur une analyse descriptive afin de mettre en exergue les principales tendances du marché du travail. La seconde est axée sur la modélisation du choix occupationnel conditionnel à la participation au marché du travail. La troisième est focalisée sur l'analyse du profil et des déterminants de la création d'entreprises au Mali. Elle est également basée sur la modélisation de la propension à créer son entreprise conditionnelle à la participation au marché du travail. Ce volet est complété par un modèle log-linéaire de la durée de vie des entreprises créées, la variable dépendante étant l'ancienneté dans l'unité ainsi créée.

Relativement à la seconde phase, on considère les deux variables observables suivantes y_i et U_i décrivant respectivement la participation au marché du travail et le choix occupationnel de l'individu i . La variable y_i est dichotomique. Elle prend la valeur 1 si l'individu i est un actif occupé et la valeur 0 sinon. La variable U_i est une variable qualitative à trois modalités 1, 2 et 3 correspondant respectivement aux statuts de salarié, d'indépendant et d'aide familial.

La participation au marché du travail est modélisée par

$$y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } y_i^* > 0 \\ 0 & \text{si } y_i^* \leq 0 \end{cases} \quad (1)$$

Avec y_i^* la variable latente définie par $y_i^* = X_i' \beta + u_i$. Le vecteur des caractéristiques individuelles est représenté par X_i et l'erreur aléatoire u_i est supposée suivre la loi normale $N(0, 1)$.

Pour le choix occupationnel, on suppose que la décision de l'individu i d'opter pour le statut j ($j=1,2,3$) est décrite par un modèle Probit multinomial dont la fonction d'utilité U_{ij}^* telle que

$$U_{ij}^* = Z'_{ij} \gamma^j + \epsilon_{ij} \quad (2)$$

L'équation structurelle du modèle est donnée par

$$U_j^* = Z'_j \gamma^j + \epsilon_j \quad (2)$$

On suppose que le vecteur $(u_i, \epsilon_j)'$ est gaussien de moyenne 0 et matrice de variance-covariance Ω telle que

$$\Omega = \begin{bmatrix} 1 & \Omega_{12} \\ \Omega_{21} & \Omega_{22} \end{bmatrix}$$

L'individu i choisit q si $U_q^* = \text{ArgMax}(U_1^*, U_2^*, U_3^*)$

Il s'ensuit que

$$i) \quad E\left(\frac{U_j^*}{Y_i^*} > 0\right) = Z_i \gamma + \Omega_{21} \frac{\phi(X_i' \beta)}{\Phi(X_i' \beta)} \quad \text{avec} \quad \lambda(X_i' \beta) = \frac{\phi(X_i' \beta)}{\Phi(X_i' \beta)} \quad \text{l'inverse du rapport de Mills.}$$

$$ii) \quad \text{Prob}\left(\text{choisir } \frac{q}{Y_i^*} > 0\right) = \text{Prob}\left(U_q^* > \frac{U_j^*}{Y_i^*} > 0, j = 1, 2, 3; j \neq q\right)$$

Sur le plan empirique, l'analyse des choix occupationnels s'est faite en deux étapes :

- D'abord on réalise une analyse des déterminants de la participation au marché du travail des individus de 15-64 ans au Mali ;
- Ensuite, on procède à la mise en œuvre du modèle des choix occupationnels (probit multinomial).

La spécification en deux étapes de Heckman (1979) de ce modèle permet de prendre en compte l'effet des biais de sélection avec l'estimation de l'inverse du rapport de Mills. Le biais de sélection est dû à la non participation de tous les actifs au marché du travail. En effet, quand on modélise les choix occupationnels, on ne prend en compte que les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs étant exclus. Cela peut introduire des biais sur l'estimation des paramètres à estimer lorsque d'autres facteurs inobservables contribuent à affecter les décisions de ces actifs occupés.

Le modèle ambitionne d'analyser les déterminants des choix occupationnels des actifs occupés, c'est-à-dire la décision d'un actif donné sur le marché du travail à choisir un profil d'occupation donné plutôt qu'un autre. Dans ces conditions, la décision de l'individu devra tenir compte de façon simultanée, de l'utilité que lui procure le choix d'un profil par rapport à celui que lui auraient procuré d'autres alternatives. Il devrait donc tenir compte d'une liste de M possibilités (M = 1, 2, 3) connaissant l'état actuel de son niveau de capital humain, des conditions sociodémographiques dans lesquelles il évolue, des conditions économiques que lui procure l'alternative choisie et éventuellement des perspectives qui peuvent se présenter à lui. Convenons que les trois possibilités suivantes d'occupation s'offre aux actifs sur le marché du travail :

- Travailleurs dépendants salariés (1) ;
- Travailleurs indépendants (2) ;
- Aides et travailleurs assimilés qu'ils soient rémunérés ou non (3).

Afin de répondre à cette question, nous avons redéfini la liste suivante de variable instrumentale :

- *le milieu de résidence* : Cette variable a distingué trois strates d'intervention, notamment la capitale du pays Bamako, les autres milieux urbains et l'ensemble du milieu rural. En tant que variable instrumentale, elle permettra d'apprécier dans quelle mesure les profils identifiés sont susceptibles de s'insérer dans une strate donnée par rapport à une autre ;
- *l'âge* : pour caractériser son évolution par rapport à l'emploi, le modèle prend en compte l'âge et l'âge au carré. Cela pour illustrer le caractère non linéaire (concavité ou convexité) de l'âge sur le marché du travail ;

- *le sexe* : pour permettre d'apprécier les éventuels effets de discrimination sexuée par rapport à l'emploi sur le marché du travail et en fonction des profils de choix occupationnels. Cette préoccupation est également prise en compte avec l'examen de la variable *présence d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage* ;
- *la taille du ménage* : pour permet de capter le rôle et la contribution des membres du ménage sur les choix d'occupation du chef. L'introduction de cette variable, tout comme le *lien de parenté avec le chef du ménage* (chef, conjoint et enfants du chef, autres membres du ménage) et permettra en réalité de valider la référence qui pourrait être faite à la théorie de la stratégie de survie ;
- *le statut d'alphabétisation* : Deux variables sont à ce niveau pris en compte. L'alphabétisation en français et en arabe des actifs sur le marché du travail au Mali. Ces variables, tiennent compte du contexte malien où une bonne partie de la population est alphabétisée non seulement en français, mais aussi en arabe. Elles font référence à la théorie du capital humain qui stipule que plus les individus en âge de travailler sont instruits, plus ils auront tendance à souhaiter une insertion plus qualitative sur le marché du travail ;
- Les variables afférentes aux conditions d'activité (*branche d'activité, type de secteur institutionnel*) : la branche d'activité est une variable dichotomique qui distingue bien les activités du secteur non agricole de celles qui sont essentiellement agricoles et/ou assimilées. Cette distinction s'impose au vu de la quasi dualité du marché du travail malien dominé principalement par des acteurs travaillant dans le secteur des activités agricoles, pour leur majorité exercée en milieu rural. Le type de secteur institutionnel distingue lui d'une part le secteur formel (public, privé formel) et d'autre part, le secteur non formel (informel, ménage). Cette catégorisation permet d'apprécier le secteur institutionnel de prédilection des actifs occupés ayant opté pour un profil d'occupation donné ;
- *Le ratio de Mills* : Cette variable permet de corriger le biais de sélectivité que l'on aurait rencontré si l'on estimait directement le modèle sur les actifs occupés observés actuellement sur le marché du travail. Elle permet de constater si les effets des facteurs inobservables sur les profils d'occupation des actifs occupés. Les considérations théoriques de sa prise en compte ainsi que sa pertinence sont examinées dans les sections suivantes.

Relativement à la troisième phase, on se propose d'examiner les déterminants de la création d'entreprise. Pour y arriver, il explique le fait d'avoir été ou non créateur de son entreprise par une série de variables explicatives. La variable à expliquer de cette équation est supposée être déterminée par une série de variables relatives aux caractéristiques sociodémographiques de l'individu (sexe, âge, âge au carré, niveau d'études atteint, statut migratoire, statut matrimonial), à ses caractéristiques sociologiques, notamment les divers facteurs de rupture sociales (difficultés existentielles, handicaps consécutifs à un échec scolaire, à une grossesse, à des contraintes financières des parents, à une préférence pour un emploi plutôt que pour l'école, autres raisons) et à l'ancrage familial du créateur (statut de travailleur indépendant ou non du père quand l'individu avait 15 ans) et à son statut d'activité avant son emploi actuel, à ses caractéristiques dans son emploi actuel (formalisation de ses activités, taille de l'entreprise, ancienneté, pratique de la pluriactivité, diversification de ses occupations) et enfin sa localisation géographique (Bamako, autres milieux urbains, milieu rural). Ensuite, on examine uniquement pour les seuls créateurs d'entreprises, les déterminants de la survie de leur affaire. Ce deuxième modèle régresse alors le logarithme de l'ancienneté dans son activité par la même série de facteurs retenus dans le premier modèle. Pour chacun des modèles estimés dans cette troisième phase nous examinons pour toutes les variables, non seulement les valeurs des paramètres, mais aussi les effets marginaux et l'ampleur de leur sensibilité (élasticité).

III. Sources des données et informations utilisées

Depuis ces dix dernières années, L'ANPE a réalisé régulièrement des enquêtes permanentes emploi auprès des ménages - EPAM (2004, 2007, 2010). L'analyse approfondie de ces enquêtes nationales, très riches en informations, peut contribuer à une meilleure compréhension du marché du travail malien, mais surtout à ces principales tendances structurelles telles qu'elles existaient avant la crise actuelle que traverse le pays. L'ANPE a été formellement sollicitée pour la mobilisation de ces différentes bases de données, accompagnées de leurs métadonnées (nomenclatures, manuels, questionnaires, principal rapport d'analyse, etc.).

De même, sous la coordination de l'ANPE, des informations complémentaires ont été collectées auprès des autres acteurs du système statistique malien impliqués dans l'examen des questions liées à l'emploi (direction générale de l'emploi, direction du travail, projets sectoriels plus ou moins liés aux questions d'emploi, etc.).

IV. Principaux résultats et enseignements

4.1 Un accroissement de l'offre potentielle de travail sur la période 2007-2010

La population totale au Mali est passée de 11,1 millions d'habitants en 2004 à 12,4 millions en 2007 et à 15,0 millions en 2010. Sur cette période, elle a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8% alors que la population en âge de travailler de 15-64 ans s'est accrue en moyenne de 4,6% par an. Dans la population active, l'effectif des 15-64 ans est passé de 2,5 millions en 2007 à 4,6 millions en 2010, enregistrant de fait un accroissement de 85,4%. A ce rythme annuel, la population active s'est accrue plus vite que la population totale. En outre, la population du Mali tout comme celle des autres pays africains est jeune et les moins de 15 ans représentent en moyenne 51% de la population totale dont l'âge moyen est voisin de 20 ans (20,2 ans en 2007, 20,5 ans en 2010).

Le contexte économique et social qui prévaut dans le pays permet-il de satisfaire cette importante demande d'emploi ? Si ce point sera développé plus en détail plus loin, il importe ici d'examiner si l'on a enregistré dans le temps, une modification sensible de la structure par âge et de la situation dans l'emploi des populations.

Suivant la structure par âge, on note une proportion de plus en plus importante de la part relative des individus de 15-64 ans (qui passe de 44,4% en 2004 à 45,7% en 2007 et à 46,9% en 2010). Si la part relative des individus de moins de 15 ans n'a pas significativement changé, on remarque toutefois une proportion de plus en plus importante des jeunes de ce groupe d'âge qui s'insère sur le marché du travail comme actifs occupés (4,9% en 2004, 6,4% en 2007 et 12,6% en 2010). En effet, estimé à 121 000 individus en 2004, l'effectif des moins de 15 ans sur le marché du travail a été multiplié par 2,4 en 2007 et par 5,3 en 2010.

Dans le groupes des individus de 65 ans et plus, on constate qu'une bonne part est toujours effectivement en activité (17,8% en 2004, 31,0% en 2007 et 39,7% en 2010). Autrement dit, si la majorité des individus de ce groupe d'âges est effectivement inactive, une part non négligeable et plus en plus croissante de ces individus demeure toujours en activité, probablement dans des activités du secteur informel.

Le profil de la situation dans l'emploi a également été légèrement modifié avec de moins en moins d'inactifs (75,5% en 2004, 62,3% en 2007 et 63,7% en 2010) et une augmentation tendancielle de la part relative de la population

active. Cette évolution semble corroborer l'insertion massive des individus sur le marché du travail même si les emplois sont de plus en plus précaires comme nous le verrons plus loin avec l'analyse de certains indicateurs (ratio Emploi/Population, taux de vulnérabilité).

Au total, l'augmentation de la population totale enregistrée au Mali ces dix dernières années s'est accompagnée d'un important accroissement de l'offre potentielle de travail qui concerne non seulement les individus d'âges actifs (15-64 ans), mais aussi et dans une proportion non négligeable, les groupes des individus de moins de 15 ans et de 65 ans et plus. La baisse de l'âge moyen de la population confirme ce léger rajeunissement de cette population malienne : 20,2 ans en 2010 contre 20,5 ans en 2007. Cette évolution pose le problème de l'insertion sur le marché du travail d'une population croissante avec une proportion de plus en plus importante non seulement de jeunes, mais aussi d'individus de 60 ans et plus.

Tableau 1 : Structure de la population totale suivant la situation dans l'activité et le groupe d'âges

Années	Situation dans l'activité	En effectif				En pourcentage			
		Moins de 15 ans	15-64 ans	>= 65 ans	Ensemble	Moins de 15 ans	15-64 ans	>= 65 ans	Ensemble
2004	AOQP	121 049	2 282 820	87 934	2 491 803	4,9	91,6	3,5	100,0
	Chômeurs BIT	2 829	62 846	468	66 143	4,3	95,0	0,7	100,0
	Chômeurs découragés	15 333	159 746	1 844	176 923	8,7	90,3	1,0	100,0
	Inactifs	5 612 563	2 403 430	402 826	8 418 819	66,7	28,5	4,8	100,0
	Ensemble	5 751 772	4 908 842	493 073	11 153 687	51,6	44,0	4,4	100,0
2007	AOQP	285 253	3 988 924	152 692	4 426 869	6,4	90,1	3,4	100,0
	Chômeurs BIT	6 564	124 761	.	131 325	5,0	95,0	-	100,0
	Chômeurs découragés	1 904	70 398	334	72 636	2,6	96,9	0,5	100,0
	Inactifs	5 866 725	1 477 300	402 826	7 746 851	75,7	19,1	5,2	100,0
	Ensemble	6 223 226	5 661 382	493 073	12 377 681	50,3	45,7	4,0	100,0
2010	AOQP	645 469	4 309 590	154 886	5 109 945	12,6	84,3	3,0	100,0
	Chômeurs BIT	5 095	218 728	3 793	227 616	2,2	96,1	1,7	100,0
	Chômeurs découragés	5 188	117 887	444	123 519	4,2	95,4	0,4	100,0
	Inactifs	6 935 127	2 401 838	231 427	9 568 392	72,5	25,1	2,4	100,0
	Ensemble	7 590 879	7 048 043	390 550	15 029 472	50,5	46,9	2,6	100,0

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

AOQP = Actifs occupés

4.2 Les acteurs ayant contribué à la création d'emploi

L'analyse des acteurs ayant contribué à l'offre de travail au Mali permet de mettre en évidence deux catégories d'acteurs identifiés comme suit :

L'action des travailleurs indépendants nouvellement insérés sur le marché du travail. Il s'agit d'une part des individus ayant créé eux même leurs emplois quand ils se sont insérés sur le marché du travail. Ce sont généralement les travailleurs indépendants quel que soit leur statut (travailleur pour compte propre, patron), quelle que soit leur secteur institutionnel (formel, informel) et quelle que soit leur branche d'activité et leur sexe. Ces travailleurs indépendants se retrouvent essentiellement dans les activités du secteur informel, très faiblement, voire quasiment absents dans les activités du secteur formel. Globalement, ces acteurs contribuent entre 14% et 20% à l'offre d'emploi au Mali même si, dans le temps, cette contribution semble baisser de façon tendancielle. Elle est effectivement passée de 19,3% en 2004 à 17,1% en 2007 et à 14,2% en 2010. Leur contribution à la création d'emploi est donc très loin d'être négligeable et il convient raisonnablement de s'interroger sur cette évolution et de chercher au contraire à inverser la tendance.

L'action des autres acteurs ayant contribué à la création d'emploi (anciens emplois). Cette catégorie qui concerne les actifs occupés identifiés comme salariés, travailleurs indépendants (patrons, compte propre) et aides, comprend des structures du secteur informel, du secteur privé formel, du secteur public et des ménages. Ces actifs

opèrent depuis longtemps (avant l'enquête qui a permis de les identifier) sur le marché du travail. La part relative de cette catégorie dans le total des emplois offerts ne cesse de croître, passant de 80,7% en 2004 à 82,9% en 2007 et à 85,8% en 2010. Vu que la contribution du secteur public à la création total d'emploi n'a pas évolué significativement entre 2004 à 2010 (autour de 4,5% en moyenne), on peut remarquer (cf. tableau 2) que l'offre total d'emplois a augmenté avec le développement des activités des secteurs non formels (informel, ménages). Face à la crise économique et à l'instabilité des emplois, la recherche de conditions plus stables mêmes pour des emplois de plus en plus précaires semblent être pour nombre d'actifs occupés une stratégie adaptative intéressante.

Au-delà de cette discrimination, il ressort que le secteur non formel (informel, ménage) contribue à plus de 93% à l'offre totale d'emplois dans le pays et cette part semble structurellement stable. La légère baisse constatée au niveau de la part du secteur informel dans l'offre totale d'emploi (elle est passée de 89,7% en 2004 à 87,7% en 2007 et à 77,4% en 2010) semble avoir été compensée par une augmentation des emplois offerts par les ménages (qui est passée globalement de 3,2% en 2004 à 6% en 2007 et à 15,7% en 2010). Quant au secteur privé formel, il accueille à peine 3% du total des emplois offerts contre en moyenne 4,5% pour le secteur public (administration publique, entreprises publiques et parapubliques).

Tableau 2 : Structure des emplois créés (au moment ou avant l'enquête) suivant les acteurs y ayant contribué au Mali en 2004, 2007 et 2010

Années d'enquêtes	Travailleurs indépendants insérés nouvellement sur le marché du travail dans le...				Autres actifs occupés (Salariés, indépendants, Aides et assimilés) opérant déjà (avant l'enquête) sur le marché du travail dans...					Ensemble
	Secteur informel	Secteur privé formel	Ménages employeurs	Ensemble	Secteur informel	Secteur privé formel	Ménages employeurs	Secteur public	Ensemble	
2004	18,8	0,5	-	19,3*	71,0	2,2	3,2	4,3	80,7*	100,0*
2007	16,8	0,2	0,3	17,2	71,9	0,7	5,7	4,6	82,8	100,0
2010	11,2	0,3	2,7	14,2	66,2	2,0	13,0	4,6	85,8	100,0

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Lecture : (*) : En 2004, le marché du travail malien comportait 19,3% de travailleurs indépendants et 80,7% de travailleurs dépendants

4.3 Analyse de l'emploi par secteur institutionnel et branche d'activité

L'analyse de l'offre d'emploi par secteur institutionnel va nous permettre de bien caractériser la structure des emplois dans le secteur informel, dans le secteur privé formel, dans le secteur public et dans le secteur des ménages.

Le secteur informel

En moyenne sur les trois années d'observation, on remarque que le secteur informel représente 85% de l'offre totale des emplois au Mali.

Les résultats consignés dans le tableau 3 permettent de mettre en évidence deux catégories plus ou moins homogènes d'unités du secteur informel : celles qui sont plus ou moins connues des services de l'Etat parce qu'elles sont généralement enregistrées au moins dans un des registres officiels¹, celles qui ne sont enregistrées dans aucun registre officiel et donc qui sont totalement inconnues des services de l'Etat.

L'analyse des caractéristiques de la première catégorie de ces unités du secteur informel qui sont plus ou moins connues des services de l'Etat, met en évidence trois résultats majeurs :

- une amélioration tendancielle des revenus salariaux mensuels moyens des actifs identifiés dans cette situation, ces derniers se trouvant le plus souvent à un niveau supérieur à la valeur du Smig national ;
- la diversification progressive des secteurs d'insertion. Alors qu'en 2004, leur secteur d'insertion dominant était l'agriculture, on observe leur implication de plus en plus forte également dans les activités

¹ Numéro statistique, registre de commerce, immatriculation auprès de la Direction générale des impôts ou de l'INPS.

commerciales en 2007 et dans le secteur des services aux ménages et aux entreprises ainsi que dans les activités de transformation (autres industries, confection d'articles vestimentaires) ;

- les actifs intervenant dans ce genre d'activités informelles se situent généralement dans la tranche d'âges de 25 à 39 ans et travaillent le plus souvent comme patrons ou travailleurs dépendants (principalement comme ouvriers).

Cette première catégorie d'acteurs du secteur informel se distingue de la deuxième catégorie qui est encore inconnue des services de l'Etat et avec des actifs dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les niveaux des salaires mensuels perçus sont généralement inférieurs au Smig national en dépit d'une ancienneté moyenne dans leur emploi d'au moins 10 ans ;
- une part relativement plus importante des femmes dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans ;
- des actifs occupés qui sont impliqués principalement dans des activités liées à l'agriculture, au commerce ou à la confection d'articles vestimentaires et dans lesquels ils travaillent soit à leur propre compte, soit comme apprentis et/ou aides familiaux (rémunérés ou non) ;
- justifient d'un faible d'un niveau d'études (aucun, tout au plus du niveau d'études primaires).

De toute évidence, ces deux catégories d'acteurs du secteur informel ont des logiques économiques et sociales qu'il convient de discriminer même si elles sont toutes dans une optique de stratégie de survie. Vraisemblablement, la première catégorie représente une minorité et la seconde, la grande majorité des actifs du secteur informel. Cette minorité se singularise avec des revenus mensuels moyens nettement supérieurs au Smig national, un âge moyen supérieur à celui des actifs appartenant à ceux de la seconde catégorie. On comprend donc que les activités totalement méconnues des services de l'Etat est un secteur refuge pour toutes les actifs justifiant d'un faible niveau d'instruction et décidés à se débrouiller pour subsister. On comprend également que la formalisation des activités même dans le secteur informel, est associée à l'existence de conditions minimales d'activité et de dotations en capital. En effet, dans les entreprises du secteur informel qui sont plus ou moins formelles, on remarque que la durée moyenne d'études réussies est largement supérieure à celle observée au niveau des entreprises dont les activités sont totalement méconnues des services publics. En outre, le pourcentage d'entreprises de plus de cinq personnes est beaucoup plus important dans le premier type d'acteurs du secteur informel, avec une proportion beaucoup plus faible de travailleurs ayant des emplois vulnérables.

Tableau 3 : Profil par branche d'activité des actifs du secteur informel suivant leur statut d'existence officiel

Branches d'activité	2004		2007		2010	
	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat
Répartition en %	89,9	10,1	96,5	3,5	92,6	7,6
Profil (en %) par branche d'activité						
Agriculture	45,7	18,3	62,6	4,6	64,4	32,0
Elevage	1,5	3,1	3,1	1,4	2,1	0,4
Pêche/sylviculture	1,7	5,6	2,6	1,1	0,8	0,1
Chasse	0,0	-	-	-	-	-
Agro-alimentaire	1,0	1,8	0,9	3,5	0,8	1,4
Confection d'articles vestimentaires	5,7	5,8	2,7	3,0	4,3	7,2
BTP	5,0	1,1	1,3	4,8	1,3	3,5
Extraction et traitement de minerais	0,5	1,3	1,6	0,2	0,5	1,1
Autres industries	5,0	6,1	5,2	12,5	1,4	7,8
Commerce	26,6	34,5	13,5	41,0	10,8	30,8
Services aux ménages/ Entreprises	4,6	11,9	3,8	4,8	4,5	2,3
Hôtels et restaurant	0,2	1,3	0,3	1,0	1,1	2,2
Transport	1,4	4,9	0,9	9,0	0,9	3,1
Postes et communication	-	0,5	-	0,5	-	0,2
Autres services	1,2	4,0	1,1	12,6	1,6	8,1
Non déclaré	0,0	0,0	0,3	0,0	5,4	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% de femmes	44,5	13,2	50,1	16,0	40,0	28,5

Branches d'activité	2004		2007		2010	
	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat	Activités méconnues de l'Etat	Activités +/- Connues de l'Etat
Revenu mensuel moyen (× 1000 F CFA)	24,5	66,8	37,0	86,2	61,3	89,3
Age moyen (en années)	34,9	35,4	34,1	37,1	32,0	34,9
Durée moyenne de scolarité (en années)	5,1	7,5	4,7	8,1	6,0	8,9
Durée hebdomadaire horaire de travail	52,0	57,8	34,2	41,5	40,0	45,4
Ancienneté moyenne dans l'emploi (années)	14,9	13,2	17,1	11,5	16,7	13,6
% effectif supérieur à 5 personnes	19,6	31,9	23,9	38,2	37,3	35,0
% de travailleurs vulnérables	86,0	61,3	84,8	51,3	67,4	63,7

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Qu'en est-il de la structure par branche et statut d'existence des acteurs du secteur informel ? Sur la base des résultats du tableau 3, on constate que l'agriculture et le commerce accueillent plus de 70% des actifs dont l'activité est totalement méconnue des services de l'Etat. En outre, on remarque non seulement que le nombre d'actifs opérant dans les activités liées à l'agriculture et méconnues de l'Etat ne cesse d'augmenter, passant de 0,92 millions en 2004 à 2,37 millions en 2007 et à 2,38 millions en 2010, mais aussi que leur poids relatif dans le total des emplois des activités méconnues augmente (46% en 2004, 63% en 2007 et 64% en 2010). Autrement dit, quoique apparemment peu rentables pour une catégorie d'actifs du secteur informel, ce secteur leur permet de survivre et constitue surtout un véritable bassin d'emplois.

A l'opposé, on note que la part relative des emplois du secteur informel dans les activités commerciales méconnues de l'Etat baisse de façon progressive dans le temps (26,6% en 2004, 13,5% en 2007 et 10,8% en 2010). Les autres activités du secteur informel méconnues de l'Etat sont identifiées dans les branches de la confection d'articles vestimentaires et des services aux ménages et aux entreprises.

Au niveau des activités du secteur informel plus ou moins connues des services de l'Etat, elles sont encore dominées par l'agriculture et le Commerce qui représentent ensemble 53% des emplois en 2004 contre 46% et 63% respectivement en 2007 et en 2010.

L'examen des activités plus ou moins connues des services de l'Etat dans le secteur informel met en évidence une diversification croissante des branches d'activité. Si en 2004 ces activités étaient essentiellement dominées par les branches agriculture, pêche, élevage, pêche, chasse, commerce, les autres industries, les services aux ménages et aux entreprises, le transport et les autres services, en 2010, elles embrassent en plus, celles liées à la branche hôtel et restaurant et représente une part relative plus importante dans le total des emplois.

Par ailleurs, l'examen des individus susceptibles d'être des chefs d'unités de production informelle (Cupi), c'est-à-dire des individus susceptibles d'employés de la main d'œuvre rémunérée ou de travailler pour leur propre compte est également très utile. Même si cette analyse n'informe pas sur l'effectif des emplois dans les unités des chefs identifiés, elle demeure très pertinente pour comprendre les potentiels bassins d'emploi dans ce secteur d'activité. Un traitement particulier des données des EPAM (2004, 2007 et 2010)² a permis de faire le point à partir des données des annexes 2.1 et 2.2 du chapitre 2.

Il ressort de ce tableau que l'effectif des Cupi n'a cessé d'augmenter, passant quasiment de 970 000 en 2004 à 1 860 000 en 2007 et à 1 870 000 en 2010. Ce résultat a permis de faire les conclusions suivantes :

- les Cupi exercent leur activité le plus souvent à titre principal (81,2% en 2004, 67,3% en 2007 et 65,5% en 2010), témoignant de fait l'importance structurelle des activités informelles ;
- de plus en plus de Cupi opèrent ces dernières années dans le cadre des activités secondaires, parallèlement à leur activité principale (18,8% en 2004, 32,7% en 2007 et 34,5% en 2010). Cette évolution confirme au moins en partie, l'importance de la pratique de la pluriactivité sur le marché du travail au Mali et donc du caractère « stratégie de survie » de ces activités ;

² Analyse des déclarations des actifs occupés non seulement dans leur emploi principal, mais aussi dans leurs emplois secondaires. Ces données ont été par la suite compilées pour les besoins de ce volet de l'analyse

- la part relative des femmes identifiées comme Cupi s'est notablement accrue, passant de 36% en 2004 à plus de 40% ces dernières années ;
- on estime en moyenne trois Cupi par ménage mais l'analyse par sexe montre que de plus en plus de femmes dans les ménages se positionnent comme des chefs d'unités de production informelle. En effet, le nombre moyen de femmes Cupi est passé de 2,9 en 2004 à 3,0 en 2007 et à 3,4 en 2010. Ce résultat témoigne de l'importance du rôle des femmes maliennes comme des actrices susceptibles de contribuer à la création d'emplois dans des activités informelles au Mali.

Tableau 4 : Répartition des chefs d'unité de production informelle par sexe et type d'activité

Année	Effectif/%	Activité principale			Activité secondaire			Ensemble		
		Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
2004	Effectif	477 079	310 012	787 091	144 390	38 204	182 595	621 469	348 216	969 685
	%	49,2	32,0	81,2	14,9	3,9	18,8	64,1	35,9	100,0
	Cupi*	2,2	2,8	2,4	3,6	3,9	3,7	2,5	2,9	2,7
2007	Effectif	505 357	745 624	1 250 982	325 430	282 272	607 702	830 788	1 027 896	1 858 684
	%	27,2	40,1	67,3	17,5	15,2	32,7	44,7	55,3	100,0
	Cupi*	1,9	2,6	2,3	3,2	4,1	3,6	2,4	3,0	2,7
2010	Effectif	677 493	545 000	1 222 492	380 724	264 032	644 756	1 058 216	809 032	1 867 248
	%	36,3	29,2	65,5	20,4	14,1	34,5	56,7	43,3	100,0
	Cupi*	1,9	2,8	2,3	3,5	4,5	3,9	2,5	3,4	2,9

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Cupi* = Nombre moyen de Cupi par ménage

Au niveau du secteur informel, les analyses précédentes ont permis de caractériser deux groupes homogènes d'acteurs : ceux dont les activités sont méconnues des services de l'Etat et ceux dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'administration publique. Les premiers représentent au moins 90% de l'ensemble des actifs du secteur informel contre à peine 10% pour ceux de la seconde catégorie. Pour les actifs de la première catégorie, l'investissement dans le secteur informel représente une importante stratégie de survie adaptative, tant les conditions d'exercice sont précaires et les échelles d'activité très faibles. Au contraire, pour les actifs de la seconde catégorie, l'investissement dans le secteur informel répond à une logique de mettre en place une unité de production dynamique, avec un minimum d'organisation formelle et une d'existence légale. Avec une échelle d'activité nettement plus importante, ces chefs d'unités de production informelle se distinguent également avec un niveau d'instruction plus important (secondaire ou plus), des conditions de rémunérations largement supérieures au Smig officiel et un esprit d'initiative qui ne demande qu'à être renforcé et encadré.

En prenant du recul, on se rend bien compte que face aux contraintes du développement du marché du travail, l'informalisation des activités intervient comme un amortisseur social pour nombre d'actifs, principalement des jeunes adultes puisque l'âge moyen des chefs d'unité de production informelle varie entre 30 et 38 ans. Son rôle social est donc assez transparent et est renforcé par un rôle économique puisqu'en dépit de tout, une évidente dynamique économique la sous tend quelle que soit sa forme et son organisation. La prédominance des activités non formelles dans les milieux ruraux, mais surtout l'extension de leur champ d'activité (essentiellement dans les activités liées à l'agriculture au départ et de plus en plus dans les petites activités de transformation et de commerce) témoigne de la nécessité de s'y intéresser en particulier. Dans les milieux urbains, les services dominent largement.

Le secteur privé formel

Le secteur privé formel malien accueillait en 2004 environ 60 300 individus contre 97 050 en 2010. Cet effectif représente environ 2% de la demande totale de travail sur l'ensemble de la période d'analyse (cf. annexe 3). Avec un salaire mensuel moyen supérieur à 100 000 F CFA qui ne cesse de progresser, c'est une main d'œuvre dont l'âge moyen varie entre 35 et 40 ans et tend à baisser de façon tendancielle. Elle justifie d'une durée moyenne d'année d'études supérieure à 9 ans qui croit progressivement. Moins d'un actif sur quatre travaillant dans ce secteur est une femme même si cette proportion ne cesse de croître (13,2% en 2004, 17,0% en 2007 et 21,5% en 2010).

En regroupant les branches d'activités par grands groupes (Activités agricoles, Industrie, Commerce, Services), on constate un regain d'intérêt des actifs de ce secteur pour les activités agricoles, les services et les activités de transformation. Au contraire, même si le secteur du commerce reste toujours un important bassin d'emploi, sa part relative dans le total des emplois baisse progressivement, passant de 38,1% en 2004 à 27,4% en 2007 et estimé à 17,8% en 2010.

Le secteur public

Le secteur public au Mali (cf. tableau 5) accueille en moyenne, ces dix dernières années, quasiment 5% de l'effectif total des emplois disponibles. En dépit d'une légèrement augmentation annuelle moyenne de la demande d'emplois dans ce secteur, cette part ne change pas significativement dans le temps. Ce secteur est dominé par une présence masculine relativement importante (76,6% en 2004, 66,2% en 2007 et 75% en 2010).

L'âge moyen des actifs de ce secteur sur les différentes années d'enquête est voisin de 38,4 ans, ce qui les positionne avec les actifs du secteur privé formel (37,3 ans) parmi les plus âgés des actifs sur le marché du travail au Mali. Les plus jeunes actifs sont identifiés dans le secteur des ménages comme employeurs de travailleurs domestiques avec un âge moyen sur les trois années d'enquête estimé à 30,7 ans contre 33,6 ans pour ceux opérant dans le secteur informel.

Tableau 5 : Principales caractéristiques des actifs dans le secteur public

	Effectif Total des emplois	% dans le total des emplois disponibles au Mali	% de Femmes	Salaire mensuel Moyen (x 1000 F CFA)	Age Moyen (En année)	Durée moyenne d'études (En année)	Ancienneté moyenne dans l'emploi (En année)
2004	99 762	4,4	23,4	84,4	42,2	11,1	12,8
2007	184 978	4,6	33,8	83,0	36,0	10,5	11,8
2010	199 841	4,6	25,0	130,5	38,8	11,0	13,1

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Dans le secteur public malien, la demande d'emplois semble s'orienter principalement vers six branches d'activité dont deux dominant largement (autres services, agriculture), représentant plus de 20% des emplois disponibles et quatre (transport, autres industries, bâtiments et travaux publics, commerce) représentant entre 3 et 4% du volume total des emplois dans le secteur. Quatre branches d'activité, même si elles ne constituent pas actuellement d'importants bassins d'emplois avec à peine 2% du total des emplois dans le secteur, ont une dynamique importante en matière de création d'emplois. Il s'agit des activités agro-alimentaires, de la confection d'articles vestimentaires et des services aux ménages et aux entreprises.

4.4 La catégorisation des bassins d'emplois

L'analyse des emplois par branche d'activité permet de proposer la classification en quatre types des bassins d'emplois, résumés dans le tableau 6.

Les bassins d'emplois les plus importants. Il en ressort que l'agriculture et le commerce sont structurellement les bassins d'emplois les plus importants au Mali. Ces deux branches accueillent plus de 64% de l'effectif total de la main d'œuvre et cette part semble croître d'année en année (64,3% en 2004, 71,5% en 2007, 73,5% en 2010). Les femmes représentent en moyenne 44,2% de l'effectif total de la main d'œuvre opérant dans ces branches et les jeunes 26,5%. Moins de 10% des activités liées à l'agriculture sont identifiées dans les milieux urbains et pour plus de 77%, dans le secteur informel. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces dernières années, moins de 5% des individus de 65 ans et plus sont impliqués dans ce genre d'activité. Le potentiel de développement des activités liées à l'agriculture semble manifestement énorme dans les milieux ruraux d'autant qu'actuellement les niveaux de revenus enregistrés sont très faibles, probablement du fait de la faible productivité du travail et du capital.

Les branches d'activités à fort potentiel d'emploi dominées par les hommes. Ces branches accueillent individuellement entre 1 à 10% de l'effectif total de la main d'œuvre mais se singularisent par une présence dominante des hommes. Structurellement, cette catégorie est composée des activités liées à l'élevage, aux bâtiments et travaux publics, aux autres industries, au transport et aux autres services. Ensemble, elles accueillent entre 10 et 20% de l'effectif total de la main d'œuvre, même si on note une baisse tendancielle de cette part qui est passée de 18,2% en 2004 à 14,6% en 2007 et à 12,3% en 2010. Sur l'ensemble de la période d'analyse, les femmes représentent en moyenne 24% de l'effectif total de la main d'œuvre et les jeunes seulement 15%. Globalement, 67% des activités de ces branches sont exercées dans le secteur informel (plus de 80% dans le secteur de l'élevage, du bâtiment et travaux publics et des autres industries, 74% dans les transports et seulement 32% dans les autres services). Les actifs de 65 ans et plus qui y opèrent représentent à peine 3% de l'effectif total de la main d'œuvre. Plus de 50% des activités liées aux BTP, au transport et aux autres services sont identifiées dans les milieux urbains tandis que l'élevage et les autres industries dominent surtout dans les milieux ruraux.

Les branches d'activités à fort potentiel d'emploi dominées par les femmes. Ces branches accueillent individuellement entre 1 à 10% de l'effectif total de la main d'œuvre mais se singularisent plutôt par une présence dominante des femmes. De façon structurelle, ce bassin comprend les activités de confection d'articles vestimentaires et du service aux ménages. Ces deux branches accueillent entre 8 et 13% de l'effectif total de la main d'œuvre et les femmes représentent en moyenne sur l'ensemble de la période 65,1% du total des actifs occupés contre 32% pour les jeunes de 15-24 ans. Plus de 85% des activités de confections d'articles vestimentaires sont identifiées dans le secteur informel contre un peu plus de 55% au niveau des services aux ménages.

Les secteurs d'activité à développer dominés par les hommes. Ils représentent individuellement moins de 1% de l'effectif total des emplois et se singularisent par une présence dominante des hommes. Ces activités concernent principalement celles de l'extraction et du traitement des minerais. Moins de 20% de ces activités sont exercées dans les milieux urbains et même si la présence des hommes y est dominante, nombre de femmes sont impliquées dans ces activités (26% en 2004, 47% en 2007 et 19% en 2010).

Les branches à développer se distinguant par une présence dominante des femmes. Ces branches accueillent individuellement moins de 1% de l'effectif total de l'offre d'emploi et une proportion nettement plus importante de femmes au niveau de la main d'œuvre. Il s'agit principalement de l'hôtellerie et de la restauration. Vraisemblablement, la surreprésentation des femmes dans ce secteur d'activité est due aux services de restauration, nécessitant moins d'investissement en capital financier par rapport aux services d'hôtellerie. Les femmes représentent en effet plus de 70% de l'effectif total de la main d'œuvre et de plus en plus de jeunes de 15-24 ans s'y intéressent. Avec moins de 10% impliqués dans ces activités en 2004, ils sont ces dernières années plus de 30%. Ces activités qui se développent principalement dans les milieux urbains (au moins 70%) même si elles ne sont plus négligeables dans les milieux ruraux, sont dans plus de 80% des cas réalisées en marge des activités officiellement formelles.

Au delà de cette catégorisation, on se rend compte que l'intérêt pour certaines catégories semble conjoncturel. C'est notamment le cas pour les activités touchant à la pêche/sylviculture, à l'agro-alimentaire et à la poste et télécommunication. Si elles se distinguent par potentiel d'emplois non négligeable (entre 1 et 3% de l'effectif total des emplois), l'affluence de la population pour ces secteurs d'activité semble être déterminée par une certaine instabilité de l'évolution de la demande des biens et services qu'elles produisent. La question est donc finalement de chercher à analyser les facteurs conjoncturels qui pourraient déterminer cette évolution dans chacune de ces branches. A priori, on peut penser par exemple que l'instabilité du prix du kilogramme de viande peut-être plus ou moins corrélée avec l'intérêt pour le secteur de la pêche/sylviculture ou du à un rationnement de la production de viandes. De même, l'existence de surplus de production agricole peut probablement encourager un développement plus important des activités de transformation des produits agricoles de base.

Tableau 6 : Catégorisation des bassins d'emplois au Mali

Classification des bassins d'emplois	2004	2007	2010
A. Les bassins d'emplois les plus importants. Il s'agit des branches d'activité qui accueillent au moins 15% de l'effectif total des emplois créés et dont l'effectif total comporte au moins 20% de femmes et de 20% de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Commerce
B. Les branches à fort potentiel d'emplois dominées par les hommes. Ces branches accueillent entre 1 et 10% de l'effectif des emplois et se singularisent par une présence dominante des hommes par rapport aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage • Pêche/sylviculture • Bâtiments et travaux publics • Autres industries • Transport • Autres services 	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage • Pêche/sylviculture • Agro-alimentaire • Bâtiments et travaux publics • Extraction et traitement de minerais • Transport • Autres services 	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage • Bâtiments et travaux publics • Autres industries • Transport • Autres services
C. Les branches à fort potentiel d'emplois dominées par les femmes. Ces branches accueillent entre 1 et 10% de l'effectif des emplois et se singularisent par une présence dominante des femmes par rapport aux hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Agro-alimentaire • Confection d'articles vestimentaires • Services aux ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Confection d'articles vestimentaires • Autres industries • Services aux ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Confection d'articles vestimentaires • Services aux ménages • Hôtels et restaurants
D. Les secteurs à développer dominées par les hommes. Ces branches accueillent moins de 1% de l'effectif des emplois et se singularisent par une présence dominante des hommes par rapport aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction et traitement de minerais • Postes et télécommunication 	-	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction et traitement de minerais • Pêche/sylviculture • Agro-alimentaire
E. Les secteurs à développer dominées par les femmes. Ces branches accueillent moins de 1% de l'effectif des emplois et se singularisent par une présence dominante des femmes par rapport aux hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels et restaurants 	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels et restaurants • Non déclarés 	<ul style="list-style-type: none"> • Non déclarés

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

4.5 Evolution des principaux indicateurs du marché du travail

L'analyse de quelques indicateurs du marché du travail (cf. tableau 7) met en évidence une certaine restriction des emplois. En effet en 2010, seulement 61,1% des individus en âge de travailler ont un emploi (78% au niveau des hommes contre seulement 45,8% au niveau des femmes). Cette situation est accentuée par une précarisation des emplois occupés avec en 2010 66% des travailleurs qui sont vulnérables. La situation des femmes est plus préoccupante que celle des hommes, et celle des résidant des milieux urbains, nettement meilleure que celle des individus vivant dans les milieux ruraux. On observe certes une amélioration tendancielle du niveau de revenu mensuel moyen puisque la proportion de salariés avec un revenu mensuel inférieur au Smig est passée de 62% en 2004 à 57% en 2007 et à 41% en 2010, mais le phénomène reste encore très préoccupant.

De même, la situation du chômage (au sens large) est préoccupante dans les milieux urbains. Elle ne cesse de s'aggraver surtout dans les milieux urbains du fait d'une importante concentration humaine pour qui les perspectives économiques sont de plus en plus réduites. Par rapport au chômage, la prise en charge des jeunes en général, mais ceux des milieux urbains en particulier, mérite d'être examinée de façon spéciale. En effet, leur situation ne fait

qu'empirer depuis 2004, le taux de chômage les concernant étant passé de 16,5% en 2004, à 19,2% en 2007 et à 34,1% en 2010.

En examinant le pourcentage des jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire, on remarque qu'en 2010, cet indicateur était estimé à 34,8%. Cet indicateur a considérablement évolué dans le temps entre le milieu rural et le milieu urbain. En 2004 et en 2007, cet indicateur qui peut être interprété comme un proxy de l'oisiveté des jeunes était plus important dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains. En 2010, la tendance semble s'être inversée. En outre, quelle que soit la période considérée, on constate une oisiveté deux fois plus importante chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons. La situation de ces deux indicateurs (taux de chômage, pourcentage des jeunes de 15-24 ans ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire) dans les milieux urbains étant sérieusement déjà préoccupante, elle risque de s'empirer si aucune disposition n'est prise par les pouvoirs publics et/ou les partenaires techniques et financiers pour inverser la tendance. Les risques d'une implosion sociale motivée par le manque de perspective pour les jeunes doivent être examinés de façon particulière.

Tableau 7 : Evolutions de quelques indicateurs essentiels du marché du travail au Mali

	2004			2007			2010		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Ratio Emploi/Population (%)									
Urbain	60,2	37,5	47,5	61,8	50,2	55,6	64,5	34,6	49,2
Rural	66,1	32,0	46,0	84,6	70,0	76,5	82,7	49,4	65,1
Ensemble	64,0	33,8	46,5	77,8	64,4	70,5	78,0	45,8	61,1
Taux d'activité (%)									
Urbain	66,5	44,9	54,4	69,2	56,4	62,4	73,3	47,1	59,9
Rural	70,5	34,6	49,3	87,4	71,6	78,6	85,7	52,0	67,9
Ensemble	69,1	38,0	51,0	81,9	67,3	73,9	82,5	50,8	65,9
% de travailleurs vulnérables									
Urbain	51,4	65,8	57,8	50,3	81,3	65,2	45,8	64,7	52,6
Rural	81,8	91,1	85,7	78,3	89,2	83,8	65,2	75,8	69,5
Ensemble	71,6	81,9	75,9	71,6	87,5	79,5	61,1	73,8	66,1
% de salariés avec un salaire inférieur au Smig									
Urbain	39,3	68,1	52,5	25,0	61,1	39,7	13,4	52,0	26,0
Rural	56,4	84,9	68,9	49,3	89,3	70,0	35,6	68,7	50,5
Ensemble	49,1	77,4	61,7	37,8	79,1	57,3	25,8	63,4	40,9
Taux de chômage au sens du BIT (%)									
Urbain	6,6	4,8	5,8	8,9	5,0	7,1	9,5	14,4	11,3
Rural	1,3	0,3	0,9	2,6	0,9	1,8	2,3	4,1	3,0
Ensemble	3,2	2,0	2,7	4,2	1,9	3,0	4,0	6,2	4,8
Taux de chômage au sens large (%)									
Urbain	9,4	16,5	12,7	10,7	11,0	10,8	11,9	26,7	17,9
Rural	6,2	7,4	6,7	3,1	2,2	2,7	3,6	5,0	4,1
Ensemble	7,3	11,0	8,9	5,0	4,3	4,7	5,5	9,9	7,2
% de jeunes de 15-24 ans ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire									
Urbain	13,6	36,4	26,5	15,9	29,2	23,2	30,7	56,6	45,6
Rural	27,0	67,9	50,7	16,1	31,2	25,3	14,1	45,8	31,2
Ensemble	21,5	55,3	40,9	16,0	30,6	24,6	18,0	48,7	34,8
Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans									
Urbain	15,8	17,1	16,5	24,3	15,6	19,2	28,6	38,9	34,1
Rural	9,8	8,5	9,3	5,2	3,2	4,0	3,3	5,7	4,4
Ensemble	11,9	13,1	12,4	9,8	6,2	7,6	7,1	12,5	9,5

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

L'analyse des indicateurs du marché du travail consignés dans le tableau 7 permet en outre de souligner l'ampleur des disparités régionales qui existent entre les milieux urbains et les milieux ruraux, au détriment de ces derniers. Le pays devra donc envisager, avec l'appui de ces partenaires techniques et financiers, des efforts considérables pour contribuer à réduire ces écarts de développement du marché du travail, non seulement entre les milieux, entre les régions, mais aussi entre les hommes et les femmes.

4.6 Situation des femmes sur le marché du travail

Les femmes représentent en moyenne 50,2% de la population totale et 42,7% de la population active. Leur situation sur le marché du travail se caractérise par une forte ségrégation horizontale, c'est-à-dire une inégale répartition des femmes par rapport aux hommes dans les diverses branches d'activité. L'examen du tableau 8 montre que, tous secteurs confondus, une forte ségrégation horizontale qui semble se maintenir de façon assez structurelle avec une concentration des femmes dans quelques branches d'activités, notamment *hôtels et restaurants, Services aux ménages et*

aux entreprises, Commerce et Confection d'articles vestimentaires. Si la présence féminine n'est pas dominante dans les activités liées à l'agriculture, aux activités agro-alimentaires, aux activités extractives et de traitement des minerais, de la pêche et de la sylviculture, des autres industries et des autres services, leur présence y est notable. Aux plus faibles valeurs de l'indice, est associée une présence masculine largement dominante.

Cet effet de ségrégation horizontale est le plus perceptible dans les activités des secteurs publics et privé formel par rapport à celles du secteur informel. En effet, dans les activités de l'administration publique, les femmes représentent en moyenne à peine 29% de l'effectif total des actifs de 15-64 ans, contre 18,7% dans le secteur des entreprises publiques et parapubliques et 16,9% dans le secteur privé formel. Globalement, on constate donc que les femmes représentent moins de 25% des actifs de 15-64 ans dans les secteurs formels contre en moyenne 44% dans le secteur informel.

Tableau 8 : Indice de ségrégation horizontale suivant les secteurs institutionnels

Branches d'activité	Secteur public			Secteur privé formel			Informel			Ménages			Ensemble		
	2004	2007	2010	2004	2007	2010	2004	2007	2010	2004	2007	2010	2004	2007	2010
Agricultures	0,000	1,716	1,013	-	-	1,331	0,771	0,943	0,833	-	0,758	0,816	0,773	0,952	0,850
Elevage	0,000	0,000	-	-	-	-	0,166	0,280	0,358	-	0,224	0,207	0,165	0,277	0,326
Pêche, sylviculture	-	1,481	0,000	-	-	-	0,107	0,830	0,669	-	1,713	-	0,107	0,851	0,596
Agro-alimentation	0,000	0,000	0,000	-	2,944	-	1,316	0,380	0,753	-	-	0,737	1,276	0,365	0,703
Confection d'articles vestimentaires	0,000	0,000	4,000	0,942	-	1,830	1,487	1,450	1,496	-	-	1,033	1,434	1,389	1,495
BTP	0,000	0,000	0,000	-	-	-	0,112	0,013	0,147	-	0,497	-	0,108	0,053	0,110
Extraction et traitement des minerais	-	1,238	0,000	-	-	-	0,605	1,013	0,554	-	-	0,628	0,608	0,940	0,489
Autres industries	0,000	1,660	0,000	-	1,498	-	1,025	1,318	0,540	-	-	0,342	0,933	1,312	0,456
Commerce	4,273	1,953	0,695	0,209	1,332	1,028	1,584	1,363	1,670	1,161	1,543	1,494	1,536	1,376	1,632
Services aux ménages et entreprises	-	2,120	1,727	2,095	1,638	1,564	0,850	1,279	1,824	1,009	1,565	1,807	1,313	1,458	1,904
Hôtels et restaurants	4,273	-	-	-	1,456	4,652	1,992	1,489	2,428	-	-	2,115	1,943	1,418	2,437
Transport	0,000	0,140	0,183	1,889	1,627	1,765	0,015	0,060	0,058	-	-	-	0,148	0,083	0,120
Postes et télécommunications	0,000	0,000	0,000	3,795	0,000	0,000	-	0,000	0,000	-	0,000	0,000	0,175	0,000	0,000
Autres services	1,138	0,634	1,105	2,283	0,973	1,264	0,825	0,480	0,459	-	0,250	0,677	0,688	0,442	0,622
Non déclaré	0,000	0,000	-	0,000	-	-	0,000	1,666	1,331	0,000	-	-	0,000	1,438	1,337

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

En outre, une lecture rapide du tableau 7 montre que globalement la situation des femmes sur le marché du travail est peu reluisante par rapport à celle des hommes avec peu de perspectives d'emploi (ratio emploi/population, taux d'activité) et une proportion systématiquement plus importante de travailleurs vulnérables et de salariés avec un revenu inférieur au Smig. Précarisation des conditions d'emploi et ségrégation horizontale ont forcément un impact négatif sur une contribution plus importante que les femmes auraient pu jouer dans le développement économique et social dans le pays.

4.7 Déterminants des choix occupationnels

Selon les données du tableau 9, trois profils de choix occupationnels se distinguent bien. En effet, les travailleurs dépendants salariés représentent en moyenne 9% du total des emplois, sont identifiés principalement dans les activités non agricoles des milieux urbains et se retrouvent aussi bien dans les secteurs formels que non formels. Avec un revenu moyen mensuel nettement supérieur à celui des autres profils (indépendants et aides), la présence des hommes est dominante parmi ces salariés (moins d'un salarié sur quatre est une femme). Ils se distinguent également par la durée moyenne d'années d'études réussies la plus importantes (supérieure à 10 ans en moyenne) et la plus faible proportion de jeunes de 15-24 ans (moins de 15% de l'effectif total des emplois dans cette catégorie en moyenne).

Les travailleurs indépendants (patrons, employeurs et compte propre) représentent en moyenne 59% des actifs employés. Avec un revenu moyen mensuel inférieur à celui des actifs salariés mais nettement supérieur au Smig national, les femmes représentent environ 40% de l'effectif total de cette catégorie. Plus de 60% de ces actifs exercent dans les activités du secteur agricole (agriculture, pisciculture, aquaculture, sylviculture) essentiellement en

milieu rural (plus de 80%) et dans des activités des secteurs non formels (plus de 95%). Les jeunes de 15-24 ans représentent quasiment 16% de l'effectif total des actifs ayant ce profil d'occupation. La durée moyenne d'années d'études réussies des actifs de cette catégorie est estimée à 5,5 ans, correspondant au plus à un niveau d'études primaires.

Quant aux aides et travailleurs assimilés, ils représentent en moyenne 32% des actifs en emplois et se distinguent avec un revenu mensuel moyen nettement inférieur au Smig national. Avec plus de 50% de femmes, les actifs de cette catégorie exercent essentiellement dans le secteur agricole (plus de 80%), dans les milieux ruraux (plus de 90%) et dans des activités des secteurs non formels (plus de 95%). Les jeunes de 15-24 ans optant pour le profil d'occupation sur le marché du travail représentent quasiment 40% de l'effectif de la catégorie dont la durée moyenne d'années d'études est estimée à 5,3 ans.

Tableau 9 : Caractéristiques des profils de choix occupationnels des actifs de 15-64 ans

		Effectif total		% de femmes	% dans les activités agricoles	Durée moyenne d'études (en année)	% de jeunes de 15-24 ans	Revenu mensuel moyen (x 1000 F CFA)	Milieu de résidence			Profil par type de secteur		
		Absolu	%						Urbain	Rural	Ensemble	Formel	Non formel	Ensemble
2007	Salariés	346 154	7,9	25,4	11,4	10,0	15,4	63,8	68,7	31,3	100,0	43,3	56,7	100,0
	Indépendants	2 711 536	61,9	45,5	60,9	4,9	15,3	42,6	19,5	80,5	100,0	1,5	98,5	100,0
	Aides	1 325 744	30,2	61,1	80,6	4,5	39,7	18,6	15,1	84,9	100,0	4,0	96,0	100,0
	Ensemble	4 383 433	100,0	48,6	63,0	5,7	22,7	43,1	22,0	78,0	100,0	5,5	94,5	100,0
2010	Salariés	450 055	9,3	21,3	13,9	10,3	13,5	103,5	62,9	37,1	100,0	48,8	51,2	100,0
	Indépendants	2 741 700	56,5	35,9	66,1	6,1	17,3	68,8	17,6	82,4	100,0	2,2	97,8	100,0
	Aides	1 660 793	34,2	45,7	80,2	6,2	39,5	26,5	5,8	94,2	100,0	2,1	97,9	100,0
	Ensemble	4 852 549	100,0	37,9	66,1	7,0	24,5	67,8	17,8	82,2	100,0	6,5	93,5	100,0

Source : Nos calculs à partir des données des EPAM 2007, 2010

L'analyse et l'interprétation des résultats obtenus seront fondées sur les résultats significatifs au seuil de 10% aussi bien en 2007 qu'en 2010 et les principales conclusions se basant surtout sur l'interprétation des effets marginaux au point moyen pour chacun des profils occupationnels sont résumés :

Les travailleurs dépendants salariés

Toutes choses étant égales par ailleurs, le fait d'être un homme, d'être alphabétisé en français, de travailler dans des activités du secteur non agricole, mais aussi du secteur formel et de résider à Bamako semblent être autant de facteurs qui déterminent la probabilité d'être un travailleur salarié au Mali. Ces résultats sont validés aussi bien en 2007 qu'en 2010. Les individus résidant à Bamako semblent naturellement avoir plus d'opportunités au niveau des activités non agricoles du secteur formel. Malheureusement cet effet est globalement contraint par des effets inobservables de sélection. Nombre de variables relatives aux caractéristiques sociodémographiques des individus telles que leur âge, la taille de leur ménage, leur niveau d'alphabétisation en arabe, la présence du fils aîné ou d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage, la composition du ménage, ne semblent pas avoir un impact sur le choix de profil occupationnel. Les valeurs des paramètres estimés pour ces variables ne sont pas significatives au seuil de 10% aussi bien en 2007 qu'en 2010.

Finalement si l'objectif des autorités maliennes est de renforcer la part relative des travailleurs dépendants/salariés sur le marché du travail, cette mesure devra être soutenue par des mesures actives de renforcement des capacités, surtout en capital humain. L'investissement dans l'éducation et la formation et dans l'amélioration du système éducatif à long terme est une piste envisageable pour atténuer cet effet d'éviction des femmes dans les activités non agricoles des secteurs formels. Le caractère plus ou moins formel de ces profils d'emplois peut aisément permettre de mieux contrôler les potentiels effets d'éviction dans l'emploi que pourraient subir ces actifs et leur garantir ainsi de meilleures conditions générales d'emplois. Ces résultats suggèrent aussi le souci de déconcentrer les emplois de salariés qui semblent être dominants dans les milieux urbains, notamment à Bamako, avec une présence dominante des hommes par rapport aux femmes.

Les travailleurs indépendants

A ce niveau, la concavité de l'âge est plus perceptible, surtout à partir de l'analyse graphique de la probabilité prédite d'être travailleurs indépendants que lorsqu'on examine directement les résultats de l'annexe 8. On remarque que la probabilité d'être travailleurs indépendants reste supérieure à 55% au-delà de 24 ans aussi bien en 2007 qu'en 2010. Autrement dit, ce profil de choix semble être celui qui offre le plus de perspectives d'emplois même si ces dernières ne sont pas qualitativement les plus intéressantes. En outre, notre modèle n'a pas discriminé entre les différents profils possibles de travailleurs indépendants, ce qui en fait un gros fourre-tout d'emplois indépendants.

Relativement au profil des salariés, ce profil est dominé par une présence relativement importante de femmes. Dans nombre des activités dans lesquelles ils sont identifiés, on enregistre bien souvent la présence du fils aîné du chef de ménage. Les actifs de ce profil occupationnel sont généralement des individus mariés qui opèrent dans les activités non agricoles des secteurs non formels. On constate aussi que nombre des actifs de ce profil ne sont pas alphabétisés en français (contrairement aux salariés) et qu'à la tête des activités de ce profil occupationnel, se trouve généralement le chef du ménage avec autour de lui, les autres membres du ménage dont la contribution semble moins importante que celle du chef. Les actifs de ce profil se retrouvent généralement dans les milieux urbains, notamment à Bamako et dans une moindre mesure, dans les autres milieux urbains. Par ailleurs, on constate l'importance des facteurs non observables qui affectent négativement l'intérêt des actifs sur le marché du travail pour ce profil occupationnel.

Finalement, on peut en déduire que ce profil de choix occupationnel semble attirer une catégorie d'actifs pas forcément alphabétisés en français et dont les activités sont le plus souvent structurées par rapport à un cadre relationnel donné. Il semble se développer apparemment du fait de la flexibilité et/ou du caractère moins contraignant des dotations en capital humain des actifs qui s'y orientent, de la volonté de subsister malgré les difficultés rencontrées au vu des obligations familiales (ce que traduit les coefficients positifs estimés pour la variable identifiant la présence d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage et pour le statut matrimonial de marié), et surtout par le caractère non formel des activités et du milieu où ce profil prospère. Dans ces conditions, la proportion d'actifs de profil type pourrait s'accroître, même si les conditions économiques se dégradent davantage. Cela impose donc aux autorités du pays d'envisager une stratégie en matière d'emploi plutôt orientée vers le renforcement des activités économiques dans les activités non formelles du secteur non agricole aussi bien à Bamako que dans les autres régions du pays (autres milieux urbains, milieu rural). La mise en place d'un cadre institutionnel, légal et juridique favorable au développement des profils de travailleurs indépendants et à leur protection pourrait être une mesure de politique économique et sociale très pertinente dans le contexte malien. L'importance des facteurs inobservables et leur caractère structurel de leur impact négatif sur ce profil occupationnel seraient certainement atténués avec de telles initiatives.

De façon opérationnelle, ce résultat inviterait à chercher à mieux valoriser les activités non agricoles des secteurs non formels identifiées dans les milieux urbains. Elles constituent un véritable bassin d'emploi qui occupe aussi bien les hommes que les femmes, travaillant principalement comme travailleurs indépendants. La variable *taille du ménage* n'est pas significative mais l'importance de la variable *lien de parenté* semble traduire le caractère très structurant du mode de fonctionnement des activités en qualité d'indépendants autour du chef de ménage. Vu que ces activités sont relativement précaires du fait des faibles dotations moyennes en capital des actifs qui s'y investissent, que 16% des actifs qui choisissent ce profil d'occupation sont des jeunes de 15-24 ans et que 40% sont des femmes, des mesures d'accompagnement doivent être prises pour garantir non seulement la sécurité dans l'emploi et des initiatives de ces actifs, mais aussi de meilleures conditions d'emploi (relèvement du Smig, systématisation de la protection sociale, flexibilité par rapport aux dispositions légales d'accès à l'embauche et à l'emploi, adoption de mesure de décentralisation régionale d'aide à l'emploi, flexibilité des conditions en faveur des unités de production non formelle, etc.).

L'hétérogénéité des acteurs du secteur informel (plus ou moins connues vs méconnues des services de l'Etat) invite à bien examiner la spécificité des critères d'identification de chacun des acteurs et à leur adresser des mesures

appropriées d'incitation et/ou d'exonération. Les critères de ciblage de ces acteurs peuvent provenir d'un examen plus approfondi des opérateurs tirant profit des prestations de service publics, notamment l'accès à l'électricité, au téléphone fixe et à l'inscription à tout ou partie des différents registres officiels suivants (compte contribuable, registre de commerce, paiement d'un impôt forfaitaire, etc.). Le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat privé dans le pays est étroitement lié à une bonne connaissance des caractéristiques des actifs de ce profil d'occupation et aux conditions juridico-légales et réglementaires qui seront mises en œuvre pour favoriser l'émergence et la dynamisation des activités de ce profil d'emploi.

Les aides et travailleurs assimilés

Cette catégorie regroupent les aides familiaux, qu'ils soient rémunérés ou non, les travailleurs domestiques et les apprentis. Les résultats de l'annexe 8 mettent en évidence une propension plus importante des femmes, surtout ces dernières années à s'orienter vers ce profil d'occupation. Toutefois, contrairement aux deux autres profils d'occupation (salariés, travailleurs indépendants), on remarque plutôt une convexité de la variable âge. Autrement dit, il y aurait malgré tout, un âge plancher pour le recrutement des actifs ayant ce profil d'occupation.

La valeur négative du coefficient relatif à la présence d'enfant de moins de 15 ans dans le ménage traduirait une faible propension à s'orienter vers ce profil d'occupation dans ces conditions. On pourrait l'interpréter en soutenant que cela signifierait que les actifs de ce profil d'occupation auraient plus souvent tendance à s'occuper de leurs jeunes progénitures que d'aller sur le marché du travail (thèse de la théorie féministe de la participation au marché du travail), surtout qu'ils justifient d'une très faible dotation en capital humain. Cette conclusion semble assez cohérente avec la variable lien de parenté qui reste également très significative. En effet, le tissu familial semble renforcer la cohésion économique autour du chef de ménage en mobilisant pour sa survie toutes les ressources humaines (apparentées ou non) pour la bonne marche des activités dans le secteur agricole (thèse de la théorie de la stratégie de survie). Si cette dynamique est perceptible dans les milieux urbains, elle l'est davantage dans les milieux ruraux, surtout ces dernières années.

Par ailleurs, on remarque un effet marginal relativement important des facteurs inobservables sur la probabilité de s'orienter vers ce profil occupationnel. On pourrait tirer des enseignements sur ce point par rapport à l'analyse situationnelle faite précédemment. En effet, on constate que ce profil occupationnel se développe principalement dans les ménages qui emploient de plus en plus de travailleurs domestiques ou dans des unités de production (formelles ou non) qui emploient de la main d'œuvre bon marché (apprentis, aides familial, etc.). La diversification des besoins des ménages semble corrélée avec une amélioration tendancielle assez sensible de leur niveau de vie général. Cela pourrait avoir conduit à un élargissement du profil des travailleurs domestiques. On y retrouve maintenant des boys cuisiniers, des jardiniers, des chauffeurs, des filles de ménage, des nounous, etc. Au niveau des unités de production, la contraction du niveau général de l'activité économique conduit non pas à moins recruter, mais à recruter une main d'œuvre moins contraignante, plus flexible. Elle se retrouverait aisément dans le groupe des apprentis (rémunérés ou non), des aides familiaux et tout autre actif ayant ce type de profil et pour qui cette occupation pourrait constituer une alternative meilleure que l'oisiveté.

Le développement de ce profil occupationnel dans le pays ces dernières années invite finalement les autorités à regarder de plus près non seulement leurs conditions de vie, mais aussi leurs attentes. Un créneau d'emploi semble se dégager pour les actifs parmi les plus démunis et en situation très précaires. Il convient donc que l'Etat approfondisse sa connaissance (secteurs d'insertion, conditions d'emplois, localisation géographique, etc.) des actifs de ce profil occupationnel afin de pouvoir leur proposer de meilleures garanties et sécurité dans leur emploi de sorte qu'ils puissent en vivre décemment.

Au total, les résultats du modèle des choix occupationnels confirment non seulement les premiers résultats de l'analyse situationnelle, mais permettent d'anticiper des perspectives plausibles de politiques favorables à l'emploi dans un environnement incertain et fragile, en tablant sur des hypothèses qui semblent structurellement assez robustes. Les différents profils mis en exergue ont bien des particularismes dont il faut savoir des enseignements en vue de d'enrichir la formulation des politiques plus adaptées d'aides et/ou de création d'emplois. Ils permettent de mettre en évidence une certaine segmentation du marché du travail suivant le niveau des dotations en capital

humain, le secteur d'activité couvert (formel, non formel), la branche d'activité dans laquelle opèrent les actifs (agricole, non agricole) et suivant le milieu de résidence. Quel que soit le segment considéré, le défi sera justement de chercher à créer les conditions du renforcement de l'offre d'emploi avec la mise en place de dispositifs institutionnels et juridiques plus incitatifs, le développement de projet de renforcement des capacités techniques, le développement d'infrastructures adaptées à leurs réalités respectives et une meilleure gouvernance de ces segments.

4.8 Profil et déterminants de la création d'entreprises au Mali

4.8.1 Cadre général de l'analyse

Dans son cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) 2012-2017, les autorités maliennes ambitionnent de « *faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-pastorale, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes* ». Le pays s'engage donc à se donner les moyens, à travers son CSCR-2012-2017, d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les orientations du pays pour y parvenir sont basées sur trois axes stratégiques : la promotion d'une croissance durable et créatrices d'emplois, l'accès équitable à des services sociaux de qualité et la consolidation de la gouvernance et des réformes structurelles.

Sans aborder explicitement les préoccupations des axes stratégiques n°2 et n°3, la présente étude se focalise principalement sur les orientations relatives au premier axe stratégique définies dans le CSCR 2012-2017 du Mali. Elle ambitionne d'examiner en particulier le volet relatif à la création d'emploi via les actions individuelles. En d'autres termes, elle se propose d'examiner l'importance des initiatives individuelles de création d'entreprises et donc d'emploi, d'analyser les déterminants de ce processus ainsi que de la survie des entreprises ainsi créées. Elle cherche donc à caractériser comment il est possible de valoriser les caractéristiques observables des créateurs d'emplois et de jouer sur leur caractéristique en vue d'une meilleure contribution de l'initiative privée dans la création d'emploi.

Pour répondre aux objectifs de ce deuxième volet de l'étude, on exposera brièvement dans un premier temps les développements théoriques du concept « d'entrepreneurs » afin d'en saisir toute la portée ou du moins l'essentiel. Dans un deuxième temps, on rappellera l'engouement actuel pour la création d'entreprise, tel qu'il s'exprime implicitement dans le CSCR 2012-2017 du Mali et s'observe dans le développement de plus en plus important de micro-entreprises, voire de petites et moyennes entreprises sur le marché du travail. On présentera ensuite un bilan quantitatif, en insistant tout d'abord sur l'évolution chronologique des chiffres de la création, notamment sur ceux de la période la plus récente (2004, 2007, 2010). Le développement de cette partie permettra de mettre en évidence les singularités statistiques du phénomène étudié au Mali. Par la suite, il sera nécessaire d'étudier de façon plus explicative le profil des créateurs et de leurs entreprises, et d'aborder les aspects liés à leur pérennité et à leur survie. Ce dernier point nous permettra de conclure sur les enjeux de la création d'entreprises et de la croissance économique dans le pays.

4.8.2 Rappel des développements théoriques du concept d'entrepreneur et positionnement de la problématique

Pour bien circonscrire l'objet de cette analyse, il convient de s'entendre sur le concept d'entrepreneur. Selon Cantillon (1755), l'entrepreneur est une « *personne qui prend le risque de mener une affaire commerciale à son propre compte dans un but de profit* ». Cet auteur caractérise ainsi dans cette définition un lien évident entre le comportement entrepreneurial, la prise de risque et l'incertitude, sans toutefois distinguer clairement ces deux dernières notions. En effet, l'entrepreneur est amené à prendre des décisions dans l'incertitude et les risques qu'il encourt ne sont pas précisément connus.

Jean Baptiste Say (1841) développe un peu plus le concept en y associant plus clairement la prise de risque. Selon lui, « *l'entrepreneur déplace les ressources économiques d'un niveau de productivité et de rendement donné vers un niveau supérieur* ». Autrement dit, il combine et organise les facteurs de production pour créer une utilité nouvelle. Il est donc l'agent

principal de la production, met en œuvre des facteurs de production, leur donne une impulsion utile pour en tirer de la valeur et en supporte tous les risques. Dans ces conditions, l'entrepreneur prend le risque d'une nouvelle aventure et se donne les moyens d'atteindre un niveau d'utilité supérieur par la combinaison des facteurs de production disponibles.

Knight (1921) propose une définition qui prolonge celle de Say (1841). En effet, selon lui, une situation de risque implique la possibilité d'effectuer un calcul de probabilité connue, tandis que la notion d'incertitude, qui englobe celle de risque, renvoie également à des événements non prévisibles, dont la distribution de probabilité est inconnue. Pour Knight, « *est un entrepreneur potentiel, l'individu qui, compte tenu de ses jugements, accepterait d'assumer l'incertitude liée à la production de biens et services* ».

De façon plus récente, Vérin (1982) apporte un éclairage plus nuancé sur le comportement de l'entrepreneur par rapport au risque, dans une perspective historique en dégagant une constante : l'entreprise est invariablement l'action risquée, ou même parfois l'action en tant que risque. Les modalités de la prise de risque quant à elles, diffèrent selon qu'à « l'élan courageux » s'accorde ou non une « conduite raisonnée » principalement basée sur le calcul économique. L'entreprise requiert donc à la fois un calcul raisonné, une action délibérée et maîtrisée et « un élan de courage » qui, dans une certaine mesure, fait fi du risque et procède de la transformation du hasard en raison, de l'occasion « accidentelle » en occasion de réaliser une fin visée, en moyen de se faire remarquer, de se réaliser, de se singulariser. Cette définition qui renvoie donc à une approche plus sociologique du concept d'entrepreneur semble de nos jours la plus partagée par de nombreux auteurs pour qui, la logique d'action se traduit par une articulation entre l'acteur, à la fois stratégique et historiquement culturellement constitué d'une part, et la situation de l'action d'autre part.

Finalement, selon Guyot, Lohest, Vandewattyne, Giacomini (2006), du point de vue du passage à la création d'entreprise et de l'engagement dans la carrière entrepreneuriale, le concept de logique d'action permet d'approcher les rapports complexes entre :

- i) *les caractéristiques sociologiques du créateur* : Elles sont envisagées en termes de position sociale et de sédimentation biographique résultant de sa trajectoire professionnelle, des expériences vécues et de son identité sociale. Le passage à la création d'entreprise doit se concevoir comme un processus décisionnel motivé par une volonté de changement de mode de vie. Cette dernière peut en réalité s'enraciner dans la rupture du mode de vie (difficultés existentielles, échec scolaire, faillite, mise à la retraite, perte d'emploi, divorce, etc.). Elle peut aussi être encouragée par une perception positive de la prise de risque, probablement liée à des valeurs ou référents culturels du milieu social. Ce milieu peut renvoyer à des interactions avec la famille, avec le milieu éducatif dans lequel a grandi l'individu, etc. ;
- ii) *les particularités de son environnement* : les opportunités offertes par l'environnement de travail ou du cadre de vie peuvent également être des facteurs déterminants du passage à la création d'entreprise ;
- iii) *le processus stratégique vis-à-vis de la création d'entreprise* : il renvoie aux ajustements des réponses à la nouveauté et à l'imprévu qui peuvent déterminer la réaction finale de l'individu pour une activité entrepreneuriale ou pas. Autrement dit, ce processus touche aux facteurs qui permettent à l'individu de faire le bon choix devant la multitude des différents événements de la vie sociale ;
- iv) *le déroulement et l'issue de celle-ci* : Il concerne les dispositions acquises par l'individu à agir durablement d'une certaine façon. Ces dispositions peuvent être acquises ou intériorisées, le plus fréquemment inconsciemment, du fait de ses conditions objectives d'existence. Ces dispositions résultent donc au-delà de toute apparence, du sens pratique et conscient de l'individu.

Un des enjeux majeurs du passage à la création d'entreprise est l'identification des caractéristiques socioculturelles des individus envisagées en principe dans une perspective longitudinale et dynamique. Cette composante culturelle et identitaire permet de comprendre la diversité des rapports au risque adoptés par des acteurs différents inscrits

dans une situation d'action similaire. Elle pourrait permettre de comprendre par exemple pourquoi tous les maliens ne s'orientent pas vers la création d'entreprise.

Au total, il ressort que le passage à la création d'entreprise met en évidence plusieurs articulations :

- a) il est le fruit d'une décision qui pourrait s'enraciner dans la volonté d'une rupture ou de saisir une opportunité donnée ;
- b) il comporte un risque dont l'estimation et la perception sont des réalités intrinsèquement subjectives ;
- c) les déterminants sociaux de ce comportement sont liés à l'ancrage social, biographique et professionnel des individus.

De façon plus opérationnelle, on pourrait s'attendre à ce que les individus qui s'engagent dans un projet de création d'entreprise présentent une plus faible aversion pour le risque que celle qui caractérise les personnes qui ne s'y engagent pas. De même, ces créateurs d'entreprise devraient se retrouver de façon plus importante parmi les individus ayant déjà une première expérience professionnelle. Enfin, les caractéristiques sociologiques des individus et/ou leur parcours professionnel déterminent dans une certaine mesure leur propension à créer leur entreprise.

Notre objectif, dans cette analyse est d'examiner le bien fondé de ces trois hypothèses fortes relatives à la propension à la création d'entreprise par les individus de 15-64 ans au Mali, que ces derniers soient précédemment actifs occupés ou non dans leur emploi antérieur.

Pour mener à bien cette analyse, on identifie d'abord parmi les actifs occupés, ceux qui ont effectivement créé leur propre entreprise et on rapproche cette situation de leur situation dans leur emploi antérieur. L'étude revient donc à identifier clairement les déterminants de la création d'entreprise au Mali. Cette analyse est complétée par une analyse des déterminants de la survie des entreprises ainsi créées.

4.8.3 De l'engouement pour la création d'entreprise dans le développement d'un pays

Cette section fait un bref point de repère théorique par rapport à l'engouement pour la création d'entreprises de petites tailles, sur la base du modèle américain, rappelle également tout aussi succinctement l'évolution de la population totale et des emplois au Mali et s'intéresse en particulier à l'engouement pour la création d'entreprises au Mali.

Points de repère théorique

On constate de nos jours, un important regain d'intérêt pour la petite entreprise, créatrice nette d'emplois et relais indispensable de la croissance économique. Ce phénomène que nombre de pays développés ont jadis connu, s'observe aujourd'hui dans nos économies en développement d'Afrique subsaharienne. Cette attirance renouvelée pour le personnage clé de l'entreprise, son dirigeant, son propriétaire, le plus souvent appelé « entrepreneur » nécessite une attention accrue pour l'acte fondateur qu'est la création d'entreprise.

On se souvient que pendant les premières décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, la croyance dominante était portée sur l'efficacité des grandes entreprises. Les économistes mettaient alors en avant les effets d'échelle et d'expérience couplés d'effets positifs de synergie entre activités. Mais au fil des années, les deux premiers types d'avantages sont devenus de plus en plus discutables pour des raisons d'ordre essentiellement technologique, tandis que la croyance dans les effets de synergie s'est peu à peu effritée, comme l'atteste le recentrage des grands groupes sur leurs métiers de base (abandonnant par là même un grand nombre d'activités aux firmes de petite dimension). Au total, cette reconnaissance de l'importance des petites entreprises, et en particulier de leur contribution à l'emploi et à l'innovation, s'est faite progressivement mais assez rapidement. On la retrouve aux Etats-Unis lesquels, malgré leur attrait pour la grande dimension, ont pris le départ relativement tôt dans cette direction. Trois autres facteurs ont provoqué le retour sur le devant de la scène des entreprises de petite taille :

- Le développement du secteur informel, conséquence de la restriction du marché du travail ;

- l'importance accrue du commerce et des services dans l'économie, avec les impératifs de proximité et de contact direct avec la clientèle que cela comporte;
- les changements de comportements des consommateurs, devenus à la fois de plus en plus changeants et hyper segmentés dans leurs préférences, mais aussi de plus en plus contraints financièrement.

Cette tendance en faveur des très petites entreprises crée des avantages comparatifs d'une grande nouveauté, que Michel Marchesnays appelle « rentes de singularité » dans tous les secteurs. La très petite taille de certaines entreprises peut devenir un avantage décisif, pourvu qu'elle soit accompagnée d'un ensemble unique de compétences et de ressources, y compris relationnelles, que possède le plus souvent, à titre personnel son dirigeant qui se positionne dès lors dans un contexte concurrentiel, mais « construit » en quelque sorte son marché, sa clientèle, ses réseaux à l'abri du regard des grandes firmes et de l'Etat.

Aux Etats-Unis d'Amérique, le développement des entreprises est passé par trois dates importantes pour les petites entreprises : i) la Small Business Act (SBA – 1953). Il s'agit d'un texte fondateur qui renforce le rôle accordé à la petite entreprise dans le développement économique du pays. Cette disposition légale organise et définit le cadre légal, juridique et financier du développement des petites entreprises dans le pays ; ii) la parution de l'ouvrage de E. F. Schumacher dont la version française a été publiée en 1978 aux éditions Seuil sous le titre « Small is beautiful : une société à la mesure de l'homme ». Cet ouvrage a eu un retentissement considérable car les entreprises de petite dimension y ont été présentées comme la cellule socio-économique de base pour les sociétés du futur. Cette analyse a été complétée en 1982 par une contribution de Michel Marchesnay sur la spécificité et l'hétérogénéité des petites entreprises. En dépit de leur intérêt économique certain, ce dernier insiste en particulier sur leurs principales caractéristiques (particularité de leur gestion, vulnérabilité et dépendance, inefficacité de leur rentabilité, etc.) ; iii) les études de David Birch sur la contribution à l'emploi des petites entreprises américaines (« Job creation in America »- 1987). Les travaux de cet auteur, sur des bases plus rigoureuses, avaient montré que les dirigeants des petites entreprises, loin d'être seulement des individus qui ont créé leur affaire pour éviter de demander un emploi, apportaient en réalité une contribution majeure à la croissance économique de leur pays.

Spécificité de la création d'entreprises au Mali ces dernières années

Dans nos pays en développement d'Afrique subsaharienne, les travaux d'AFRISTAT et de DIAL dans les Etats membres de l'UEMOA (Projet PARSTAT 2001/2004) ont montré l'importance et le rôle économique et social du secteur informel dans le développement des principales agglomérations des pays de cet espace. Toutefois, ces études n'avaient pas eu pour objectif de cibler les entreprises créées ainsi que d'analyser le profil et les caractéristiques de leurs promoteurs.

Dans le contexte particulier du Mali, sur la base des données des enquêtes permanentes sur l'emploi auprès des ménages (EPAM) de 2004, 2007 et 2010, la structure des emplois par secteur institutionnel se présente comme suit (cf. tableau 2) avec un secteur informel qui pourvoit à au moins 77% des emplois occupés. L'action des individus ayant contribué à la création d'entreprise ou « entrepreneurs » représentent globalement au moins 14% des emplois créés sur le marché du travail malien. On constate que cet effort de création d'entreprises (qu'on pourrait qualifier d'ex nihilo) est structurellement le plus significatif dans le secteur informel même si cette dynamique semble s'étioler progressivement dans le temps.

Compte tenu de la faible présence des créateurs d'entreprises dans le secteur privé formel (moins de 1%), l'étude privilégiera une analyse globale. En outre, en référence aux chiffres absolus, on note aussi qu'en réalité, l'effectif des créateurs d'entreprises toutes sources confondues, ne cesse de croître en passant de 458 313 entrepreneurs en 2004 à 720 326 en 2007 et à 609 081 en 2010.

Tableau 1: Structure des emplois par secteur institutionnel dans les principales agglomérations des Etats de l'UEMOA

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	6,6
Entreprises publiques	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	1,8
Entreprises privées formelles	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	14,2
Entreprises privées informelles	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	76,2
Entreprises associatives	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statéco n°99, 2005, DIAL/AFRISTAT/INSEE

Encadré 1 :

A propos de l'identification des créateurs individuels et des autres acteurs ayant contribué à la création d'emplois au Mali

Les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs ont été identifiés en rapprochant les informations fournies par deux variables essentielles : le secteur institutionnel (administration publique, entreprises publiques et parapubliques, secteur privé formel, secteur privé informel, ménage) que d'autres variables du questionnaire ont permis aisément de catégoriser et la dichotomisation de la variable *APSB* – « *Comment avez obtenu votre emploi ?* ». En effet, cette dichotomisation a permis d'isoler les individus qui ont créé eux même leur emploi des autres modalités de création d'emploi. En rapprochant ces deux informations, on obtient la catégorisation suivante des acteurs ayant contribué à la création d'emploi au Mali : les entrepreneurs individuels (identifiés par la suite dans leur secteur institutionnel) qui ont créé leur entreprise ex nihilo et les autres acteurs (également identifiés dans leur secteur institutionnel – public, privé formel, privé informel, ménage).

Tableau 2 : Structure des emplois créés par suivant les acteurs y ayant contribué au Mali en 2004, 2007 et 2010

Années d'enquêtes	Individus ayant créé leur emploi (Indépendants)				Autres acteurs ayant créé des emplois					Ensemble
	Secteur informel	Secteur privé formel	Ménages employeurs	Ensemble	Secteur informel	Secteur privé formel	Ménages employeurs	Secteur public	Ensemble	
2004	18,8	0,5	-	19,3	71,0	2,2	3,2	4,3	80,7	100,0
2007	16,8	0,2	0,3	17,2	71,9	0,7	5,7	4,6	82,8	100,0
2010	11,2	0,3	2,7	14,2	66,2	2,0	13,0	4,6	85,8	100,0

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

4.8.4 Description statistiques des créateurs d'entreprise au Mali

Description statistique des individus concernés

Il s'agit ici de vérifier les bases statistiques de notre principale hypothèse concernant la possible causalité entre la situation d'activité dans l'emploi antérieur et le passage à la création de son entreprise dans l'emploi actuel. Les résultats figurant dans le tableau 3 montrent qu'on doit rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'une relation fonctionnelle entre ces deux événements au seuil de 5%. De même, la valeur du coefficient de contingence, quoique très faible, montre que cette causalité n'est pas négligeable.

Tableau 3 : causalité entre situation dans l'emploi antérieur et création d'entreprise dans l'emploi actuel

Situation dans l'emploi antérieur	2007			2010		
	N'a pas créé d'entreprises	A créé son Entreprise	Total	N'a pas créé d'entreprises	A créé son Entreprise	Total
Ne travaillait pas avant l'emploi actuel	3 213 851	650 655	3 864 506	3 347 212	505 599	3 852 811
Travaillait déjà dans son emploi antérieur	204 908	69 671	274 580	338 390	103 482	441 873
Ensemble	3 418 760	720 326	4 139 086	3 685 602	609 081	4 294 684

Statistiques :

Coefficient de contingence	0,0560			0,0893		
	DF	Valeur	P-value	DF	Valeur	P-value
Khi 2	1	12 998,339	< 0,0001	1	34 528,363	< 0,0001

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

De même, l'examen du tableau 4 montre deux tendances bien différentes dans le temps de la proportion des individus qui auraient créée leur propre affaire suivant leur statut dans l'emploi. Cette tendance concerne systématiquement au moins 20% des individus parmi ceux qui étaient en activité dans leur emploi antérieur. Dans le groupe des individus qui ne travaillaient pas (chômeurs, inactifs) avant leur emploi actuel, on observe non seulement une tendance générale plus faible, mais qui baisse progressivement dans le temps, passant de 19,2% en 2004 à 16,8% en 2007 et à 13,1% en 2010. Ce résultat valide dans une certaine mesure une de nos hypothèses, relative au fait que les créateurs figurent en majorité parmi les individus ayant déjà eu une expérience professionnelle antérieure.

D'un autre côté, on constate que tout acteur confondu, le pourcentage d'individus qui ont créé leur propre entreprise baisse de façon tendancielle, passant de 19,3% à 17,4% et à 14,2% respectivement en 2004, 2007 et à 2010. Cette évolution illustre, sous certaines réserves, que la création d'entreprise tend globalement à baisser de façon tendancielle au Mali. Il n'est donc pas inutile de mieux décrire le profil des créateurs d'entreprises et surtout, d'étudier les déterminants de la création des entreprises dans le contexte malien. Cette analyse ne sera envisagée plus tard que pour les entrepreneurs identifiés dans leur emploi actuel.

Tableau 4: Profil dans le temps des créateurs d'entreprise de 15-64 ans au Mali

Situation dans l'emploi antérieur	Situation par rapport à la création de son entreprise dans son emploi actuel	Année d'enquête					
		2004		2007		2010	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Travaillait avant	N'a pas créé sa propre entreprise	300660	79,9	204908	74,6	338390	76,6
	A créé sa propre entreprise	75797	20,1	69671	25,4	103482	23,4
	Ensemble	376457	100,0	274580	100,0	441873	100,0
Ne travaillait pas avant	N'a pas créé sa propre entreprise	1611781	80,8	3213851	83,2	3347212	86,9
	A créé sa propre entreprise	382516	19,2	650655	16,8	505599	13,1
	Ensemble	1994297	100,0	3864506	100,0	3852811	100,0
Ensemble	N'a pas créé sa propre entreprise	1912441	80,7	3418760	82,6	3685602	85,8
	A créé sa propre entreprise	458313	19,3	720326	17,4	609081	14,2
	Ensemble	2370754	100,0	4139086	100,0	4294684	100,0

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Qui sont les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs au Mali ?

L'analyse des créateurs d'entreprise invite en réalité à distinguer d'une part, ceux qui ne travaillaient pas avant de créer leur propre entreprise et d'autre part, ceux qui ont créé leur propre entreprise sachant qu'ils étaient déjà en activité. On constate qu'en 2007, 90% des créateurs d'entreprises ne travaillaient avant leur emploi actuel. En 2010, ce chiffre est passé à 87%, permettant de constater qu'une proportion de plus en plus grande d'anciens actifs

occupés se lance dans la création d'entreprise. Mais en vue de donner plus de rigueur statistique aux résultats de nos analyses, nous ne distinguerons pas ces deux catégories d'acteurs.

Les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs au Mali sont généralement des adultes dont l'âge moyen varie entre 35 et 43 ans (cf. tableau 5). Pour autant, on constate que 14% de ces créateurs d'entreprises étaient en 2007 des individus de 15-24 ans et cette proportion est passée en 2010 à 11,5%. Il semblerait donc qu'il y a de moins en moins de jeunes parmi les créateurs d'entreprises, mais de plus en plus d'adultes.

Quoique marqué par une présence dominante des hommes, le groupe des entrepreneurs comporte une proportion non négligeable de femmes (46,5% en 2007, 47% en 2010) et cette présence féminine se remarque dans tous les milieux de résidence. En outre, plus de 58% des créateurs d'entreprise au Mali sont des natifs. Toutefois, on se rend compte que cette proportion dépasse 60% dans les autres milieux urbains et dans les milieux ruraux. Même en 2010 cette proportion est estimée à 37,8% à Bamako. On peut donc accueillir favorablement toute mesure nationale d'aide et/ou d'appui à la créateur d'entreprise pour les autochtones qui voudraient se lancer dans cette voie.

Ces dernières années, force est de constater que le pourcentage de créateurs dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat³ a considérablement augmenté en passant de seulement 6,5% en 2007 à 32,7% en 2010. Cette remarquable évolution est due en partie aux efforts de formalisation de leurs activités dont font preuve entrepreneurs pour assurer une plus grande rentabilité et une meilleure visibilité de leur affaire, en partie probablement à l'action des pouvoirs publics pour les y encourager. Le constat est clair dans tous les milieux de résidence entre 2007 et 2010.

L'analyse suivant le milieu de résidence des créateurs d'entreprises au Mali permet de souligner des changements importants. En effet, en 2007, on notait que 90% des créateurs étaient identifiés essentiellement dans les milieux ruraux (70%) et dans les autres milieux urbains (21%). En 2010, ces milieux accueillent respectivement 61% de l'effectif total des entrepreneurs et 12,5%, soit un total de 73,5%. On remarque ainsi un formidable intérêt pour la création d'entreprise des actifs occupés maliens (26,5%).

Tableau 5 : Répartition spatiale des créateurs et leurs principales caractéristiques en 2007 et 2010 au Mali

		Effectif des créateurs		Age moyen	% de femmes	% de jeunes de 15-24 ans	% de natifs	% dont les activités sont +/- connues	% de créateurs dont les activités sont identifiées dans le secteur de...			
		Absolu	%						... l'agriculture	... l'industrie	... du commerce	... des services
2007	Bamako	68 119	9,5	36,7	56,0	18,3	57,2	25,5	2,1	11,5	75,0	11,4
	Autres milieux urbains	148 670	20,6	41,0	51,8	11,7	72,3	13,5	18,2	15,9	52,5	13,3
	Milieu rural	503 537	69,9	38,2	43,7	14,5	80,9	1,9	60,3	15,1	19,9	4,6
	Ensemble	720 326	100,0	38,7	46,5	14,3	76,9	6,5	46,1	15,0	31,9	7,0
2010	Bamako	161 667	26,5	39,2	44,4	7,2	37,8	55,0	2,0	28,2	54,1	15,6
	Autres milieux urbains	76 088	12,5	41,8	45,1	8,2	60,4	19,9	12,8	20,6	51,6	15,0
	Milieu rural	371 327	61,0	39,4	48,5	14,0	67,1	25,7	53,1	13,5	28,4	5,0
	Ensemble	609 081	100,0	39,7	47,0	11,5	58,5	32,7	34,5	18,3	38,2	9,1

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

L'analyse par branche d'activité des créateurs d'entreprises est également très informative. En 2007, ces créateurs sont identifiés principalement dans le secteur de l'agriculture et activités assimilées (46,1%), du commerce (31,9%) et de la transformation (15%). Suivant le milieu de résidence, on constate qu'en réalité les activités du secteur de l'agriculture sont dominantes dans les milieux ruraux (60,3%) alors que les milieux urbains se singularisent par une importance des activités commerciales (75% à Bamako, 52,5% dans les autres milieux urbains). Quel que soit le

³ Il s'agit des créateurs dont les activités sont enregistrées dans au moins un des registres officiels suivants : inscription à l'institut national de la prévoyance sociale, disposition d'un numéro statistique, d'un registre de commerce ou déclaration à la direction nationale des impôts.

milieu de résidence, les créateurs d'entreprises qui accordent un intérêt aux activités de transformation représentent entre 10 et 16%.

En 2010, on constate une sensible modification de la structure par branche d'activité des créateurs d'entreprises. Les activités commerciales intéressent désormais 38,2% de l'effectif total des créateurs contre 34,5% au niveau des activités du secteur de l'agriculture. Un net regain d'intérêt s'observe pour les activités de transformation (18,3%), principalement dans les milieux urbains (28,2% à Bamako, 20,6% dans les autres milieux urbains). De même, un engouement de plus en plus important est constaté pour les activités de services, notamment dans les milieux urbains (15,6% à Bamako, 15% dans les autres milieux urbains).

Profil en termes de taille (effectif des emplois) des entreprises créées ?

La plupart des entreprises créées par des individus se caractérisent par leur petite taille en termes d'effectifs. En effet, plus de 70% de ces entreprises ont un effectif inférieur à trois personnes. Cette tendance semble être structurelle même si on remarque entre 2007 et 2010, un léger accroissement des créations d'entreprises de plus de cinq personnes. Ces résultats confirment si besoin est, l'importance des entreprises de petites tailles au Mali. En outre, les unités créées, du point de vue de leur taille ne sont pas homogènes et se singularisent clairement par rapport au sexe du promoteur, à son âge moyen, à son secteur d'activité et à son milieu de résidence.

En effet, les promoteurs des entreprises de petites tailles (moins de 3 personnes) sont généralement des femmes parmi lesquels on dénombre une proportion non négligeable de jeunes de 15-24 ans. En 2007, 66,8% des entreprises d'une personne créées étaient initiées par des femmes. En 2010, on constate que plus de 50% des femmes ayant créé leurs entreprises, sont à la tête d'unités de moins de trois personnes. Les promoteurs de ce type d'entreprises ont le plus souvent, un âge moyen qui varie entre 35 et 40 ans.

On remarque également qu'une minorité d'individus de 15-24 ans participe à ce processus de création d'entreprises (14,3% en 2007 contre 11,5% en 2010). Tout comme les femmes, ces jeunes sont en majorité identifiés dans la création d'entreprises de petites tailles, c'est-à-dire de moins de trois personnes.

Tableau 6 : Principales caractéristiques des entreprises créées suivant leur taille (en effectif de personnes)

		Effectif des unités créées		Age moyen	% de femmes	% de jeunes de 15-24 ans	% de natifs	% dont les activités sont +/- connues	% de créateurs dont les activités sont identifiées dans le secteur de...			
		Absolu	%						... l'agriculture	... l'industrie	... du commerce	... des services
2007	Une personne	388 744	54,0	36,9	66,8	21,0	70,8	3,7	25,3	17,7	47,6	9,3
	Deux personnes	134 253	18,6	37,9	31,6	6,8	82,0	9,5	65,0	11,4	21,3	2,4
	3 à 5 personnes	134 996	18,7	43,2	18,0	5,1	86,1	8,3	76,3	11,5	6,4	5,8
	> 5 personnes	62 334	8,7	41,4	14,2	8,6	83,1	13,6	70,3	12,8	11,4	5,5
	Ensemble	720 326	100,0	38,7	46,5	14,3	76,9	6,5	46,1	15,0	31,9	7,0
2010	Une personne	327 870	53,8	38,3	57,8	13,6	55,3	26,6	22,4	13,7	55,4	8,5
	Deux personnes	102 638	16,9	39,5	52,1	8,4	63,0	29,9	40,8	15,2	34,1	9,9
	3 à 5 personnes	115 305	18,9	41,2	24,2	7,8	63,6	44,2	49,4	29,8	11,4	9,4
	> 5 personnes	63 268	10,4	44,0	23,9	11,8	58,3	48,3	59,6	26,4	3,9	10,0
	Ensemble	609 081	100,0	39,7	47,0	11,5	58,5	32,7	34,5	18,3	38,2	9,1

Source : Calculs de l'auteur à partir des données des EPAM 2004, 2007, 2010

Ces entreprises de petites tailles se caractérisent également par le fait qu'elles se développent le plus souvent en marge des activités officielles puisque moins de 10% des activités de ces dernières étaient connues des services de l'Etat en 2007. En 2010, on constate certes que cette proportion s'est significativement accrue, mais elle reste nettement inférieure à 30%, loin derrière le chiffre correspondant aux entreprises de plus grandes tailles (les activités de plus de 40% de ces entreprises sont plus ou moins connues des services de l'Etat). Ces résultats témoignent de la

corrélation positive qui existe entre la taille de l'entreprise et sa propension à officialiser ses activités auprès des services de l'Etat. Finalement, ce résultat permet d'attirer l'attention sur le fait que la meilleure stratégie à adopter pour encourager les unités de petites tailles à se formaliser, c'est de les aider et de les accompagner à se développer. L'opérationnalisation de cette stratégie devrait pouvoir s'inspirer de l'expérience américaine de la Small Business Act (SBA).

On constate au contraire que les entreprises de plus grandes tailles (supérieures à 3 personnes) sont plus souvent gérées par des hommes. Ces entreprises qui représentent généralement moins de 30% des entreprises créées, se caractérisent par une proportion nettement plus importante d'entrepreneurs dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat, par une présence féminine et de jeunes moins marquées. Elles exercent le plus souvent dans les activités du secteur agricole et de l'industrie.

Ces évolutions (suivant les milieux de résidence, les secteurs d'activité, etc.) de la création d'entreprise et le profil de ces entreprises en termes d'effectif, suggèrent les différentes conclusions suivantes :

- **Une réduction progressive des disparités dans la répartition spatiale des créateurs d'entreprises.** En effet, le phénomène se développe dans tous les milieux de résidence, principalement à Bamako. Ce constat permet de rassurer les autorités politiques sur les avantages d'une politique active d'aide et/ou d'appui à la création d'entreprise dans tout le pays, à condition de se donner les moyens de mieux identifier les entrepreneurs, mais surtout de bien les encadrer ;
- **Une importance des activités du secteur agricole et activités assimilées qui demeurent malgré tout, toujours aussi stratégiques.** Le potentiel de développement des activités de ce secteur est très peu exploité dans le pays, surtout dans les milieux ruraux et à un degré moindre, dans les autres milieux urbains ;
- **Un développement régional de moins en moins inégalitaire des activités commerciales, soutenu par un intérêt de plus en plus important.** En effet, 28,4% des créateurs d'entreprises sont identifiés en 2010 dans les milieux ruraux contre seulement 19,9% en 2007 ;
- **Des perspectives apparemment intéressantes de développement des activités de transformation dans les milieux urbains du pays.** En effet, entre 2007 et 2010, le pourcentage d'entrepreneurs qui ont développé leurs activités dans ce créneau est passé de 11,5% à 28,2% à Bamako, contre respectivement 15,9% à 20,6% dans les autres milieux urbains. Ce constat s'est accompagné d'une légère baisse de l'intérêt pour ces activités dans les milieux ruraux entre ces deux dates ;
- **Un intérêt moins marqué, quoique croissant dans le temps pour l'entrepreneuriat dans le secteur des services.** Entre 2007 et 2010, le pourcentage d'entrepreneurs dans ce secteur est passé de 7% à 9,1%. Cette évolution globale relativement faible cache en réalité des disparités spatiales importantes surtout dans les milieux urbains (à Bamako, elle est passée de 11,4% à 15,6%, contre 13,3% et 15% dans les autres milieux urbains). Dans les milieux ruraux, elle est passée de 4,6% à 5%. Ce faible intérêt pour les activités de ce secteur d'activité se comprend aisément compte tenu du faible niveau d'alphabétisation des populations maliennes. En effet, le développement des services est fortement corrélé avec le niveau d'alphabétisation ;
- **Une contribution essentielle des femmes dans le processus de création des entreprises dans le pays.** 47% des créateurs d'entreprises identifiés au Mali, aussi bien en 2007 qu'en 2010 sont des femmes, ce qui est très loin d'être négligeable. Cependant, cette contribution des femmes est identifiée principalement dans les entreprises de moins de trois personnes, dont les activités sont généralement très peu connues des services de l'Etat. Pour autant doit-on en déduire que la participation des femmes à ce processus s'inscrit-elle dans une logique de stratégie adaptative ? Nous nous gardons de répondre à cette interrogation et laissons ce soin à une analyse plus approfondie de l'implication des femmes dans le processus de création des entreprises au Mali ;

- **Une contribution marginale des jeunes de 15-24 ans à la création d'entreprises au Mali.** En effet, sur les deux années d'enquêtes, les résultats obtenus montrent que globalement moins de 15% des promoteurs d'entreprises sont des individus de 15-24 ans. Toutefois, tout comme dans le cas des femmes, la présence de ces jeunes entrepreneurs est relativement importante au niveau des entreprises de moins de trois personnes. La logique de stratégie adaptative sous jacente à ce comportement s'explique non seulement par une restriction de l'accès au marché du travail, mais aussi à l'absence et/ou l'insuffisance de mesure d'encouragement et/ou d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprises. Forcément, pour ces jeunes qui créent leur entreprise ex nihilo, le bon sens les guide de s'y engager de façon progressive ;
- **Les créations d'entreprises à haute intensité de main d'œuvre semblent dominer dans le secteur de l'agriculture et des activités de transformation.** Les entreprises concernées emploient généralement plus de 3 personnes. Leurs promoteurs sont généralement des hommes avec un âge moyen supérieur à 40 ans et dont les activités sont le plus souvent assez connues des services de l'Etat. Le CSCR 2012-2017 du Mali a donc ciblé à raison, entre autres, le renforcement des activités dans le domaine du développement rural et de certaines activités de transformation (industries de façon générale, y compris l'artisanat). Elles contribuent à la fois à créer des emplois et de la richesse.

Cette première analyse exploratoire du profil des entrepreneurs au Mali et des principales caractéristiques de leurs unités, ouvre la voie à une réflexion désormais plus stratégique des orientations des politiques d'aide à la création et/ou au renforcement de l'initiative privée au Mali. Elle permet de comprendre que finalement, la propension à vouloir créer son entreprise est en réalité dictée par l'existence de diverses opportunités et de potentiels encore très faiblement exploités par de potentiels entrepreneurs. Elle permet aussi de caractériser les principaux acteurs, d'éclairer sur leurs implications dans le processus, de comprendre au moins en partie leurs modes de fonctionnement et de tirer des conclusions sur les perspectives possibles de leurs diverses contributions dans le développement économique et social du pays.

4.8.5 Déterminants de la création d'entreprise chez les individus de 15-64 ans et de la durée de vie des unités créées

Impact de l'âge et du statut dans l'emploi antérieur

La probabilité de créer son entreprise (cf. annexe 4.2) ne semble pas dépendre du statut de l'entrepreneur, qu'il ait été précédemment actif occupé ou non. Cette variable, dans tous les cas de figure, n'est pas significative ni en 2007, ni en 2010 au seuil de 10%. On constate plutôt que la durée de vie des entreprises créées (cf. annexe 4.3) semble d'autant plus faible que le créateur était en activité dans son emploi antérieur. Autrement dit, les entreprises créées par des entrepreneurs nouvellement insérés sur le marché du travail auraient une durée de vie apparemment plus longue que celles créées par des anciens actifs occupés. Ce résultat, couplé avec l'âge moyen des créateurs (variant entre 35 et 45 ans), suggère trois enseignements majeurs :

- d'une part, la probabilité de créer son entreprise croît avec l'âge et la forme quadratique de la variable liée à l'âge montre que ce processus est perceptible jusqu'à un âge maximal de 54,5 ans en 2007 et 57,3 ans en 2010 ;
- les éventuels appuis à l'initiative privée devraient en réalité concerner des jeunes adultes dont l'âge varie généralement 25 et 55 ans plutôt que des individus de moins de 25 ans. Nos résultats montrent que la durée de vie des entreprises créées par les jeunes adultes est significativement plus longue que celles créées par des individus plus jeunes. Ce résultat se comprend aisément dans la mesure où, du fait de leur faible niveau de dotation en capital humain, les jeunes doivent nécessairement passer par une longue phase d'apprentissage sur le tas d'au moins dix ans auprès d'un tuteur, avant d'envisager ouvrir leur propre affaire ;
- la faible corrélation constatée dans l'analyse descriptive entre le statut dans l'emploi antérieur et le fait de créer ou non son entreprise n'est en réalité pas évidente lorsque l'on la contrôle par plusieurs variables. Il semble en effet que la volonté de saisir une opportunité détermine en partie la propension des entrepreneurs potentiels à créer leur propre entreprise au Mali. Mais cette conclusion devrait en réalité être

quelque peu nuancée dans la mesure où les créateurs d'entreprises dans leur emploi antérieur ne représentent en 2007 que 9,7% du total des créateurs (contre respectivement 90,3% pour les entrepreneurs précédemment non occupés). En 2010, ces chiffres sont estimés respectivement à 17% (respectivement 83%).

Impact des facteurs de rupture

L'étude a identifié à partir des questionnaires de l'EPAM, deux séries de facteurs de rupture sociales. Il s'agit d'une part de la difficulté existentielle qui aurait conduit l'individu à chercher du travail pour subsister, à arrêter ses études du fait de l'impossibilité de ses parents de le prendre en charge financièrement. D'autre part, il s'agit de facteurs relatifs à des handicaps (préférence pour un emploi suscitée par une faible motivation pour l'école, une maladie, une grossesse, un mariage, un échec scolaire, l'absence d'une école dans son environnement immédiat).

L'analyse des résultats obtenus montre que le facteur de rupture statistiquement le plus significatif sur la probabilité de créer son entreprise est celui lié aux effets de handicap. Il semble en effet que le fait d'avoir été victime d'un handicap donné accroît de 4% la probabilité de créer son entreprise en 2007 et de 5% en 2010. De même, une variation proportionnelle de la survenue d'un handicap donné conduit à une variation positive moins que proportionnelle de la probabilité de créer son entreprise de 6,7% en 2007 et de 12% en 2010. Autrement dit, les individus ayant connu une rupture sociale donnée du type handicap, semblent avoir une propension plus importante d'être des créateurs d'entreprises. Mais alors, pourquoi une proportion plus importante des individus ayant été victime de cet effet de handicap social ne sont-ils pas des créateurs d'entreprise au Mali ?

En 2004, les individus de 15 ans et plus ayant connu un handicap donné au cours de leur vie sociale représentent 26,6% de la population totale. Parmi ces individus, seulement 22,6% ont créés leur entreprise. En 2010, ces chiffres sont estimés respectivement à 21,5% et à 19,7%. La faible propension de ces individus à créer leur propre entreprise serait certainement due à plusieurs causes dont une probable aversion pour le risque, leur faible niveau d'instruction, l'absence de mesures publiques d'encouragement et/ou d'aides à la création d'entreprise, l'absence d'un environnement d'informations économiques, sociales, et culturelles, marqué par la présence de peu de modèles de référence en matière de réussite dans un projet entrepreneurial ex nihilo. Ainsi, seulement une minorité d'entrepreneurs potentiels disposerait d'informations sur les opportunités d'affaires, contrairement à la grande majorité et l'exploiterait.

Avoir accès à l'information est une chose, l'exploiter en est une autre. La propension à exploiter l'information disponible pour créer son affaire est en réalité une spécificité des « vrais entrepreneurs ». Ces derniers sembleraient alors être guidé principalement par une logique d'insertion économique, cette dernière étant caractérisée par leur volonté d'occuper une position dans une filière, grâce à un véritable projet, construit autour d'une adéquation produit/prestation – marché et la mise en place des moyens (limités ou non), destinés à la réalisation de son projet de création de petites ou de micro-entreprises. Cette logique d'insertion économique est également renforcée par l'impact relativement important des variables économiques sur la durée de vie des entreprises créées ainsi que par une probabilité nettement plus importante de voir leurs activités se développer à l'ombre des activités gérées par les services publics.

L'impact des autres facteurs sociodémographiques

Certaines variables sociodémographiques sont positivement corrélées avec la probabilité de créer son entreprise. Il s'agit notamment du fait d'être un homme, d'être natif du milieu ou de la région où se développe l'entreprise en question et le fait d'être marié.

Le sexe de l'entrepreneur est en réalité associé à une pesanteur socioculturelle du rôle économique et social de la femme, qui la prédispose moins que les hommes à des activités entrepreneuriales. Cela est corroboré par une durée de vie moyenne plus importante des entreprises créées par les hommes par rapport à celles créées par les femmes.

La seconde variable, le statut migratoire semble donner une préférence aux natifs par rapport aux migrants, probablement par rapport à leur degré d'intégration économique (contacts divers) et sociale (rapports sociaux et familiaux) dans leur environnement immédiat. Elle peut donc en réalité renvoyer implicitement au concept de proximité de l'entrepreneur avec son milieu de résidence. On serait donc tenté d'en déduire que les entrepreneurs maliens sembleraient être avant tout un produit de leur milieu de résidence, qui reste le plus souvent local, voire, régional. C'est en effet le milieu dans lequel il vit habituellement qui lui fournit les bases plus solides pour le développement de son projet entrepreneurial (sa culture, son niveau d'éducation, ses relations sociales, sa connaissance des besoins de sa communauté, etc.).

Quant au statut marital, il se réfère probablement à l'importance du projet qui devrait pouvoir permettre à l'entrepreneur de faire vivre sa famille.

Impact du lieu de résidence

L'analyse de l'impact du milieu de résidence sur la probabilité de créer son entreprise renvoie implicitement à l'analyse des inégalités régionales des opportunités d'affaires qui existent dans le pays. Il ressort que globalement Bamako offre les perspectives les plus intéressantes, surtout par rapport au milieu rural. Les perspectives dans les autres milieux urbains (en 2010) semblent également plus intéressantes dans ces milieux que dans les milieux ruraux. Cette dynamique est également observée lorsque l'on considère une analyse régionale de la durée de vie des entreprises créées. Ces différents résultats témoignent de différences structurelles et institutionnelles majeures entre les différentes régions du pays par rapport à la création d'entreprise ex nihilo.

L'impact des variables liées à l'environnement économique de l'entrepreneur

Les variables liées à l'environnement de l'entrepreneur traduisent dans une certaine mesure les conditions de faisabilité et de crédibilité de son projet. L'analyse ex post de ce phénomène montre que la probabilité de créer son entreprise est d'autant plus grande que l'entrepreneur s'engage dans les activités commerciales et industrielles. De même, la probabilité de créer son entreprise est d'autant plus grande que l'unité à créer est de petite taille (moins de 3 personnes). En 2010, contrairement aux données de 2007, on constate que les entrepreneurs avec moins de 10 ans d'expérience et dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat semblent avoir une probabilité plus grande de créer leur propre entreprise. Des considérations d'existence plus formelles semblent, ces dernières années, jouer positivement sur la propension à créer son entreprise. En outre, il semble que plus l'ancienneté est longue, moins les individus se singularisent par leur volonté de créer leur entreprise. De même, il semble que la probabilité de créer son entreprise est peu compatible avec la volonté de diversifier ses activités. Le projet entrepreneurial semble imposer que le créateur s'investisse totalement dans son affaire. Cette attitude pourrait s'interpréter comme caractérisant une faible aversion pour le risque, l'entrepreneur s'investissant principalement dans son projet et se donne ainsi plus de chance de le voir aboutir.

L'intérêt et l'importance de ces variables économiques s'apprécient en particulier lorsque l'on étudie la durée de vie des entreprises créées. Cette analyse qui complète les résultats présentés précédemment, se focalise uniquement sur les déterminants de la durée de vie des entreprises créées par les créateurs. On constate que la durée de vie (que nous apprécions par l'ancienneté dans cette activité) des entreprises créées est positivement corrélée avec l'âge et le sexe, notamment le fait d'être un homme.

Par rapport à la taille des unités créées, on constate que plus leur taille est grande, plus elles sont susceptibles d'exister longtemps. L'examen des paramètres correspondant à chacune des modalités de la variable relative à la taille de l'entreprise créée montre l'importance de cet effet taille. Les entreprises de très petites tailles ont de plus grandes chances de disparaître que celles de grandes tailles. De même, le fait d'opérer dans un local fixe et visible, mais aussi de faire disparaître ses activités par les services de l'Etat, semblent garantir aux entreprises créées une durée d'existence plus longue. Ces deux variables (visibilité du local professionnel, plus ou moins grande formalisation des activités) traduisent en réalité que plus les entreprises créées exercent de façon officielle leurs activités, plus elles peuvent tirer profit de plus d'opportunités et assurer ainsi la durabilité de leurs affaires. En outre, l'impact du milieu de résidence est très déterminant sur la durée de vie des activités des entreprises créées. En effet,

cette durée de vie semble plus importante à Bamako que dans les autres milieux urbains, dans ces derniers milieux, elle reste généralement plus importante que dans les milieux ruraux.

Par rapport au secteur d'activité, il ressort que la durée de vie des entreprises créées est d'autant plus importante que ces dernières s'orientent vers les activités du secteur agricole et activités assimilées. Ensuite viennent les activités de transformation, puis celles de services même si ce secteur reste encore faiblement développé. Enfin, la survie des entreprises semble plus compromise lorsqu'elles s'orientent dans les activités commerciales. Cela se comprend aisément puisque ces entreprises commerciales sont généralement de petites tailles.

En examinant la survie des entreprises créées par rapport au statut d'activité dans l'emploi antérieur, on constate que celles créées par les créateurs nouvellement insérés sur le marché du travail, ont globalement une durée de vie plus importante que celles créées par les anciens actifs occupés. Ce résultat permet d'appuyer une mesure de politique publique favorable à l'appui à la création d'entreprise en faveur des individus qui décident de s'engager à leur compte sur le marché du travail. La nuance avec les présumés antérieurs, c'est qu'il ne s'agit pas forcément de jeunes de 15-24 ans mais bien de jeunes adultes, dont l'âge moyen varie plutôt entre 35 et 45 ans.

Au total, l'analyse du profil et des déterminants des créateurs d'entreprises au Mali contribue à apporter quelques éclairages sur la façon d'envisager la promotion d'une croissance durable et créatrice d'emplois. La promotion du développement rural, de l'industrie et des services, du commerce ainsi que de la création d'emplois et de revenus sont en partie liées aux efforts que les autorités nationales voudront bien mettre en œuvre pour encourager l'initiative privée dans toutes ses orientations stratégiques. Les résultats de notre étude montrent que si l'Etat reconsidère de façon plus rigoureuse le profil des entrepreneurs potentiels du pays, il peut contribuer à mettre en place, d'importantes mesures d'incitation et d'encouragement pour ces acteurs qui restent actuellement très peu sollicités. Ces mesures, suggérées par nos résultats peuvent être résumées comme suit :

- **une plus forte intégration des femmes dans le processus entrepreneurial.** Cela passe notamment à travers une sensibilisation plus importante de son rôle économique et social dans le développement du pays. Les femmes représentent en moyenne 47% des créateurs d'entreprises au Mali en 2007 et en 2010, même si les entreprises qu'elles créent sont généralement de petites tailles (moins de trois personnes) ;
- **le développement et/ou le renforcement des pôles économiques régionaux.** L'étude a mis en évidence un certain nombre de résultats intéressants, notamment la réduction progressive des disparités dans la répartition spatiale des créateurs d'entreprise entre Bamako, les autres milieux urbains et les milieux ruraux. Elle a également relevé l'importance stratégique des activités du secteur agricole et des activités assimilées ainsi qu'un développement régional de moins en moins inégalitaire des activités commerciales, qui du reste connaissent un engouement de plus en plus important. De même, les milieux urbains se caractérisent par des perspectives apparemment intéressantes de développement des activités de transformation. En tenant compte du fait que les projets entrepreneuriaux se développent le plus souvent dans l'espace et/ou le milieu, la région de résidence de l'entrepreneur, il convient de reconnaître que le développement des pôles économiques régionaux est une option stratégique que le pays doit nécessairement envisager ;
- **le renforcement des dotations en capital humain des populations.** L'étude a mis en évidence que le développement du secteur des services dans le pays est contraint entre autres par le faible niveau en capital humain des populations humaines. Ce facteur jouerait également au niveau de la propension à créer son entreprise ;
- **le renforcement de l'encadrement des jeunes de 15-24 ans qui sont sur le marché du travail.** Certes cette catégorie représente moins de 15% des créateurs d'entreprises, mais leur comportement économique traduit bien leur volonté d'être à leur compte. Il faudra alors que les autorités publiques envisagent des mesures appropriées pour une meilleure intégration de ces actifs dans le tissu économique national en leur donnant la possibilité de se développer via des formations, des programmes d'encadrement, etc. ;

- **la mise en place de mesures flexibles d'aide à la formalisation des activités des entreprises.** L'étude n'a pas fait de distinction entre entreprises créées dans le secteur informel et celles créées dans le secteur formel. Elle ne peut donc que suggérer d'envisager une série de mesures qui seraient favorables à une officialisation des activités de chacun des acteurs des deux secteurs institutionnels. Ces dernières années, l'étude a en effet montré qu'en réalité la probabilité de créer son entreprise est d'autant plus grande que les activités de l'entreprise sont connues. De même, la durée de vie de l'entreprise créée est d'autant plus grande que ses activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat. Elle peut certainement ainsi se développer et mieux tirer profit des opportunités qui se présentent dans l'économie nationale. Il s'agit donc de s'inspirer de l'idée développée par la **SBA** américaine ;
- **la mise en place d'un dispositif plus accessible d'information et/ou de sensibilisation en faveur de la création d'entreprise pour les jeunes entrepreneurs.** La très petite taille de certaines entreprises peut devenir un avantage décisif, pourvu qu'elle soit accompagnée d'un ensemble de compétences et de ressources que pourrait posséder le créateur d'entreprise. Mais, cet atout doit surtout être accompagné par une série de mesures prises au niveau des autorités publiques pour encourager cet effort individuel qui cache en réalité les valeurs et les perceptions des potentiels créateurs. Entre autres mesures d'appui au renforcement de l'initiative privée et/ou de la création d'entreprise par l'Etat, on pourrait citer une information régulière et transparente des créateurs porteurs, des perspectives et opportunités à saisir, des possibilités d'appui au développement des projets dans le domaine ciblé, des conseils et assistances techniques et financières à fournir à ces acteurs, etc. En effet, l'asymétrie de l'information sur les possibilités de mener à bien son projet de création d'entreprise discrimine trop souvent le groupe des potentiels entrepreneurs.

V. Conclusion et enseignements

Cette deuxième contribution révèle l'importance du secteur informel dans l'économie malienne avec plus de 90% des emplois qui s'y retrouvent. Ce secteur informel est en réalité hétérogène puisqu'on y distingue deux types d'acteurs ayant des logiques économiques en apparence bien différente. Le premier représente environ 10% du total des acteurs du secteur informel et leurs activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat. L'âge moyen des actifs occupés qui y opèrent varie généralement entre 25 et 55 ans et ces derniers se caractérisent par des conditions générales d'activité et d'emplois beaucoup moins précaires que ceux du deuxième type, celui-ci représentant 90% de l'effectif total des acteurs du secteur informel. Les secteurs formels publics et privés accueillent à peine 8% de l'effectif total des actifs occupés. En outre, on constate le rôle prépondérant des emplois en qualité de travailleurs indépendants, qu'ils soient identifiés comme travailleurs à leur propre compte ou comme patrons. La part relative de cette catégorie qui représentait un peu moins de 20% de l'effectif total des actifs occupés en 2004 semble baisser de façon tendancielle, passant à 17% en 2007 et à 14% en 2010. Probablement du fait de la précarité et de la restriction des emplois, de plus en plus d'individus semblent rechercher des emplois en qualité de travailleurs dépendants (salariés, aides ou occupations assimilées).

L'analyse révèle également que les bassins d'emplois à fort potentiel d'emplois (plus de 64% de l'effectif de la main d'œuvre sur le marché du travail malien) restent et de façon structurelle, le secteur de l'agriculture (dans les milieux ruraux) et du commerce (dans les milieux urbains même si les activités commerciales se développent de plus en plus dans les milieux ruraux). Ces branches d'activités accueillent 44% de l'effectif total des femmes sur le marché du travail et 26% des jeunes de 15-24 ans. Les branches à fort potentiel d'emplois distinguent deux groupes : celui dominé par les hommes (élevage, bâtiment et travaux publics, autres industries, transport, autres services). Toutefois, sa part relative dans le total des emplois semble baisser de façon tendancielle (18% en 2004, 15% en 2007, 12% en 2010). Quant au groupe dominé par les femmes (confection d'articles vestimentaires, services aux ménages), il représente entre 8% et 13% de l'effectif total de la main d'œuvre. Les branches d'activité qui accueillent peu d'actifs occupés sont identifiées dans le secteur de l'extraction et du traitement des minerais (du côté des hommes) et dans l'hôtellerie et la restauration du côté des femmes.

Au regard des choix occupationnels des individus, on constate que ceux qui justifient d'une importante dotation en capital humain ont une nette préférence pour des emplois salariés, beaucoup plus stables et moins précaires. Par contre, les actifs justifiant d'un niveau de capital humain plus faible et/ou relativement moins averse au risque auront une plus forte propension à s'orienter vers des activités en qualité de travailleurs indépendants.

L'analyse du profil des créateurs d'entreprises et des déterminants de la création d'entreprise montre que la propension à créer son entreprise ne semble pas dépendre de son statut d'occupation avant son emploi actuel. Elle est d'autant plus grande que les entreprises créées sont de petites tailles, c'est-à-dire avec des effectifs inférieurs trois personnes. Ces entreprises de petites tailles représentent plus de 70% des unités créées dans le pays et celles avec des effectifs de plus de cinq personnes, à peine 10%. On constate également que ces créateurs d'entreprises sont principalement de jeunes adultes dont l'âge varie entre 25 et 55 ans. Nos résultats montrent que les entreprises créées par cette catégorie d'actif ont une durée de vie relativement plus longue que celles créées par les jeunes. En outre, on note que plus l'ancienneté dans l'emploi est longue, moins les individus se singularisent par une volonté de créer leur entreprise. En 2010, on constate même que les entrepreneurs avec moins de 10 ans d'ancienneté et dont les activités sont plus ou moins connues des services de l'Etat ont une plus grande propension à créer leur entreprise. Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, nos résultats valident que le fait d'opérer dans un local fixe et d'être visible, mais aussi de faire connaître ses activités par les services de l'Etat semble garantir une durée de vie plus longue aux entreprises. Autrement dit, la formalisation des entreprises créées est un gage de leur survie.

Bibliographie

1. Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté – CSCR 2012-2017, version provisoire, 31 octobre 2011, Ministère de l'économie et des finances, Cellule technique du CSLP, Mali
2. Enquête par grappe à indicateurs multiples et de dépenses des ménages (MICS/ELIM) 2010, Résultats préliminaires du volet ELIM, Institut national de la statistique, Mali, Mai 2011
3. Etude sur les effets économiques et financiers de la crise sécuritaire et politique 2012 au Mali, ODHD/PNUD, Rapport provisoire, 26 décembre 2012
4. Bulletin semestriel d'information sur le marché du travail n°7, deuxième semestre 2009, ANPE/DOEF, Août 2010-09-02
5. Emploi et politiques de développement en Afrique, L. J. Grégoire, D. Haidara, C. Lensing-Hebben, PNUD/OIT, Edition Belin, 2011
6. Multivariate probit regression using simulated maximum likelihood, Lorenzo Cappellari, Università del Piemonte Orientale and University of Essex, Stephen P. Jenkins, University of Essex, The Stata Journal (2003), 3, Number 3, pp. 278-294
7. Niveau et déterminants de l'insertion des femmes sur le marché du travail au Mali, Document de travail, Doumbia Gakou, Kuepie M. (2008), DIAL
8. Economie du développement, Dwight H. Perkins, Steven Radelet, David L. Lindauer, 3^{ème} édition, Nouveaux horizons, De boeck, 2008
9. Multinomial probit and multinomial logit : a comparison of choice models for voting research, Jay K. Dow, James Endersby, Department of political science, University of Missouri, Columbia MO 65201-0630, USA, Elsevier, 2004
10. Participation, choix occupationnel et gains sur un marché du travail segmenté: une analyse appliqué au Maroc, Jean-Philippe El Aynaoui, ATER, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV- France, 1997

Les jeunes et l'emploi au Mali : Les caractéristiques de l'emploi tenu et la catégorie socioprofessionnelle à la première insertion

Résumé

L'emploi des jeunes est une problématique considérée de majeure au niveau mondial. Il demande une réponse adaptée et a fait l'objet d'un engagement solennel de tous les pays africains. Aussi cherche-t-on à mesurer l'importance de la problématique dans le cas malien.

A ce sujet, une analyse des caractéristiques de l'emploi tenu par les jeunes ainsi que leur positionnement vis-à-vis de l'emploi est faite. Celle-ci est suivie d'un approfondissement sur le choix occupationnel entre la tenue d'emploi salarié, d'un travail indépendant, d'un poste d'aide familial ou d'apprenti, et le fait de rester sans emploi. Ceci a pour but de montrer sous quel statut l'insertion des jeunes à l'emploi se fait. En effet, la création d'emploi pour soi est perçue comme une alternative à l'emploi salarié pour les jeunes, alors que le poste d'aide familial leur est le plus couramment attribué (la répartition des jeunes dans l'emploi est en 2010 de 5,1% de salariés, 39,8% d'indépendants et 55,1% d'aides familiaux ou apprentis).

Parallèlement à l'analyse empirique, une référence à la littérature est faite pour situer le cas malien par rapport à ce qui est observé ailleurs, mais aussi pour comprendre la pertinence et les limites des mesures mises en œuvre en matière de soutien à l'emploi des jeunes.

Les indicateurs comme le taux de salarisation, la proportion des salariés ayant un contrat à durée indéterminée, la proportion des salariés dont le contrat est verbal et le taux de sous emploi lié à la durée du travail montrent tous que l'emploi tenu par les jeunes maliens est de moindre qualité et plus précaires que celui tenu par les adultes. L'analyse de la dynamique de création d'emploi montre pour sa part que cette dynamique profite davantage aux adultes qu'aux jeunes.

L'analyse plus approfondie du choix occupationnel fondée sur le modèle logistique multinomial montre qu'un niveau d'instruction de type supérieur (comparativement au fait de ne pas avoir dépassé le cycle primaire) ne départage pas la tenue d'un emploi salarié par rapport au fait d'être sans emploi. Mais ce même niveau d'instruction rendrait plus probable le fait d'être sans emploi qu'être aide familial / apprenti ou surtout travailleur indépendant. Ce qui rappelle la frilosité des jeunes diplômés pour l'entrepreneuriat qui a été observée dans d'autres pays. C'est plutôt l'« héritage social », caractérisé par un père dirigeant d'unité de production, qui agit positivement sur la tenue par le jeune d'un travail indépendant. Il importe donc de savoir s'il y a des prédispositions que les jeunes peuvent avoir sur le sujet, ensuite l'encadrement des jeunes promoteurs doit être intensifié.

Les jeunes ruraux ont aussi moins de chance que ceux du milieu urbain à occuper un poste de salarié, plutôt que d'être sans emploi, ce qui témoigne l'existence de deux marchés du travail différents. D'où la pertinence du développement rural afin d'augmenter les opportunités d'emploi, notamment salarié, en milieu rural.

Mais plus généralement, les efforts sur l'employabilité des jeunes doivent être soutenus et multiformes ; entre autres par un développement de compétences. Ces efforts doivent être intensifiés afin de profiter à beaucoup plus de jeunes, et en partenariat avec les entreprises. Ils doivent se faire parallèlement au développement du secteur productif.

Mots clés : Emploi et main d'œuvre, marché du travail, offre de travail, population des jeunes, indicateurs du marché du travail

Introduction

L'emploi des jeunes est devenu une préoccupation majeure mondiale. Le traitement de la crise qu'il traverse a fait l'objet de la 101ème session de la conférence internationale du travail à Genève en 2012, et à l'issue de laquelle, le BIT a fait un appel solennelle à l'action.

En Afrique, la problématique de l'emploi des jeunes a fait déjà l'objet de débats et de résolution. Ainsi, au terme du 17ème sommet de l'Union Africaine de 2011 à Malabo, Guinée Equatoriale, consacré au thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable », les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé que :

« Tous les Etats membres doivent promouvoir l'Agenda de la jeunesse et adopter des politiques et des mécanismes de création d'emplois sûrs, décents et compétitifs, en accélérant la mise en œuvre du Plan d'Action de la décennie 2009-2018 et le Plan d'Action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ».

Sur ce dernier point, il est à rappeler que le Plan d'Action de Ouagadougou se décline en plusieurs stratégies parmi lesquelles on citera : 1) le placement de l'emploi au centre des DSRP (Document de Stratégie pour le Réduction de la Pauvreté) ; 2) la création d'emplois productifs capable d'absorber la main d'œuvre par des approches intensives ; 3) l'encouragement de la participation des jeunes au développement agricole afin de limiter l'exode rural et promouvoir les coopératives ; 4) la promotion des projets à forte intensité de main d'œuvre ; 5) la promotion des PME et des micro entreprises ; 6) la promotion de l'esprit d'entreprise des groupes vulnérables et en particulier des femmes et des jeunes ; 7) la promotion de l'emploi des jeunes à travers leurs aptitudes à l'innovation ; 8) l'investissement dans le développement des jeunes (dans l'éducation et la formation) pour mettre en valeur leur créativité et leur aptitude à entreprendre, et pour augmenter en leur faveur les opportunités d'emplois productifs aussi bien en milieu urbain que rural.

Face à la volonté mondiale de traiter la problématique de l'emploi des jeunes, il est intéressant de savoir l'ampleur du phénomène au Mali. Pour ce faire, la présente étude cherche à mesurer : 1) - l'ampleur du « chômage » et du sous emploi chez les jeunes ; 2) - les caractéristiques de l'emploi tenu par le jeune malien comparé à celui de l'adulte ; 3) - l'incidence du savoir acquis par le jeune malien sur son insertion à l'emploi.

A ce sujet, l'étude sera faite à partir des trois éditions de 2004, 2007 et 2010 de l'enquête emploi au Mali, dénommée EPAM ou Enquête Permanente Auprès des Ménages. La disponibilité de ces trois éditions d'enquêtes permet d'ailleurs de vérifier si la situation des jeunes sur le marché malien du travail a empiré ou non entre 2004 et 2010.

Afin de répondre à ces différentes préoccupations, l'article est structuré en trois grandes parties. Après l'introduction, la première présente brièvement l'approche méthodologique retenue pour les différentes analyses. La seconde résume des généralités sur quelques stratégies en faveur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la troisième s'attaque aux principales caractéristiques des jeunes sur le marché du travail Malien et la quatrième présente les principaux résultats des différents modèles mis en œuvre sur le choix occupationnel des jeunes.

I. Approche méthodologique

Deux catégories de modèle existent dans la littérature sur l'analyse de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les modèles de la première catégorie mesurent le taux de sortie de l'état de chômage par une estimation de la durée du chômage. Ces types de modèles nécessitent des données de panel, qui permettent d'observer une succession d'épisode de « chômage », et d'emploi.

Pour la deuxième catégorie, il s'agit des modèles de participation, dont le plus couramment utilisé est le modèle dichotomique qui analyse l'arbitrage entre l'exercice d'un emploi et le fait de rester sans emploi. La présente analyse s'inscrit dans la deuxième catégorie de modélisation du fait du type des informations disponibles : des données d'enquête en coupe instantanée.

Toutefois, le modèle retenu va au-delà de la dichotomie emploi versus sans emploi. L'emploi peut en effet être très hétérogène. Ce qui est généralement mis en avant à ce sujet est la dualité de l'emploi qui peut se présenter sous différentes formes : stabilité versus la précarité, formel versus informel, dans les grandes sociétés versus les petites unités.

A la place de la dualité, l'emploi est ici analysé suivant les trois possibilités suivantes : salarié, dirigeant d'unité de production, puis apprenti ou aide familial. Les motivations de cette approche sont les suivantes :

- d'abord voir dans quelle mesure il est possible pour un jeune de commencer sa carrière par un emploi salarié. Le salariat revêt en effet un caractère formel de l'emploi ;
- ensuite analyser la possibilité de la création d'auto emploi, qui est reconnue comme l'alternatif au salariat dans les stratégies d'appui à l'emploi des jeunes ;
- mettre en évidence l'insertion sous forme d'apprenti ou aide familial qui se présente comme une alternative à l'auto emploi dans une unité de production de type familial.

L'analyse de l'insertion au salariat, comme une option par rapport à d'autres possibilités revêt un autre intérêt particulier pour le cas des jeunes. En effet, le salariat présente une certaine qualité que n'ont pas les deux autres catégories socioprofessionnelles agrégées comme la continuité de l'emploi, le dynamisme de la création d'emploi.

Le même modèle est appliqué aux trois éditions de l'enquête sur l'emploi au Mali. Ce qui permet de vérifier la stabilité du modèle dans le temps. Sur le point de vue économique, une telle stabilité peut témoigner d'une absence de changement dans les opportunités d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Présentation générale du modèle

Dans cette partie, l'objet de l'étude est de savoir comment la population âgée de 15 ans et plus en général et les jeunes âgés de 15 à 24 ans en particulier se positionnent sur le marché du travail. Pour ce faire, ce positionnement est perçu sous les quatre modalités suivantes :

- sans emploi, c'est-à-dire que l'individu peut être soit au chômage au sens du BIT ou inactif ;
- salarié ;
- dirigeant d'unité de production (parton, associé, travailleur à compte propre) ;
- apprenti ou aide familial.

En effet, une personne est soit sans emploi, ou s'il en a, il ne peut que tenir une catégorie socio professionnelle dans son activité principale. On suppose donc que l'individu a le choix de ne pas travailler, ou de choisir un emploi selon l'une des trois modalités de catégorie socio professionnelle agrégée. Ainsi, l'idée de l'étude est de modéliser l'arbitrage entre le fait de ne pas travailler ou exercer un emploi avec une modalité précise de catégorie socioprofessionnelle. On ne retient donc pas d'a priori sur le choix de la catégorie socioprofessionnelle. Ce qui donne un système de trois arbitrages possibles liés entre eux :

- ne pas travailler versus travailler comme salarié ;
- ne pas travailler versus exercer un emploi comme dirigeant d'unité de production ;
- ne pas travailler versus exercer comme un apprenti ou un aide familial.

Cette modélisation s'inspire d'une étude similaire faite sur des données françaises sur des jeunes apprentis et des sortants de lycées professionnels⁴. Le modèle économétrique recouru pour l'analyse empirique est celui du logistique multinomial. Selon cette approche, en prenant comme référence la modalité « sans emploi », on estime l'écart relatif de la probabilité d'être dans chacune des trois catégories socioprofessionnelles agrégées par rapport à la probabilité d'être sans emploi selon les caractéristiques de l'individu.

Soit P_{ik} , la probabilité pour un individu i d'exercer un emploi avec la catégorie socio professionnelle agrégée k (salarié ; dirigeant d'unité de production : patron, associé, travailleur à compte propre; apprenti ou, aide familial

) et P_{i0} la probabilité pour le même individu i d'être sans emploi, alors on a

$$(I) \quad P_{ik} = \frac{\exp(x_i' \beta_k)}{1 + \sum_{j=1}^{K-1} \exp(x_i' \beta_j)}, k = 1, 2, 3$$

et

$$(II) \quad P_{i0} = \frac{1}{1 + \sum_{j=1}^{K-1} \exp(x_i' \beta_j)}$$

En choisissant la modalité 0 comme référence, on obtient l'équation :

$$(III) \quad \text{Log} \left(\frac{P_{ik}}{P_{i0}} \right) = x_i' \beta_k + \varepsilon_k, k = 1, 2, 3$$

Avec x_i le vecteur des caractéristiques de l'individu i et β_k le vecteur de paramètre à estimer et ε_k la perturbation.

Description des variables

Trois estimations ont été faites. Elles diffèrent par la population sur laquelle la régression est faite et par les variables explicatives intervenant dans chacun des modèles.

Dans la première la population est celle des personnes âgées de 15 -64 ans, tandis que les variables explicatives sont : l'âge, l'âge au carrée (pour tenir compte du cycle de vie), le cycle d'étude suivi, le milieu de résidence, le sexe, le fait que le père a été un dirigeant d'unité de production, le fait que le père a exercé dans le secteur agricole.

Dans le deuxième type d'estimation, la population sur laquelle la régression est faite est celle des jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui n'ont jamais exercé un emploi avant leur statut actuel. Pour ce qui est des variables explicatives, la différence avec le premier type d'estimation réside dans l'absence de l'âge et du carrée de l'âge, et la prise en considération du fait que l'individu poursuit encore ou non son cursus scolaire.

Le troisième modèle est le même que le précédent sauf qu'il ne concerne que les jeunes de 15-24 ans résidant dans le milieu urbain. Il s'en distingue toutefois par le fait que la variable milieu de résidence n'a plus de sens tout comme la variable secteur d'activité du père puisque les activités agricoles sont théoriquement assez marginales en milieu urbain.

Ainsi, pour le cycle d'étude suivi, trois variables dichotomiques (valant donc 1 ou 0) sont retenues :

- supérieure qui vaut 1 si l'individu a suivi une formation supérieure, 0 sinon ;

⁴ « L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies », Liliane BONNAL, Ludovic FLEURY et Marie-Béatrice ROCHARD. Economie et Statistique 1999 – 3, N°323.

- secondaire technique qui vaut 1 si l'individu a terminé son cursus par la fréquentation d'un établissement secondaire technique, 0 sinon ;
- secondaire général qui vaut 1 si l'individu a arrêté sa scolarité au niveau de l'enseignement secondaire général fondamental ou du second cycle, 0 sinon ;

Le cycle primaire, ou l'absence de formation scolaire constituent donc la référence.

Pour le milieu de résidence, la variable vaut 1 si l'individu réside en milieu urbain et 0 sinon (qui est la référence). La variable sexe vaut 1 pour les hommes et 0 pour les femmes, qui sont prises comme référence dans l'estimation. Quand le père de l'individu a été dirigeant d'une unité de production, la variable « père dirigeant d'une unité » vaut 1, 0 sinon. Enfin la variable père dans l'agriculture vaut 1 si c'est effectivement le cas 0, sinon.

Pour le deuxième type de modèle, restreint aux jeunes de 15 – 24 ans, qui n'ont pas encore exercé un emploi avant leur statut actuel vis-à-vis de l'emploi, il y a une variable supplémentaire dénommée « scolarisé » qui vaut 1 si l'individu poursuit un cursus scolaire ou universitaire et 0 sinon.

Dans nos estimations la modalité de référence de chaque variable dichotomique est toujours la même. Celle qui vaut 0.

II. Généralités sur quelques stratégies favorables à l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Au Mali, les politiques qui œuvrent pour l'insertion des jeunes sont d'une part le développement du secteur productif qui garantit la création d'emploi en général et d'autre part, le renforcement de l'employabilité des jeunes.

Le développement du secteur productif constitue une des trois orientations stratégiques du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ou CSCRP5 sur la période 2007-2011. C'est sur cet axe que repose la stratégie de création d'emploi au Mali. Quant au renforcement de l'employabilité des jeunes, il correspond à une réponse spécifique à la problématique du chômage des jeunes.

Le développement du secteur productif

Selon le CSCRP 2012-2017, le développement du secteur productif doit reposer sur l'amélioration d'un environnement propice aux activités productives⁵ ainsi que sur le développement rural et l'instauration de la sécurité alimentaire puis le développement des petites et moyennes entreprises.

L'instauration de la sécurité alimentaire

L'instauration de la sécurité alimentaire va se faire par le biais du désenclavement des zones de production, de la réalisation de petits aménagements, de la promotion de la mécanisation agricole, de l'intensification et la diversification de la production, de leur conservation et leur transformation, de l'amélioration de leur commercialisation, puis la promotion de filières de produits agricoles et de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, et de la sylviculture. Ces mesures doivent être appliquées sur des communes jugées vulnérables. Elles sont propices à l'émergence des nouvelles activités et donc seront à l'origine de la création d'emploi dans les zones qui en bénéficient.

Le développement rural

Le développement rural vise l'accroissement, la sécurisation et la diversification de la production alimentaire. Pour ce faire des investissements seront faits pour la maîtrise de l'eau, pour l'aménagement et la mise en valeur des terres, le désenclavement des zones de production et des grands marchés ruraux et la mise en place d'un cadre pilote promoteur de modèles novateurs d'exploitation. Ensuite des mesures d'accompagnement seront instaurées comme :

⁵ Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007 – 2011, République du Mali, 20 décembre 2006.

la facilitation de l'accès aux équipements et aux intrants ; le développement du financement de la production ; le renforcement de la prévention des nuisibles et des grandes épizooties.

Le développement rural, en misant sur l'extension des aménagements hydro agricoles, la sécurisation foncière, l'augmentation des superficies mises en valeur, la diversification, la promotion des filières agricoles (respectivement animales, piscicoles, et forestières), l'intensification de la production, et la réduction des coûts de transport, prendra en considération la loi d'orientation agricole (LOA) qui promeut les emplois ruraux et la lutte contre le chômage des jeunes.

Le développement des petites et moyennes entreprises.

Le développement des petites et moyennes entreprises (PME-PMI) doit se faire à la lumière d'un Programme Décennal de Développement du Secteur Privé et d'une charte des PME-PMI. Il se fera par la promotion d'unités artisanales et industrielles performantes et compétitives pour la promotion des productions agricoles et minières, mais concernera aussi les branches d'activités à fort potentiel de croissance comme les NTIC, le tourisme et la téléphonie. Il est attendu pour créer des emplois stables pour les jeunes et les femmes.

Le renforcement de l'employabilité des jeunes

Le renforcement de l'employabilité des jeunes constitue une réponse adaptée à la problématique du chômage des jeunes. Il se décline en plusieurs actions, qui ont chacune leur rôle. Ainsi, pour mieux répondre à un besoin du marché une formation spécifique peut être organisée conjointement par un centre de formation publique et une entreprise ou un atelier privé. Alors que les jeunes qui aspirent à se mettre à leur propre compte peuvent suivre une formation à la création d'une entreprise. Enfin, les jeunes diplômés sont formés à l'amélioration de leur démarche dans la recherche d'emploi.

La formation en TRE

La formation en TRE ou techniques de recherche d'emploi vise à renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi pour faciliter leur insertion. Elle fournit au demandeur d'emploi les informations utiles pour sa recherche d'emploi comme : 1) la connaissance de l'environnement du marché du travail ; 2) la méthode d'élaboration d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de demande d'emploi ; 3) la préparation d'un entretien d'embauche ; 4) l'identification des forces et faiblesses du demandeur d'emploi pour accroître sa chance d'embauche.

Formation en gestion des petites et micro entreprises à travers le programme GERME

La formation en gestion du programme GERME (Gérez mieux votre Entreprise), initié par l'Organisation International du Travail (OIT) est destiné aux petits et aux micro- entrepreneurs de 9 pays d'Afrique de l'Ouest Francophone, dont le Mali.

Les apprenants qui ont préalablement fait l'objet de sélection rigoureuse, suivent dans leur formation en alternance des modules souples. Ils sont formés au développement d'un projet et à la création d'une entreprise, et sont appuyés dans l'élaboration de leur plan d'affaire à soumettre à des bailleurs de fonds. Ils bénéficient aussi d'un suivi dans leur entreprise dans la mise en œuvre de leur projet professionnel.

L'objectif in fine du programme GERME est que les entreprises bien gérées peuvent créer de la richesse, de l'emploi et contribuent à la réduction de la pauvreté.

Formation en création d'entreprise

L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) développe un module de formation dit CREE ou Créer votre entreprise. Il est destiné à l'initiation et à la création d'entreprise. Il cible le promoteur potentiel qui souhaite s'installer à son propre compte, que l'on forme sur le développement d'un projet d'entreprise. A l'issue de la formation, le promoteur est appuyé dans l'élaboration de son plan d'affaire et bénéficie de conseils à la réalisation de son projet.

Formation modulaire

L'ANPE dispense des formations modulaires sur des métiers artisanaux. A titre d'exemple, sur l'année 2011 dix sessions de formation ont été dispensées, sur des métiers aussi variés que la maraîchage, la technique de séchage de produits agroalimentaires, de production de jus de fruits, la fabrication de savon, la confection des perles, le BTP, la boulangerie, la plomberie, la réparation de motocyclettes, la restauration, les métiers de l'hôtellerie. Elles ont été organisées dans différentes villes maliennes (Bandiagara, Bamako, Gao, Koulikoro, Ségou, Tombouctou) et ont profité à 463 artisans.

La formation par apprentissage

Une formation de type dual existe au Mali avec le soutien de l'ANPE. Par définition, c'est une formation initiale à durée déterminée. Elle est assurée conjointement par une entreprise ou un atelier, chargés de dispenser une formation pratique basée sur la production, et par un centre public de formation professionnelle qui doit compléter la formation reçue en entreprise par un fondement théorique sur le métier et la culture générale. L'Atelier Ecole de Kayes (AEK) en est le fer de lance. En 2011, l'AEK a organisé deux sessions de formation, la première au profit de 56 pépiniéristes, tandis que la seconde a porté sur la soudure, l'électricité et la mécanique.

Discussion sur les politiques d'appui à l'insertion des jeunes

La création d'emploi pour les jeunes ne peut pas être dissociée de la création d'emploi en général. A charge à chaque Etat de trouver la stratégie la plus appropriée pour relancer l'emploi. Pour le cas du Mali, une simulation de politique de croissance basée sur la relance de la demande⁶ identifie six branches d'activité (agriculture vivrière, agriculture d'exportation/industrielle, élevage et chasse, industries agroalimentaires, autres activités industrielles, commerce) comme ayant une grande capacité à générer de nouveaux emplois. Ainsi, une politique de relance s'inspirant du CSCRP créera surtout de nouveaux emplois dans les filières agricoles. Tel est ce qui est avancé au niveau macroéconomique sur la création d'emploi, mais qu'en est-il de ce qui est spécifique aux jeunes ?

Sur ce point, un rapport réalisé par la Banque Mondiale⁷ sur l'évaluation de ses projets d'appui à l'emploi des jeunes a mis en évidence un certain nombre de lacunes sur la politique de soutien à l'emploi des jeunes.

En premier lieu, ce rapport rappelle que dans la plupart des pays, (même ceux qui présentent un taux élevé de chômage des jeunes), l'emploi des jeunes n'est pas traité comme il le faut. Certes, il est traité par l'amélioration de l'éducation, le renforcement de la protection sociale et les stratégies de l'emploi, mais il n'est pas reconnu comme une problématique devant faire l'objet d'une stratégie – pays. En fait, selon toujours ce rapport, l'emploi des jeunes doit faire l'objet d'une politique, et des projets multisectoriels, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Ce même rapport note que si une croissance de l'économie, accompagnée d'une stabilité macroéconomique et du climat des affaires, et de l'existence d'une infrastructure adéquate, constitue un préalable à l'investissement et la création d'emploi pour tous les groupes d'âges confondus ; cela s'avère parfois insuffisant pour régler la problématique de l'emploi des jeunes.

En effet, même si la croissance est positive, la situation des jeunes sur le marché du travail diffère de celle des adultes. Comparativement aux adultes ; les jeunes se trouvent davantage parmi les travailleurs pauvres, ont plus de risque de se retrouver au chômage, ou d'être en situation de sous emploi.

Ce rapport a fait la remarque sur le peu d'impact des projets sur l'emploi des jeunes dans les pays à faible revenu où la main d'œuvre est en abondance, mais que les institutions publiques sont défailtantes (en l'occurrence ceux de l'Afrique sub-saharienne). Les projets qui ciblent les emplois formels donnent par ailleurs des résultats décevants.

Parallèlement à cela, une étude faite par l'Organisation Internationale du Travail portant sur des données de huit pays de l'Europe orientale et du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Croatie, Géorgie, ex-République

⁶ Les effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et les revenus au Mali, Cosme Vodounou, AFRISTAT.

⁷ « Youth Employment Programs, An evaluation of World Bank and IFC Support », Independent Evaluation Group, World Bank, Septembre 2012.

Yougoslave de Macédoine, République de Moldova et Ukraine)⁸ est arrivé au constat que l'emploi pour les jeunes en période de crise est de plus en plus rare et de moindre qualité.

Par ailleurs, une étude⁹ réalisée au Maroc a fait état de la frilosité des jeunes en matière d'entrepreneuriat dans ce pays ; alors que la création d'entreprise est encouragée chez les jeunes pour les insérer à l'emploi.

Ces différentes remarques invitent donc dans un premier temps à analyser le marché du travail au Mali entre 2004 et 2010, plus précisément à comparer la situation des jeunes par rapport à celle des adultes, en terme de chômage, d'activités, sur les caractéristiques de l'emploi exercé ; le but étant de vérifier si :

- la restriction des opportunités d'emploi pour les jeunes et ;
- la moindre qualité de l'emploi pour les jeunes, s'appliquent aussi au cas malien, ou si au contraire le Mali en fait exception.

Puis dans un deuxième temps, une analyse de l'insertion des jeunes à l'emploi est faite selon les trois types de catégorie socioprofessionnelle que sont le salariat, l'auto emploi et la tenue d'un poste d'aide familial ou d'apprenti. Dans sa seconde partie, l'étude montre quelle forme de savoir acquis par le jeune détermine l'exercice d'un emploi.

III. Principales caractéristiques des jeunes au Mali

Cette section présente brièvement la composition démographique des jeunes au Mali ainsi que leurs principales caractéristiques sur la base de certains indicateurs phares de l'emploi et du marché du travail.

3.1 La composition démographique

La population potentiellement active âgée de 15 ans et plus est estimée à 7 438 600 en 2010. Elle est en constante évolution, et a valu respectivement 5 401 900 et 6 070 900 en 2004 et 2007. La plus forte croissance qu'elle a connue sur la sous période 2004 – 2007 serait due à une immigration pour cause d'instabilité dans la sous région de l'Afrique de l'ouest.

Les trois éditions de l'enquête emploi au Mali révèlent que la population âgée de 15 ans et plus est composée majoritairement de femmes. En effet, la gent féminine compose 56,5% de cette population en 2004, 53,5% en 2007 et 52,0% en 2010.

Tableau 1 : La proportion des femmes dans la population potentiellement active au Mali

Année \ Age	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	53,7	62,4	64,3	53,2	42,3	56,5
2007	56,2	62,0	56,5	48,5	40,3	53,5
2010	52,1	58,3	55,6	45,6	44,5	52,0

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans en général et ceux de 20 – 24 ans en particulier, le déséquilibre selon le sexe est encore plus accentué. Ainsi, chez les 20 – 24 ans, en 2010 58,3% étaient du sexe féminin. Mais à l'image de ce qui est observé au niveau de l'ensemble de la population potentiellement active, la proportion des femmes n'a cessé de baisser au fil du temps car celle-ci a été de 62,4% en 2004.

Le déséquilibre en faveur des femmes, qui s'est réduit dans le temps, ne trouve d'autre explication que l'immigration économique, en l'occurrence la recherche de travail, à laquelle est traditionnellement habitué le malien.

⁸ L'emploi des jeunes en Europe Orientale : La crise dans la crise, Organisation Internationale du Travail, Genève, 15 Juin 2011.

⁹ Voir L'économiste.com (<http://www.leconomiste.com>) édition du 21/06/2011, numéro d'édition : 3556.

3.2 Description statistique des jeunes potentiellement actifs et sur le marché du travail

Le nombre total des jeunes de 15 à 24 ans est estimé à 2 418 000 en 2010. Le quart de cette population vit en milieu urbain (soit 606 400). Cette population a augmenté de 36,4% entre 2004 où elle a été de 1 772 800 et 2010.

La proportion des jeunes de 15 à 24 ans est de 32,6% dans la population âgée de 15 ans en 2010. Cette part a fluctué dans le temps, car si elle a été de 32,9% en 2004 ; elle a reculé à 29,7% en 2007. A titre de comparaison, en 2010 les jeunes de 15 à 24 ans, composaient 27,2% des actifs occupés, 34,6% des chômeurs au sens du BIT, mais aussi 40,9% des inactifs. En d'autres termes, ils sont relativement plus nombreux parmi les inactifs et les chômeurs que dans l'emploi par rapport aux adultes.

Niveau d'instruction : une main d'œuvre jeune de plus en plus instruite

La population malienne âgée de 15 ans et plus (y compris les individus qui n'ont jamais fréquenté l'école) est de plus en plus instruite que par le passé. En effet, après une stabilisation entre 2004 et 2007 pour lesquelles il a valu 1,9 et 1,8 années, son niveau moyen d'instruction a atteint 2,4 années en 2010.

Cette hausse du niveau d'instruction de la main d'œuvre est due à un effort de plus en plus soutenu d'éducation au profit des jeunes générations. Deux faits attestent cette amélioration du niveau d'instruction : la hausse du niveau d'instruction selon la classe d'âge, et le changement dans le temps de la distribution dans la population selon le cycle d'étude suivi.

Tableau 2 : Le niveau moyen d'instruction de la population potentiellement active au Mali en 2010

Sexe \ Age	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
Homme	4,8	4,6	3,0	2,5	1,1	3,2
Femme	3,3	2,5	1,4	0,8	0,3	1,7
Ensemble	4,0	3,4	2,1	1,7	0,8	2,4

Source : données EPAM 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Pour ce qui est de la comparaison du niveau d'instruction selon les groupes d'âge, une analyse faite sur les données de 2010 montre que cet indicateur tend à baisser avec l'âge : de 4 années révolues chez les 15 – 19 ans, il baisse régulièrement jusqu'à 0,8 années chez les 60 ans et plus.

Pour mettre en évidence le changement de la distribution du cycle d'étude suivi dans la population, l'analyse est focalisée sur la classe d'âge de 20 – 24 ans sur les trois années de l'enquête emploi : 2004, 2007 et 2010.

Ainsi, chez les jeunes de 20 – 24 ans (dont l'âge théorique correspondrait à la fréquentation des études supérieures), la proportion de ceux qui n'ont jamais été à l'école a baissé de 64,8% en 2004 à 58,4% en 2010. Sur la même période, la proportion de ceux qui ont été à l'école sans avoir dépassé le cycle primaire a reculé de 20,4% en 2004 à 14,2% en 2010.

A l'inverse, la proportion de ceux qui ont suivi un enseignement technique a graduellement augmenté de 1,9% en 2004 à 7,5% en 2010. La proportion de ceux qui ont entrepris des études supérieures a aussi suivi cette dernière tendance en passant de 0,1% en 2004 à 3,1% en 2010. En clair, les jeunes de 20 – 24 ans se voient plus fréquemment poursuivre un long cursus scolaire que par le passé.

Tableau 3 : Répartition des jeunes maliens de 20 à 24 ans selon le cycle d'étude suivi en 2004, 2007 et 2010

	Non scolarisé	Primaire	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieure	Ensemble
2004	64,8	20,4	12,7	1,9	0,1	100
2007	67,8	13,0	10,4	5,9	2,9	100
2010	58,4	14,2	16,8	7,5	3,1	100

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

La main d'œuvre jeune, est donc de plus en plus instruite. Ce qui suppose qu'elle est plus concurrentielle que par le passé sur le marché malien du travail. Ceci conduit à penser qu'investir au Mali, avec une technologie consommatrice en main d'œuvre, devient attractif.

Toutefois, en dépit de l'amélioration de l'instruction chez les jeunes générations, l'éducation des filles doit être encore plus soutenue. En effet, structurellement les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes à n'avoir jamais été à l'école. Et a contrario, la proportion de ceux qui ont poursuivi de longues études est plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Ainsi, en 2010, chez les jeunes de 15 – 19 ans, en 2010, 32,3% des garçons ont déclaré n'avoir jamais été à l'école alors que 50,2% des filles ont fait une déclaration similaire. Toujours en 2010, chez les 20 – 24 ans, 4,5% des hommes ont suivi des études supérieures contre une proportion équivalente de 2,1% chez les femmes.

Ceci se traduit par un niveau d'instruction plus faible chez les filles que chez les garçons soit 3,3 années d'études réussies pour les premières contre 4,8 chez les seconds dans la classe d'âge de 15 – 19 ans. Dans la classe d'âge des 20 -24 ans, l'écart est encore plus net : 4,6 ans pour les hommes contre 2,5 ans pour les femmes.

La faiblesse relative du niveau d'instruction des jeunes femmes est de nature à limiter les investissements au Mali consommatrice en main d'œuvre qui requièrent une dextérité féminine (exemple la filature et le textile).

L'importance du phénomène « ni dans l'emploi ni à l'école » ou NINI

Le phénomène NINI, ni dans l'emploi ni dans le système scolaire¹⁰, mais surtout son ampleur caractérise à la fois l'oisiveté et une difficulté d'insertion des jeunes, en l'occurrence ceux qui ont abandonné le système scolaire. Si chez les 15 – 19 ans il pourrait être dû essentiellement à une sortie précoce du système scolaire, le manque de qualification qui découle d'un tel abandon expliquerait aussi par la suite, notamment chez les 20 – 24 ans la difficulté d'insertion sur le marché du travail.

Deux faits différents influent donc sur l'ampleur du phénomène NINI. Il y a d'une part l'effort d'éducation, qui s'est traduit dans le temps par le rallongement du cursus scolaire et d'autre part la conjoncture économique au gré de laquelle varie aussi l'opportunité d'emploi.

Ainsi, pour les 15 – 19 ans, la proportion de ceux qui n'étaient ni dans l'emploi ni dans le système éducatif a reculé de 37,0% en 2004 à 19,7% en 2007 pour augmenter à nouveau à 27,5% en 2010.

Chez les 20 – 24 ans, la proportion de ceux qui ont arrêté leur scolarité sans pour autant exercé un emploi a régressé de 44,4% en 2004 à 24,9% en 2007 puis a à nouveau crû à 37,2% en 2010.

Quelle que soit l'année considérée, l'importance de la population ayant arrêté le cursus scolaire mais dépourvue d'emploi reste toujours plus importante chez les 20 – 24 ans que chez les 15 – 19 ans. En effet, comparé à un jeune de 15 – 19 ans, il est plus probable que celui de 20 – 24 ans ait arrêté son cursus scolaire, malheureusement, ce n'est pas pour autant qu'il a plus de chance de trouver un emploi.

Cette comparaison entre les deux classes d'âge souligne l'intérêt d'organiser au profit des jeunes sortant du système scolaire un stage d'acquisition de compétence, voire une reconversion, afin de leur offrir plus d'opportunités d'emploi et faciliter leur insertion.

Le deuxième fait à retenir concerne l'ampleur du phénomène chez la gente féminine. Quelle que soit l'année considérée de l'enquête source (2004, 2007, 2010), et que ce soit dans la classe d'âge 15-19 ans ou celle de 20 -24 ans ; il y a toujours relativement plus de femmes que d'hommes sans emploi qui ont déjà cessé de fréquenter l'école, ou qui n'y sont jamais allés.

¹⁰ La classe d'âge originelle pour observée le phénomène est de 15 – 20 ans. Mais pour le besoin de l'étude, celle-ci est étendue aux jeunes de 15 – 24 ans.

A titre d'illustration en 2010, dans la classe d'âge des 20 – 24 ans, 15,2% des hommes sont concernés par le phénomène, tandis que le pourcentage équivalent est de 52,8% pour les femmes. En d'autres termes, un effort particulier doit être déployé à l'endroit des femmes pour les faire suivre des stages d'acquisition de compétence.

Tableau 4 : Pourcentage des jeunes sans emploi et qui ne fréquente pas le système scolaire selon le milieu de résidence

	15 - 19 ans			20 – 24 ans		
	urbain	rural	ensemble	urbain	rural	ensemble
2004	21,8	46,9	37,0	27,7	55,8	44,4
2007	16,6	23,3	19,7	21,2	25,7	24,9
2010	38,5	24,1	27,5	41,4	35,8	37,2

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

La troisième disparité (après celle sur la classe d'âge, puis sur le sexe) provient du milieu. Deux facteurs à effet contraire peuvent agir sur l'ampleur du phénomène NINI selon le milieu. Si l'offre d'éducation, qui est a priori meilleur en milieu urbain tendrait à y atténuer le phénomène NINI par rapport au milieu rural ; le chômage peut en revanche être plus important en milieu urbain. Ainsi, au gré de la conjoncture économique, le phénomène NINI peut être plus important en milieu urbain.

A ce sujet, que ce soit en 2004 qu'en 2007, il y a eu plus de ruraux que d'urbains à n'avoir ni un emploi ni fréquenté un établissement scolaire. En revanche, c'est la situation inverse qui est observée en 2010.

Pour les 20 – 24 ans par exemple, en 2004, 27,7% des urbains contre 55,8% des ruraux étaient sans emploi et ne fréquentaient plus l'école. En 2010, 41,4% des urbains étaient dans la situation similaire contre 35,8% des ruraux.

Du fait de la faiblesse relative de l'offre d'éducation en milieu rural, qui fait que sa main d'œuvre potentielle soit moins éduquée, et que le tissu économique soit différent de celui du milieu urbain, les programmes d'acquisition de compétence entre les deux milieux, qui œuvrent pour l'insertion des jeunes ne peuvent donc pas être les mêmes. Par ailleurs, ils doivent profiter à une plus large population rurale.

Le chômage et les jeunes

En 2010, la taille de la population des jeunes de 15 – 24 ans au chômage au sens du BIT, (c'est-à-dire qui n'ont pas exercé un emploi durant la période de référence de l'enquête, qui en recherchaient activement, et qui étaient disponible à travailler) a été estimée à 39 400. C'est une population qui n'a cessé de croître depuis 2004, année à laquelle elle a été évaluée à 13 900. Sa croissance a été cependant plus forte que celle des adultes âgés de 25 ans et plus, car si pour ces derniers, la population au chômage a été multipliée par 2,39 entre 2004 et 2010, pour les jeunes de 15 – 24 ans, le ratio équivalent a été de 2,81.

Ainsi, la part des jeunes dans la population totale au chômage a augmenté en six ans. Mais fait intéressant à souligner, en l'année 2007 que l'on peut considérer de faste en termes d'emploi ou d'activité, la part des jeunes dans l'ensemble de la population au chômage a atteint 41,0% (contre 32,0% en 2004 et 35,6% en 2010). En termes clairs, la hausse des opportunités d'emploi ne profite pas nécessairement aux jeunes ; au contraire, le cas présent démontre que l'embellie engendre chez la population jeune un surplus d'offre de travail qui malheureusement ne trouve pas de preneurs.

Sur l'ensemble du territoire malien, le taux de chômage, (qui représente la part des personnes sans emploi, disponibles à travailler et qui recherchent activement un emploi dans la population qu'elles composent avec ceux qui exercent un emploi), n'a cessé d'augmenter entre 2004 et 2010. Ce taux est passé de 2,6% en 2004 à 4,8% en 2010, sa valeur de 2007 étant sensiblement la même que celle de 2004, soit 2,9%.

Le taux de chômage des jeunes, que ce soit celui des 15 -19 ans, que celui des 20 – 24 ans, a suivi cette tendance à la hausse. Ainsi, pour les 15 – 19 ans, il est passé de 2,2% en 2004 à 4,1% en 2010 ; tandis que celui des 20 – 24 ans a augmenté de 5,6% en 2004 à 8,2% en 2010.

Tableau 5 : La dynamique du taux de chômage selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	2,2	5,6	2,5	2,0	0,7	2,6
2007	3,8	5,8	3,3	1,4	0,1	2,9
2010	4,1	8,2	5,7	3,0	2,0	4,7

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Le chômage touche particulièrement les jeunes de 20 – 24 ans, car comme le montre le tableau 5, quel que soit l'année considérée, son taux est plus important dans ce groupe d'âge que dans les autres.

Paradoxalement, le chômage concerne davantage la population ayant suivi un enseignement technique comme une formation initiale. En effet, en 2010, si le taux de chômage de toute la population âgée de 15 ans et plus a été de 4,7%, celui des individus ayant suivi un enseignement technique est de 16,2%. Celui des universitaires est de 10,5%, alors que pour la population non scolarisée il vaut 3,5%.

Ces résultats relatifs à l'enseignement technique ou supérieur emmènent à penser que la formation mérite d'être révisée pour répondre aux besoins du marché du travail, que des programmes de reconversion doivent être organisés en l'occurrence au profit des jeunes.

Le chômage est avant tout un phénomène urbain. A titre d'exemple, pour l'année 2010, son taux a valu 11,3% en milieu urbain, contre 3% en milieu rural. En conséquence, l'importance du chômage des jeunes est surtout observée en milieu urbain. Ainsi, toujours en 2010, le taux de chômage a été de 15,4% chez les 15-19 ans et 26,4% chez les 20 – 24 ans en milieu urbain.

Tableau 6 : La dynamique du taux de chômage selon le cycle d'étude suivi entre 2004 et 2010 au Mali

	Non scolarisé	Primaire	Secondaire général	Secondaire technique	Supérieure	Ensemble
2004	1,5	3,5	9,0	17,6	0,0	2,6
2007	2,3	1,6	10,6	12,2	6,5	2,9
2010	3,5	6,0	5,4	16,2	10,5	4,8

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Quant à la disparité du chômage selon le sexe, il ne semble pas exister un genre privilégié par rapport à l'autre dans le temps. En effet, si en 2004 et 2007, le taux de chômage des hommes a été plus important que celui des femmes, la tendance s'est inversée en 2010.

Ce qui est observé sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus se trouve confirmé chez les jeunes que ce soit dans la classe d'âge de 15 – 19 ans ou celle des 20 – 24 ans.

Le taux d'activité

En 2010, parmi la population âgée de 15 ans et plus, 4 687 000 ont été des actifs. C'est-à-dire qu'ils ont reconnu exercer un emploi, ou s'ils n'en avaient pas, ils en recherchaient activement. Les jeunes âgés de 15 – 24 ans représentaient 27,6% de la population active en 2010, soit beaucoup moins que leur poids dans l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus qu'on peut considérer de potentiellement actifs.

Toutefois, la part des jeunes dans la population active a augmenté en six ans de deux points de pourcentage, c'est-à-dire de 25,4% en 2004 à 27,6% en 2010. Cette augmentation de la part des jeunes s'explique par une plus forte croissance de la population active des jeunes par rapport aux autres classes d'âge.

En effet, en passant de 618 400 en 2004 à 1 293 000 en 2010, le nombre de jeunes actifs a été multiplié par 2,1 alors que sur la même période, la population active âgée de 25 ans et plus a été multipliée par 1,87.

Sur la période 2004 – 2010, le taux d'activité des jeunes, que ce soit celui des 15 – 19 ans ou celui des 20 – 24 ans tend à augmenter. Toutefois, la tendance n'est pas uniforme. Il y a d'abord eu une forte croissance entre 2004 et 2007 qui a été suivi d'un léger recul entre 2007 et 2010. Ainsi, chez les jeunes de 20 – 24 ans ; le taux d'activité est passé de 42,4% en 2004 à 64,2% en 2007, puis a régressé à 54,7% en 2010. En revanche, pour les jeunes de 15 – 19 ans, après avoir augmenté de 29,3% en 2004 à 53,6% en 2007, le taux d'activité a connu un léger recul de 1 point de pourcentage pour se situer à 52,5% en 2010. Cette allure est aussi celle épousée par le taux de d'activité de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus.

Tableau 7 : La dynamique du taux d'activité selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	29,3	42,4	54,7	58,4	23,7	45,1
2007	53,6	64,2	80,1	80,2	46,8	70,3
2010	52,5	54,7	67,6	74,1	48,5	63,0

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Ce profil du taux d'activité fait de croissance suivi de recul est en réalité propre à la gente féminine. Celui des hommes est fait de croissance perpétuelle mais avec des rythmes différents : plus fort sur la sous période 2004 – 2007.

Ainsi, parmi les jeunes de 20 – 24 ans, pour les hommes le taux d'activité a augmenté de 57,9% à 71,6% entre 2004 et 2007, puis a connu une légère hausse à 72,7% entre 2007 et 2010. En revanche, pour les femmes de la même classe d'âge, le taux d'activité a fortement crû de 33,0% en 2004 à 59,7% en 2007, mais le recul a aussi été important par la suite car le taux d'activité des femmes de 20-24 ans n'était plus que de 41,8% en 2010.

Ce qui est observé chez les jeunes de 20-24 ans est aussi confirmé par les plus jeunes de 15-19 ans, à la seule différence que le rythme de croissance du taux d'activité reste toujours soutenu pour les garçons, que ce soit sur la sous période 2004-2007 que sur celle de 2007 – 2010.

Il est à noter le comportement différencié des deux sexes sur le marché du travail malien entre 2004 et 2010. Alors que l'insertion sur le marché du travail a mobilisé les actifs davantage en 2007 qu'en 2004, et ce indifféremment de leur sexe, par la suite, on assiste à une forte démobilisation des femmes. Ce phénomène doit être pris en considération dans le soutien à l'emploi des jeunes.

Mis à part l'année 2004, le taux d'activité est toujours plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce fait est attesté par les différents groupes d'âge en l'occurrence par les jeunes de 15 – 19 ans ou encore de 20 – 24 ans. Ainsi pour l'année 2010, chez les 20-24 ans, s'il n'y avait que 41,7% d'actifs en milieu urbain, la proportion équivalente était de 59,2% en milieu rural.

Pour les plus jeunes de 15 – 19 ans, la différence selon le milieu est encore plus grande en 2010. Le taux d'activité des urbains du groupe d'âge considéré est de 24,9% contre 61,5% pour les ruraux. L'analyse de la tendance du taux de chômage avec celui de l'activité selon le milieu chez les jeunes emmène à penser que les ruraux sont plus insérés sur le marché du travail que leurs homologues urbains.

Le taux d'occupation

Le taux d'occupation, ou ratio emploi population, qui mesure la proportion de la population occupée dans la population en âge de travailler est un indicateur conjoncturel. Il fluctue au gré de la situation économique, ainsi après avoir crû de 43,9% en 2004 à 68,2% en 2007, il a baissé à 60,0% en 2010.

A une année donnée, il augmente des plus jeunes jusqu'à la classe d'âge des 40 – 59 ans pour baisser chez ceux qui ont l'âge de la retraite (du moins dans le secteur formel) : les 60 ans et plus. Ainsi, pour l'année 2010, il a valu 50,3% pour les jeunes de 15 -19 ans, et 50,2% pour les 20 – 24 ans.

Ce taux n'a cependant pas toujours pris la même valeur entre les deux classes d'âge des jeunes. Pour les plus jeunes de 15 -19 ans, il a augmenté de 28,7% en 2004 à 51,6% en 2007 puis a régressé à 50,3% en 2010. Pour les 20- 24 ans, le taux a crû de 40% en 2004 à 60,5% en 2007 puis a reculé de 10 points de pourcentage entre 2007 et 2010. Le recul du taux d'occupation a donc été plus drastique pour les 20 – 24 ans, ce qui témoigne d'une plus grande détérioration de la situation des jeunes de cette classe d'âge sur le marché du travail. Ce résultat concernant le taux de d'occupation concorde avec ce qui est observé avec le taux de chômage et le taux d'activité, ou encore sur l'analyse de l'ampleur du phénomène NINI.

La situation des jeunes par rapport à l'emploi

En analysant l'emploi des jeunes, cette section cherche à identifier les secteurs ou les branches d'activité qui emploient le plus les jeunes, à examiner leur situation dans l'emploi, notamment par rapport au poste occupé, à apprécier la qualité des emplois occupés par ces jeunes ainsi que la dynamique de la création d'emploi au profit des jeunes.

Les secteurs qui emploient les jeunes

Cinq secteurs institutionnels sont identifiés : 1. – l'administration publique, 2. – les entreprises publiques, 3.- les entreprises privées formelles, 4.- unités de production non enregistrées (regroupant toutes les unités de production y compris celles de l'agriculture), 5. – les ménages.

En 2010, 79,3% des jeunes de 15 – 19 ans et 76,9% des 20 -24 ans ont exercé leur emploi dans les unités de production non enregistrées, tandis que 19,0% des 15 – 19 ans et 19,9% des 20 – 24 ans ont été employés dans les ménages. Les jeunes donc travaillent dans leur quasi-totalité dans les unités de production non enregistrées ou auprès des ménages. Ce fait ne leur est cependant pas spécifique car ce sont 77,5% et respectivement 15,6% des actifs occupés âgés de 15 ans et plus qui exercent respectivement dans ces deux secteur institutionnels.

La prédominance des unités de production non enregistrées et des ménages dans l'emploi est restée stable dans le temps de 2004 à 2010, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. Rares sont donc les jeunes de 15- 24 ans qui travaillent dans le secteur public (administration et dans les entreprises publiques), soit 0,8% d'entre eux ou encore dans les entreprises privées formelles (0,8%). Quoique minoritaires aussi, les adultes sont relativement plus nombreux à exercer dans l'administration publique (3,2% d'entre eux) et dans les entreprises privées formelles (2,5% d'entre eux).

Les branches d'activité qui emploient les jeunes

Pour savoir laquelle des branches emploie le plus des jeunes, les activités sont regroupées en quatre branches agrégées à savoir : le primaire, la manufacture, le commerce, et les services.

Tableau 8 : Répartition en pourcentage des jeunes occupés selon leur branche d'activité en 2010 au Mali

	15 – 19 ans			20 – 24 ans		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Primaire	89,0	61,4	76,9	76,3	52,1	65,6
Manufacture	5,1	7,5	6,1	10,3	8,0	9,3
Commerce	1,3	13,4	6,6	5,0	21,6	12,3
Services	3,8	16,5	9,4	6,8	17,3	11,4
Non définie	0,8	1,2	1,0	1,7	1,1	1,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : données EPAM 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

L'analyse des données de 2010 de l'enquête EPAM montre que 76,9% des jeunes de 15 – 19 ans et 65,6% des jeunes de 20 -24 ans exercent dans le secteur primaire, faisant de celui-ci la première branche employant les jeunes. La deuxième branche employeuse des jeunes diffère quelque peu d'une classe d'âge à l'autre, mais aussi selon le

sexe. Ainsi, pour les hommes, la deuxième branche employeuse des jeunes est la manufacture que ce soit chez les 15 – 19 ans que chez les 20 -24 ans. Par contre pour les jeunes femmes, si la branche agrégée qui regroupe le deuxième contingent d'actives est représentée par les activités de services ; pour les 20 -24 ans du même sexe, ce rôle est tenu par la branche commerce.

En fait, il y a une certaine spécialisation selon le genre sur les activités chez les jeunes. Ainsi, les jeunes hommes de 15-19 ans sont relativement plus nombreux que les filles de leur âge à travailler dans le secteur primaire ; tandis que les filles sont en proportion plus nombreuses à travailler dans le commerce ou les services.

Ce qui est observé chez les plus jeunes subsiste aussi chez les 20 – 24 ans. Avec une valeur de 76,3%, le poids du secteur primaire dans l'emploi des jeunes hommes de 20 – 24 ans dépasse de 24,2 points de pourcentage celui des jeunes femmes. A l'inverse, si 5% des hommes de cette classe d'âge font du commerce leur principale activité, il y a 21,6% des femmes qui optent pour la même activité.

Sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, la prédominance de la branche primaire est constatée avec un poids de 63,5% des emplois, ce qui témoigne de la vocation agro-pastorale de l'économie malienne et qui justifie le choix du développement rural comme le fer de lance du développement du Mali en général et la création d'emploi en particulier. Ce secteur est suivi par celui des services où exercent 13,6% des actifs occupés. Le commerce arrive en troisième position avec 12,4% des emplois. La manufacture est la dernière et pèse pour 9,7% seulement des emplois (il y a 0,8% des actifs dont la branche d'activité est mal définie).

Chaque milieu a en fait sa spécificité. En milieu rural, l'emploi est polarisé sur les activités du secteur primaire où exercent 77% des actifs. Les trois autres branches agrégées ont des poids dans l'emploi de 6,1% pour la manufacture et respectivement 8,3% et 8,1% pour le commerce et les services.

En milieu urbain en revanche, les services constituent le premier employeur avec 36,6% des emplois. Le commerce arrive en deuxième position et emploie 29,1% des actifs, puis viennent la transformation avec 24,1% et l'agriculture urbaine avec 8,2%.

Ce qui est avancé sur la spécificité du milieu sur l'ensemble de la population active occupée est aussi globalement observé chez les jeunes de 15 – 24 ans. Ainsi, les branches d'activités ne semblent pas départager les jeunes des adultes.

Les chefs d'unité de production.

Cette catégorie regroupe les patrons d'unité de production, leurs associés, les travailleurs à compte propre. Elle correspond donc aussi l'auto emploi.

En 2010, 33,9% des jeunes de 15 – 19 ans peuvent être considérés de dirigeant de leur propre unité de production, en étant essentiellement des travailleurs à leur propre compte. Cette part passe à 47,4% chez les 20 – 24 ans, et ne cesse d'ailleurs d'augmenter en fonction de l'âge pour atteindre 80,2% chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Sans distinction selon l'âge, c'est donc la catégorie socioprofessionnelle dans laquelle se retrouve la majorité absolue de la main d'œuvre : 60,0%.

Il y a cependant une spécificité selon le genre. Chez les jeunes, il y a relativement plus de femmes que d'hommes à la tête de l'unité de production pour laquelle ils exercent, ainsi, chez les 15 – 19 ans, la proportion des chefs d'unité de production est de 28,2% pour les hommes contre 41,3% pour les femmes. Chez les 20 -24 ans, le pourcentage passe à 41,1% chez les hommes contre 55,5% pour les femmes. C'est la tendance contraire qui est observée chez les adultes. La spécificité selon le genre pourrait s'expliquer par le type et la branche de l'activité à laquelle se livre l'individu.

Les jeunes par rapport aux postes d'apprentis et/ou aides familiaux

C'est la catégorie où se retrouve la majorité absolue des jeunes de 15 -19 ans, soit 62,4% d'entre eux, et une part relativement importante des 20 -24 ans, soit 45,6% d'entre ces derniers. En fait, la proportion des aides familiaux ou des apprentis baisse avec l'âge, pour ne plus valoir que 14,1% chez les personnes âgées de 60 ans et plus, qui sont essentiellement des aides familiaux.

Quoique la tendance baissière de la propension à être aide familial avec l'âge est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, elle est plus abrupte chez les hommes. Pour ceux-ci, il s'agit vraiment d'un changement de poste, en revanche pour la femme, surtout une épouse c'est le maintien de la responsabilité du support au mari qui la préserve dans le rôle d'aide familial.

Tableau 9 : Répartition des occupés selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2007 et 2010 au Mali

Classe d'âge		15 – 19 ans			20 – 24 ans			15 ans et plus		
Année	Catégorie	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
2007	Salariés	4,0	5,1	4,7	10,5	3,1	6,1	12,2	4,0	8,2
	Dirigeants	17,0	44,8	33,6	44,2	54,5	50,3	69,9	60,3	65,2
	Apprenti Aide familial	78,9	50,2	61,7	45,4	42,4	43,6	17,9	35,7	26,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2010	Salariés	3,1	4,4	3,7	9,8	3,4	7,0	13,0	5,4	10,1
	Dirigeants	28,2	41,3	33,9	41,1	55,5	47,4	62,2	56,5	60,0
	Apprenti Aide familial	68,7	54,3	62,4	49,1	41,1	45,6	24,9	38,1	29,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : données EPAM 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Que ce soit pour les hommes que pour les femmes, aussi bien chez les plus jeunes de 15 -19 ans, que ceux des 20 – 24 ans, ou encore sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus ; la distribution des actifs occupés suivant les trois regroupements de la catégorie socioprofessionnelle (salariés, dirigeants d'unité de production, apprentis ou aide familiaux) est restée inchangée entre 2007 et 2010.

Ce résultat souligne que si des efforts ont été faits en matière de politique de l'emploi, comme l'incitation à l'investissement direct étranger ou dans les créneaux porteurs (dans l'agriculture ou les mines), ou encore la promotion de l'emploi des jeunes ou de l'auto emploi ; la période d'observation reste encore trop courte pour permettre un changement structurel notable au niveau de la catégorie socio professionnelle.

La tenue d'une catégorie socio professionnelle s'expliquerait donc toujours davantage par le sexe, l'âge de l'individu, l'organisation au sein d'une unité de production de type familial et comme débattu par la suite le niveau d'instruction de l'individu.

La qualité de l'emploi tenu par le jeune malien

La qualité de l'emploi tenu par le jeune malien peut être renseignée par différentes caractéristiques comme sa continuité versus son irrégularité, le type de contrat quand il s'agit d'emploi salarial, l'ampleur du sous emploi lié à la durée du travail.

Continuité ou irrégularité de l'emploi

Tout d'abord, il faut retenir que la continuité de l'emploi dépend de la conjoncture économique. Le pourcentage d'emploi continu peut donc être considéré comme un indicateur conjoncturel. Sur l'ensemble de la population

occupée âgée de 15 ans et plus, ce pourcentage a valu 52,1% en 2004 et a augmenté à 62,1% en 2007 pour reculer à 49,2% en 2010.

Pour les jeunes de 15 – 24 ans, le pourcentage d'emploi reste toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population active, même durant l'année 2007 que l'on peut considérer de meilleure année en termes d'emploi sur les trois renseignées par l'enquête EPAM. Ainsi, en 2004 seuls 48,4% des jeunes (contre 53,3% des adultes) ont bénéficié d'un emploi continu. Ce taux a augmenté à 57,9% en 2007 (contre 63,5% pour les adultes) pour chuter à nouveau à 41,4% (contre 52,0% pour les adultes) en 2010 année pour laquelle une différence de 10 points de pourcentage est constatée avec le taux équivalent pour les adultes.

Aussi bien en 2004 qu'en 2010, c'est la majorité absolue des jeunes qui ont donc exercé leur emploi d'une manière irrégulière. Mais si la situation est tolérable pour les mineurs (moins de 18 ans), il n'en est pas de même pour ceux qui ont entre 20 et 24 ans. Le tableau 10 montre que c'est d'ailleurs la classe d'âge qui présente le plus faible pourcentage d'emploi continu en 2007, la meilleure des trois années de l'étude. La situation des jeunes est d'ailleurs moins bonne que celle des personnes âgées de 60 ans et plus durant l'année 2007.

Tableau 10 : Pourcentage de ceux qui ont un emploi continu selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année	15 - 19	20 -24	25 -39	40 – 59	60 et plus	Ensemble
2004	48,4	48,3	53,8	54,5	45,6	52,1
2007	61,5	54,0	62,6	64,3	65,3	62,1
2010	40,9	42,1	55,4	50,0	42,2	49,1

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Le faible pourcentage d'emploi continu tenu par les jeunes peut s'expliquer en partie par leur position hiérarchique, puis par le secteur institutionnel dans lequel se trouve l'emploi. En effet, en 2010, les salariés sont majoritaires, soit 86,3% d'entre eux, à exercer un emploi continu, tandis que les proportions équivalentes sont de 47,8% pour les dirigeants d'unités de production (travailleurs à compte propre, patrons et leurs associés) et 43,2% pour les apprentis et les aides familiaux. Par ailleurs, les unités de production non enregistrées comprenaient 54,1% d'emplois irréguliers (par opposition à un emploi continu). C'était le seul secteur à avoir plus d'emplois irréguliers que continus.

Type de contrat pour les salariés

Quatre modalités de contrat sont identifiées pour les salariés :

- le contrat écrit à durée indéterminée (CEDI) ;
- le contrat écrit à durée déterminée (CEDD) ;
- l'accord verbal (AB);
- Aucun accord (rien du tout).

Si le contrat écrit garantit la sécurité de l'emploi et prémunie contre un licenciement abusif ; il peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée, la deuxième option rendant le travail flexible pour l'employeur, et est généralement conclue pour couvrir une période probatoire.

L'intérêt de faire l'analyse du type de contrat est de mettre en évidence la précarité dont une catégorie de salariés peut faire l'objet. Dans les pays développés, comme le cas de la France, la précarité de l'emploi des jeunes est décriée. Elle se présente par une succession de contrat à durée déterminée, et donc par une alternance successive d'emploi et de chômage chez les jeunes. La trajectoire des jeunes est faite de transition nombreuse par le chômage¹¹. Pour une étude basée sur trois éditions d'enquête à intervalle de trois ans, il ne nous est pas permis de

¹¹ « Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : des trajectoires hétérogènes ». Stéfan Lollivier, Economie et Statistique n°334, 2000- 4.

vérifier ce qui est observé en France. A défaut, on peut mettre en évidence l'importance des contrats à durée déterminée et en déduire de l'instabilité de l'emploi.

Cependant, dans un pays où le code de travail n'est pas appliqué au stricto sensu, l'analyse de l'absence de contrat peut s'avérer beaucoup plus informative. Ainsi, ces deux aspects de la précarité de l'emploi, c'est-à-dire l'absence de contrat écrit, et l'importance du contrat à durée déterminée méritent d'être tous les deux analysés.

D'emblée, il faut signaler l'importance de la proportion de salariés qui n'ont pas de contrat (même verbal). Selon les données de 2010, ce sont 18,1% des très jeunes de 15 – 19 ans, et 14,9% des 20 – 24 ans, qui ont déclaré ne pas avoir du tout de contrat. Cette proportion baisse avec l'âge, soit à 11,1% chez les 25 – 39 ans pour ne plus valoir que de 3,7% chez les 60 ans et plus.

Ensuite, les jeunes sont les relativement les plus nombreux à avoir un contrat verbal : 35,9% des jeunes de 15 – 19 ans, et 38,7% des jeunes de 20 -25 ans n'ont qu'un contrat verbal alors que la proportion équivalente est de 24,1% pour l'ensemble des salariés.

Tableau 11 : Type de contrat de travail des salariés âgés de 15 ans et plus au Mali en 2010

Type de contrat \ groupe d'âge	15 - 19	20 - 24	25 - 39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
Contrat écrit à durée indéterminée	6,4	19,6	35,3	52,5	28,8	37,5
Contrat écrit à durée déterminée	19,1	13,9	15,9	16,1	27,6	16,4
Accord verbal	35,9	38,7	27,3	13,2	21,2	24,1
Rien du tout	18,1	14,9	11,1	7,3	3,7	10,3
Inconnu	20,6	12,9	10,4	10,9	18,8	11,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : données EPAM 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

En conséquence de tout ceci, les jeunes sont minoritaires (et ils sont les seuls à l'être) à avoir un contrat écrit : 25,5% chez les 15 -19 ans, et 33,5% chez les 20 -24 ans. En fait, la proportion des ceux qui ont un contrat écrit augmente régulièrement selon le groupe d'âge des plus jeunes jusqu'à celui des 40 -59 ans, où elle atteint 68,6%, pour refluer à 56,4% chez les 60 ans et plus.

Mais quand il y a un contrat écrit, celui-ci est beaucoup plus à durée déterminée pour les jeunes de 15-24 ans et à durée indéterminée pour les adultes âgés de 25 ans et plus. En effet, le pourcentage de ceux qui ont un contrat écrit à durée indéterminé est de 14,2% chez les jeunes de 15 – 24 ans contre 41,2% chez les salariés âgés de 25 ans et plus. A l'inverse le pourcentage de ceux qui ont un contrat écrit à durée déterminée est de 16,0% pour les jeunes de 15 – 24 ans et 16,4% pour les adultes de plus de 25 ans.

Ainsi, les jeunes sont triplement pénalisés en matière de contrat, d'abord à cause du poids de l'emploi sans contrat, puis de l'importance du contrat verbal qui est facilement récusable et enfin de la prépondérance du contrat à durée déterminée synonyme de précarité.

A l'image du taux de salarisation ; la proportion des salariés ayant un contrat écrit est aussi un indicateur conjoncturel de l'économie. Ainsi, sur l'ensemble des salariés, la proportion de ceux qui ont eu un contrat écrit a augmenté de 52,3% en 2004 à 64,3% en 2007, puis a reculé à 53,9% en 2010.

Tableau 12 : Pourcentage de salariés ayant un contrat écrit selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	18,5	38,5	55,1	74,5	44,6	52,3
2007	28,0	42,7	64,7	78,3	47,6	64,3
2010	25,5	33,5	51,2	68,6	56,4	53,9

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

De la même façon, cette proportion s'est aussi améliorée aussi bien pour les plus jeunes de 15 – 19 ans que ceux de 20 – 24 ans en 2007 pour laquelle elle a atteint les valeurs respectives de 28,0% et 42,7% pour ces deux classes d'âge, puis a baissé à nouveau en 2010.

Toutefois, quelle que soit l'année considérée, non seulement il y a toujours relativement moins de jeunes que d'adultes à avoir un contrat écrit, mais en plus dans leur propre groupe d'âge, les jeunes qui ont un contrat écrit restent minoritaires. On peut donc en déduire qu'ils pourront plus facilement faire l'objet de mesure de compression par rapport à leurs collègues plus âgés.

Le sous emploi lié à la durée du travail

Les personnes travaillant moins de 35 heures par semaines et qui sont disposées à en faire plus sont considérées être en situation de sous emploi lié à la durée du travail. L'ampleur du phénomène, mesuré par un pourcentage dans l'emploi de ceux qui le vivent, dépend de la conjoncture économique.

Le taux de sous emploi lié à la durée du travail est donc un indicateur conjoncturel de l'économie. A ce titre, il varie dans le temps. Il a reculé de 10,2% en 2004 à 8,0% en 2007 pour augmenter à nouveau à 9,4% en 2010.

Tableau 13 : Taux de sous emploi lié à la durée du travail selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année \ groupe d'âge	15 - 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	11,4	10,4	11,5	9,2	5,2	10,2
2007	10,1	9,6	9,4	5,6	2,8	8,0
2010	13,5	10,7	10,2	6,9	5,2	9,4

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

La détérioration de l'emploi, caractérisée par la hausse du taux de sous emploi entre 2007 et 2010 se voit pour chaque groupe d'âge. Pour les jeunes particulièrement, le taux de sous-emploi lié à la durée du travail a augmenté sensiblement de 1 point de pourcentage pour les 20 – 24 ans en passant de 9,6% en 2007 à 10,7% en 2010, mais plus nettement pour les plus jeunes de 15- 19 ans, soit 3,4 points de pourcentage (ce qui représente la plus nette variation temporelle par groupe d'âge), en augmentant de 10,1% à 13,5% entre 2007 et 2010.

En fait, le plus fort taux de sous-emploi lié à la durée du travail est toujours observé chez les plus jeunes de 15 -19 ans. Mais, ce taux tend à baisser avec l'âge, ainsi pour l'année 2010, s'il a valu 13,5% pour les 15- 19 ans, et 10,7% chez les 20 -24 ans, il ne vaut plus que 5,2% chez les 60 ans et plus. En d'autres termes, le sous emploi lié à la durée du travail concerne en premier lieu les jeunes.

L'importance du sous-emploi liée à la durée du travail chez les jeunes serait liée à la catégorie socioprofessionnelle qu'ils tiennent. En effet, selon la catégorie socioprofessionnelle agrégée c'est le poste des apprentis et aides familiaux qui observe en 2010 le plus fort taux de sous emploi lié à la durée du travail soit : 13,0%. Ce poste est suivi en termes d'importance du sous emploi par celui des salariés, dont 11% travaillent moins de 35 heures contre leur gré. Les dirigeants d'unités de production (patrons, associés, et indépendants) sont les moins concernés par le sous emploi car seuls 7,5% d'entre eux souffrent de cette situation.

Il y a une autre dimension à prendre en considération sur le sous emploi lié à la durée du travail : celle du genre. Les trois éditions de l'enquête emploi ont toutes révélé que le sous emploi lié à la durée du travail est beaucoup plus important chez les femmes que chez leurs homologues masculins. En 2010, le taux de sous emploi lié à la durée du travail était de 13,3% pour les femmes contre 7% pour les hommes.

Dynamique de la création d'emploi au Mali

Pour analyser la possibilité de création d'emploi au Mali, en particulier au profit des jeunes, l'étude se focalise sur les nouveaux occupés durant les trois dernières années précédant l'enquête et qui reconnaissent ne pas avoir exercé un emploi avant leur poste actuel. Le choix des trois dernières a deux raisons, la première c'est que cette durée

correspond à l'intervalle de la réalisation de deux éditions successives de l'enquête emploi. La seconde est uniquement d'ordre statistique, pour avoir suffisamment d'observations à analyser.

Sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, d'emblée, il est à signaler la baisse continue de la part dans l'emploi total des nouveaux recrutés depuis trois ans au plus. Cette part est passée de 13,1% des emplois en 2004 à 7,0% en 2010.

La baisse est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, la part des nouveaux recrutés reste toujours plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce dynamisme relatif du milieu urbain proviendrait de la diversité des activités qui s'y exercent, de l'importance du tissu économique, mais aussi de l'attrait pour ce milieu.

Le regroupement des activités en quatre branches agrégées à savoir : le primaire, la manufacture, le commerce, et les services, révèle deux faits en matière de propension à la création de nouveaux emplois.

- d'abord, chacune des quatre branches observe une baisse tendancielle de la proportion des nouvellement recrutés (depuis 3 ans au plus).
- ensuite, il y a un ordre préétabli (qui reste figé dans le temps) entre les branches agrégées en terme de propension à recruter un nouvel actif. Les services sont pour cela les plus dynamiques. Ils sont suivis du commerce, puis de la manufacture. Le secteur primaire, dominé par les activités agricoles de type exploitation familiale, est le moins dynamique. Pour une stratégie de création d'emploi qui mise entre autre sur le développement rural, ce résultat rappelle une remarque de la Banque Mondiale selon laquelle un soutien à l'emploi des jeunes (en l'occurrence en milieu rural) ne saura être efficace sans le développement de l'agri business. En fait, comme le révèle l'étude¹² sur une relance de l'économie malienne par la demande, un investissement dans les filières agricoles génère plus d'emplois que dans d'autres branches, en clair, la création d'emploi requière une politique volontariste.

Du fait de l'importance des activités agricoles parmi les unités de production non enregistrées ; leur secteur institutionnel informel a relativement créé moins de nouveaux emplois que les autres secteurs en 2010.

Pour ce qui est du recrutement selon le cycle d'étude suivi, il ne semble pas avoir d'ordre préétabli en matière de propension à l'insertion. Toutefois, pour l'année 2010, c'est chez ceux qui ont suivi un enseignement technique et professionnel, puis les universitaires et ceux qui ont suivi un enseignement secondaire général qu'on constate une propension importante des nouveaux recrutés.

Enfin, à groupe d'âge identique, la proportion de nouveaux recrutés a tendance à être plus important chez les femmes que les hommes. Cela s'explique par le type d'activité exercée, et la relative propension des femmes à s'adonner au petit commerce.

Tableau 14 : Pourcentage des nouveaux recrutés (depuis trois ans au plus) selon le groupe d'âge entre 2004 et 2010 au Mali

Année	15 – 19	20 -24	25 -39	40 - 59	60 et plus	Ensemble
2004	48,6	22,8	10,4	2,7	1,8	13,1
2007	29,5	13,3	6,9	2,1	1,4	8,3
2010	19,6	11,5	6,4	1,9	0,6	7,0

Source : données EPAM 2004, 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Le salariat observe relativement plus de nouvellement recrutés (depuis trois ans au plus), que la catégorie des apprentis et aide familiaux, ou encore celle des dirigeants d'unités de production (patrons, associés, travailleurs à propre compte).

¹² Les effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et les revenus au Mali, Cosme Vodounou, AFRISTAT, juin 2013.

En toute logique, la proportion des nouveaux insérés dans l'emploi baisse selon l'âge. A titre d'illustration, en 2010, chez les 15-19 ans, 19,6% sont des individus qui déclarent exercer leur premier emploi depuis 3 ans au plus. Cette proportion passe à 11,5% chez les 20 – 24 ans, et continue sa baisse continue à 6,4% chez les 25 – 39 ans pour finir à 0,6% chez les 60 ans et plus. Cette tendance baissière de l'insertion au premier emploi est symptomatique du phénomène largement connu en économie selon lequel, plus le séjour sans emploi dure, moins l'individu a une chance de trouver un emploi. D'où l'intérêt dès la sortie du système scolaire de trouver au plus vite un emploi.

A l'image de ce qui a été avancé sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus ; la proportion des nouveaux recrutés ne cesse de reculer au fil du temps chez les jeunes de 15 – 19 ans, mais aussi chez ceux de 20-24 ans. Toutefois, le recul est d'une relative grande ampleur chez les jeunes que chez les adultes et les personnes âgées.

En effet, la part des nouvellement insérés à l'emploi a chuté de 35,6% chez les jeunes de 15 -24 ans en 2004 à 16% en 2010 ; alors que chez les 25 ans et plus, le recul équivalent s'est fait de 6,1% en 2004 à 3,9% en 2010.

Cette baisse au fil du temps de la propension à l'insertion, qui est particulièrement notable chez les jeunes, est encore plus drastique chez les hommes que les femmes. Ainsi, si pour les jeunes hommes de 15-24 ans la proportion de ceux qui exercent leur premier emploi depuis trois ans au plus est passée de 31,8% en 2004 à 10,5% en 2010, soit avec un recul de 21,3 points de pourcentage ; pour les femmes de la même classe d'âge, la proportion équivalente a reculé de 17,5 points de pourcentage de 39,8% à 22,4% entre 2004 et 2010.

En fait, la baisse de la proportion des nouveaux recrutés chez les jeunes en six années est en réalité synonyme de baisse de nouveaux emplois tenus par les jeunes dans l'absolue. En effet, après s'être stabilisé autour de 220 000 en 2004 et 2007 (plus exactement 228 000 en 2004 et 222 000 en 2007) le nombre de jeunes de 15 -24 ans nouvellement recrutés a sensiblement régressé à 189 000 en 2010. Sur la même période, l'emploi total a crû : de 2 713 000 en 2004 à 4 539 000 en 2007 puis à 4 564 000 en 2010.

Ce résultat vient donc confirmer (dans le cas malien) l'observation de la Banque Mondiale selon laquelle une embellie sur le marché du travail ne se traduit pas nécessairement par plus d'embauche des jeunes.

IV. Principaux résultats des différents modèles

4.1 Le modèle sur les individus de 15-64 ans

Cette estimation (cf. annexes 3.1 et 3.2) a été réalisée sur chacune des trois éditions de l'enquête emploi au Mali (2004, 2007 et 2010), mais avec les mêmes variables explicatives. Toutefois, les observations de l'année 2004 n'ont pas permis d'obtenir une estimation convergente, ainsi seuls les résultats des années 2007 et 2010 seront débattus pas la suite.

Impact de l'âge

Pour chacune des modalités suivantes : salarié, dirigeant d'entreprise, apprenti ou aide familial ; l'équation qui représente l'écart relatif des probabilités entre choisir l'une de ces modalités ou rester dans l'état de sous emploi, montre que les coefficients de la variable âge et celui du carré de l'âge sont globalement significatifs au seuil de 10% et respectivement positif et négatif. Ainsi, l'écart de probabilité en faveur de la tenue d'une catégorie socioprofessionnelle, par rapport au statut de sans emploi, augmente avec l'âge jusqu'à un seuil donné (âge optimum), puis diminue tout en restant positif jusqu'à un autre seuil (âge limite) au-delà duquel l'écart de probabilité devient négatif. A partir de ce second seuil, il est plus probable de voir l'individu sans en emploi que tenir la catégorie socioprofessionnelle analysée (effet de concavité de la variable âge).

Tableau 15 : Age optimum et âge limite pour l'écart de probabilité en faveur de la tenue d'une catégorie socioprofessionnelle par rapport au statut de sans emploi

	Salariés		Dirigeants		Apprenti, aide familial	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Age optimum	42,0	42,0	42,9	46,0	29,4	21,2
Age limite	84,3	83,9	85,7	92,0	58,7	42,4

Source : données EPAM 2007, 2010, ANPE/DOEF, calculs de l'auteur.

Il est à souligner sur le sujet que les âges critiques (âge optimal et âge limite) pour lesquels l'écart de probabilité en faveur de la tenue d'une catégorie socioprofessionnelle bien précise atteint son maximum, ou au-delà duquel il devient négatif, sont globalement stables entre 2007 et 2010.

Par ailleurs, l'âge optimal est d'un niveau comparable entre le salariat et la tenue d'un poste de dirigeant d'unité de production, soit 42 ans pour le salariat (que ce soit pour 2007 et 2010), et 43 ans en 2007 (respectivement 46 ans en 2010) pour les dirigeants d'unité de production. En revanche, pour l'emploi d'apprenti ou d'aide familial, l'âge optimal est de 29,4 ans en 2007 et 21,2 ans en 2010.

En 2007 et en 2010, la concavité de la variable âge qui traduit un effet de cycle de vie, est très perceptible au niveau des individus qui sont soit salariés, soit dirigeants, pas systématiques au niveau de ceux qui s'insèrent comme aides ou apprentis.

Cet effet de cycle de vie observé avec l'âge pour les individus de 15-64 ans n'est toutefois pas observé de façon systématique au niveau des individus de 15-24 ans n'ayant jamais travaillé auparavant. On constate plutôt une certaine convexité de l'âge au niveau des individus salariés et des aides et apprentis, mais elle est plutôt concave au niveau de ceux qui opèrent comme dirigeants. En outre, il est difficile d'interpréter de façon objectivement ici cette variable d'autant que tous les paramètres estimés ne sont significatifs ni au seuil de 1%, ni à 5%, ni à 10%.

Les valeurs observées pour le rapport des probabilités relatives (RRR) montrent qu'une année de plus augmente de 37% en 2007 et de 41% en 2010 la probabilité d'avoir un emploi de salarié plutôt que d'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs (cf. annexe 1.1). Pour les dirigeants, ces valeurs sont estimées respectivement à 32% et à 25%.

En ce qui concerne la tenue d'un poste d'apprenti ou d'aide familial, l'âge optimal est relativement faible, soit 27,2 ans pour l'estimation faite sur les données de 2007, et 26,3 ans pour les données de 2010. Ainsi, à caractéristiques égales, une personne âgée de 29,4 ans ou plus (selon les données de 2007) ou de 27,6 ans ou plus (selon les données de 2010), a moins d'écart de probabilité de la tenue d'un poste d'apprenti ou aide familial et le statut de sans emploi qu'un jeune. En clair, les jeunes se voient plus que les adultes tenir des postes d'apprenti ou d'aide familial.

Impact des études

L'analyse de l'impact des études a été faite en dichotomisant la variable relative au niveau d'instruction. La dichotomisation distingue les individus justifiant d'un niveau d'études supérieur ou égal au secondaire (1) de ceux qui ont niveau inférieur ou égal au cycle primaire.

On constate dans le modèle estimé pour les individus de 15-64 ans (cf. annexes 1.1 et 1.2) l'importance du niveau d'études sur le choix occupationnel. On constate ainsi que les individus de 15-64 ans ont nettement plus de chances d'être salariés lorsqu'ils ont un niveau d'études supérieur ou égal au secondaire que d'être non occupés, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce résultat est validé aussi bien en 2007 qu'en 2010, ce que témoignent les valeurs estimées des rapports des risques relatifs-RRR (respectivement 1,397 et 2,711). Au contraire, les individus de 15-64 ans justifiant d'un niveau d'études supérieur ou égal au secondaire ont seulement 13,7% de chances d'être dirigeants d'une unité de production et seulement 8,5% de chances d'être insérés comme aides ou apprentis par rapport à des individus non occupés. Autrement dit, un individu justifiant d'un niveau d'études inférieur ou égal au primaire a

98,6% de chances de moins qu'un individu justifiant d'un niveau d'études supérieur ou égal au secondaire d'être dirigeant d'une unité de production plutôt que d'être non occupés, toutes choses étant égales par ailleurs.

Plus les individus sont qualifiés, plus ils semblent être dotés pour occuper des postes de salariés. Par contre, pour les postes de dirigeants et de aides ou apprentis, cet effet est beaucoup moindre. Cet effet est également observé aussi bien en 2007 qu'en 2010. En 2010 toutefois on note un rapport de risque relatif (par rapport à la modalité de référence : non occupé) plus important d'être Aides ou apprentis (40,8%) que d'être dirigeants (26,4%) pour des individus justifiant d'un niveau d'études. Cette hiérarchie qui n'était pas observée en 2007 traduirait une restriction beaucoup moins forte ces dernières années d'être Aides et/ou apprentis que d'être dirigeant d'une unité de production.

Certes, le choix occupationnel relatif aux dirigeants est en réalité un conglomérat d'acteurs dont les profils sont certainement hétérogènes. Les résultats relatifs au statut de dirigeant peuvent traduire le manque d'adaptation de la formation (technique ou supérieure) de la population malienne à l'entrepreneuriat, ou conduire à penser que l'entrepreneuriat fût il sous forme de micro unité est une affaire de ceux qui n'ont généralement pas fait de longues études. Il semble aussi avoir une barrière à l'entrée à l'exercice d'un travail indépendant, pour les instruits. A ce sujet, il y a une autre analyse qui justifierait le non exercice d'un emploi surtout dans l'informel à titre de travailleur indépendant ou comme apprenti/ aide familial. Selon cette analyse, le secteur informel constituerait une trappe à précarité¹³, il est peu probable pour celui qui y exerce de migrer par la suite vers le formel, en l'occurrence le salariat formel.

L'examen des effets marginaux (cf. annexe 1.2) confirment les résultats ci-dessus. Ils montrent également qu'une bonne proportion d'individu justifiant de niveau d'études supérieur ou également au secondaire ne sont pas occupés (44% en 2007, 25,3% en 2010). Cette situation confirme la restriction de l'insertion sur le marché du travail. La qualification en termes de niveau d'étude accroît certes les chances d'avoir un emploi, mais cela n'est pas systématique.

L'impact du milieu de résidence

Par rapport au milieu de résidence, on constate d'après l'annexe aa, que les individus résidant dans les milieux ruraux ont en 2007, 65% de chances de moins que ceux des milieux urbains d'occuper un poste de salariés plutôt que d'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. En 2010, cette proportion est estimée à 57,8%. Par contre, toutes choses étant égales par ailleurs, les populations de ces milieux ruraux ont relativement plus de chances d'être dirigeant d'une unité de production (quelle que soit sa forme) et davantage de chances d'être Aides et/ou apprentis par rapport à des individus non occupés (choix occupationnel de référence). Cette tendance est systématique aussi bien en 2007 qu'en 2010.

Il ressort ainsi que dans le milieu urbain, l'écart de probabilité en faveur de la tenue d'un emploi salarié est nettement plus important que d'être sans emploi aussi bien en 2007 qu'en 2010. Autrement dit, les opportunités d'emplois salariés se trouvent essentiellement en milieu urbain. Au contraire, si les profils occupationnels de dirigeants et de aides et/ou apprentis sont également présents dans les milieux urbains, nos résultats montrent qu'ils sont dominants dans les milieux ruraux. C'est bien ce que témoignent les estimations des rapports des risques relatifs (RRR) pour ces deux catégories socioprofessionnelles par rapport à la modalité de référence (non occupé ou sans emploi). L'organisation du secteur des dirigeants ou des travailleurs indépendants, mais aussi du marché de l'emploi pour les actifs exerçant comme aides familiaux ou apprentis dans les milieux ruraux est un important challenge pour les autorités maliennes.

L'impact de l'héritage social

Relativement au statut de sans emploi, le fait d'avoir un père dirigeant d'unité de production (ou travailleur indépendant) semble avoir un impact systématique sur le choix occupationnel, quel qu'il soit. Toutefois, l'impact de

¹³ Analyse du marché du travail au Mali de 2004 à 2010 : principales tendances et perspectives dans le contexte d'un pays en crise. Siriki Coulibaly, document UNDP, AFRISTAT.

ce facteur sociologique sur les différentes catégories occupationnelles est très différencié. En effet, les rapports de risque relatifs (RRR) tout comme les effets marginaux (cf. annexes aa et ab) sont les plus importants lorsque l'individu choisit le profil de dirigeant ou de aides/apprentis. Autrement dit, la propension à opter pour le profil de dirigeant d'une unité de production ou de aides/apprentis est d'autant plus grande (relativement au statut de non occupé) que les pères des individus enquêtés étaient eux même dirigeants d'unité de production.

Globalement, l'examen des paramètres estimés montre que l'exercice par l'individu d'un emploi à titre de dirigeant d'unité de production découlerait d'un héritage social, ou d'un apprentissage dit d' « informel », qui avantagerait un enfant d'un dirigeant d'unité de production à tenir le même statut que son père. Et cet effet est nettement plus important pour les dirigeants que pour les aides/apprentis.

Quant le père a exercé dans l'agriculture, les paramètres estimés pour les salariés, ne permettent pas de se prononcer rigoureusement comparativement aux individus non occupés. Ces paramètres ne sont significatifs ni au seuil de 1%, de 5% et de 10% aussi bien en 2007 qu'en 2010. Au contraire, ces paramètres sont significatifs au seuil de 1% aussi bien en 2007 qu'en 2010 pour les profils correspondant aux dirigeants et aux aides/apprentis. Quand le père de l'individu opérait dans le secteur des activités de l'agriculture, relativement à des individus non occupés, on constate que les individus enquêtés ont au moins 96% de chances d'être eux même dirigeants (certainement d'une unité de production agricole) et encore plus de chances d'être aides/apprentis.

Toutefois, comparé à la situation de sans emploi, il semble plus probable de voir un individu travailler comme aide familial / apprenti que comme dirigeant d'unité de production, ou salarié quand son père travaille dans l'agriculture. Ce résultat renvoie à une forme d'apprentissage qui semble présider à l'orientation pour ce profil d'occupation.

L'impact du sexe

L'analyse des résultats obtenus par le modèle pour les individus de 15-64 ans par rapport au sexe met en évidence la discrimination dont sont victimes les femmes sur le marché du travail. Il ressort des résultats de l'annexe aa qu'une femme a au moins 80% de chances de moins qu'un homme d'occuper un emploi de salariés plutôt que d'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. Au niveau des dirigeants, ce rapport est estimé en moyenne à 71% contre 37% au niveau des aides familiaux/apprentis. Autrement dit, elles auraient 19,9% de chances d'occuper un poste de salariés, 39,3% de chances d'être dirigeant d'une unité de production et 80% de chances d'être aide/apprentis par rapport aux hommes. Leurs faibles niveaux de dotations en capital humain expliquent au moins en partie leur faible propension à être salariés. Si ce critère ne joue fondamentalement lorsqu'elles choisissent le profil occupationnel d'indépendant, elles semblent faire face à d'autres contraintes qui limitent leur épanouissement dans ce profil occupationnel (accès à l'information sur les créneaux porteurs, les opportunités à saisir, compétence managérial, impacts possibles des pesanteurs ethnosociologiques du rôle de la femme dans l'entrepreneuriat, etc.). Par contre, elles sont relativement nombreuses comme aides familiales ou apprentis ou profils assimilés.

Si l'analyse des effets marginaux confirme ces résultats, ils montrent aussi qu'une bonne partie des femmes restent sans occupation (18% en 2007, 39% en 2010). Ils montrent également une propension beaucoup plus faible des femmes à s'engager dans l'entrepreneuriat (-18% en 2007, -30% en 2010).

4.2 Le modèle par rapport aux jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont jamais travaillé auparavant, quel que soit leur milieu de résidence

Dans cette partie, l'estimation est faite sur la population des jeunes de 15 à 24 ans. En la restreignant à ceux qui n'ont jamais travaillé auparavant, l'analyse révèle sous quelle forme la première insertion se fait généralement (cf. annexes 3.3 et 3.4). Ce qui cadre encore plus à l'idée de l'arbitrage entre exercer un emploi sous une catégorie socio professionnelle bien précise ou rester sans emploi.

Impact de la fréquentation scolaire et de l'emploi

Il ressort de l'analyse qu'un jeune qui poursuit encore son cursus scolaire, toutes choses étant égales par ailleurs, a environ 93% (98% en 2007, 93% en 2010) de chances de moins qu'un individu qui ne va plus à l'école d'occuper le

poste de salarié plutôt qu'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. Au niveau du profil de travailleur indépendant (dirigeant), cette probabilité est estimée à 95% en 2007 et à 86% en 2010. Au niveau des aides/apprentis, cette probabilité est estimée respectivement à 72% et à 64%.

On remarque en outre, quelle que soit l'année considérée, le fait que tout individu de 15-24 ans n'ayant jamais travaillé auparavant soit toujours en cours de scolarité, affecte ses chances d'être salarié (2,6% en 2007, 6,8% en 2010), d'être dirigeant d'une unité de production (4,7% en 2007, 13,6% en 2010). Par contre, ces jeunes ont relativement plus de chances d'être aides ou apprentis ou toute autre profil occupationnel assimilé (27,7% en 2007, 35,9% en 2010). Le fait d'aller à l'école semble beaucoup moins contraignant pour ce dernier profil occupationnel que pour les autres (salariés, dirigeants).

Par ailleurs, l'examen des effets marginaux confirme ces résultats en mettant en évidence un effet négatif du fait d'être en cours de scolarisation sur la probabilité d'être actif occupé (quel que soit le profil occupationnel donné). Par contre, on constate qu'une bonne part des jeunes en cours de scolarité est effectivement non occupée, ce que témoigne l'effet marginal de 51,6% en 2007 et de 36,6% en 2010 pour cette variable.

L'impact du niveau d'instruction

Les données de l'annexe ba montrent que les paramètres estimés pour tous les profils occupationnels ne sont pas tous toujours significatifs. En effet, ils ne sont significatifs au seuil de 1% que pour les profils de dirigeants et d'aides/apprentis. On ne peut donc pas raisonnablement tirer de conclusions pertinentes par rapport aux jeunes salariés relativement au fait qu'ils ont dépassé ou pas un niveau d'études supérieur par rapport à des jeunes sans emploi dans la même situation.

Chez tous ceux qui n'ont jamais travaillé auparavant, avec un rapport de risque relatif estimé à 22,6% pour les jeunes dirigeants en 2007, on peut conclure qu'un individu de 15-24 ans ayant entrepris des études secondaires ou supérieur a environ 77% de chances de moins qu'un individu n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaire, d'être dirigeant d'une unité de production (quelle qu'elle soit) plutôt que d'être non occupé, toutes choses étant égales par ailleurs. En 2010, cette probabilité est estimée à environ 60%. Au niveau des aides et apprentis, ces probabilités sont estimées respectivement à 84% et à 43% pour 2007 et 2010.

Ces résultats sont confirmés par l'examen des effets marginaux. En effet, les effets marginaux du niveau d'instruction supérieur ou égal au secondaire sur la probabilité d'être dirigeant ou aide familial sont négatifs (significatifs au seuil de 10%). Ainsi, les jeunes maliens les plus instruits auraient une propension plus faible à créer leur propre emploi ou à commencer comme aide familial et/ou apprentis.

Une étude¹⁴ réalisée au Maroc fait aussi état de cette frilosité des jeunes en matière d'entrepreneuriat dans ce pays, où la tranche d'âge des 25 – 35 ans est légèrement plus sensible à l'entrepreneuriat. Cette étude marocaine évoque (après les facilités de financement et l'aide à l'implantation des projets) l'assistance et l'accompagnement des entrepreneurs comme une mesure pour aider les entrepreneurs à réussir les phases de démarrage et de développement. Il y a aussi pour les entrepreneurs leur manque de connaissance en matière de gestion et de management.

Une autre étude réalisée par la Banque Mondiale¹⁵, et qui porte sur plusieurs pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, ...) corrobore nos résultats sur la faible propension des jeunes à travailler à leur propre compte. Cette étude est même arrivée à la conclusion que le développement des unités de production au sein des ménages n'est pas la solution appropriée au problème de l'emploi des jeunes. Pour étayer cette thèse, l'étude rappelle le besoin de constituer un capital (par les propres moyens du ménage) avant la création de l'unité de production. A cela s'ajoute l'initiative pour la création d'unité de production informelle comme une

¹⁴ Voir L'économiste.com (<http://www.leconomiste.com>) édition du 21/06/2011, numéro d'édition : 3556.

¹⁵ Household Enterprises in Sub-Saharan Africa, Why they matter for growth, jobs, and livelihoods: Louise Fox, Thomas Pave Sohnesen, Policy Research Working Paper, The World Bank.

stratégie pour faire augmenter le revenu du ménage. Une telle logique reviendrait donc beaucoup plus aux chefs de ménages qu'aux plus jeunes.

L'impact du sexe sur le profil occupationnel

A ce niveau également, la discrimination sexospécifique dans l'emploi est manifeste en faveur des hommes. En effet, on constate que toutes choses étant égales par ailleurs, une jeune femme de 15-24 ans n'ayant jamais travaillé auparavant, a environ 62% moins de chances qu'un jeune homme du même âge à occuper un emploi de salarié plutôt que d'être sans emploi en 2007. En 2010, cette probabilité est estimée à environ 85%. Au niveau des aides et apprentis, ces chiffres sont estimés pour les années 2007 et 2010, respectivement à 56% et 79%.

Impact de l'héritage social

Le fait d'avoir un père dirigeant d'unité de production influe sur le choix occupationnel des jeunes, surtout en 2010. Ainsi, si son père est un dirigeant d'unité de production; selon les données de 2010, le jeune se voit lui-même davantage aide ou apprenti que sans emploi. Mais l'écart de probabilité (par rapport à l'état de sans emploi) est encore plus important avec l'exercice d'un emploi en qualité de dirigeant de son unité de production. L'effet marginal du statut de travailleur indépendant du père semble agir positivement sur le choix occupationnel des jeunes surtout quand ils veulent être dirigeants (9%) ou aides/apprentis (8%).

Quand le père opérait dans le secteur des activités liées à l'agriculture, on se rend compte que le seul choix occupationnel dont les paramètres sont significatifs au seuil de 10% est observé pour l'exercice d'un poste d'aide/apprenti. On constate que lorsque le père était travailleur dans le secteur agricole, les jeunes s'orientaient dans 27% des cas vers des emplois d'aides et/ou d'apprentis plutôt que d'être sans emploi en 2007. En 2010, ce chiffre est estimé à 69,7%. L'examen des effets marginaux montre bien cette incidence positive du secteur d'activité du père sur la tenue par le jeune d'un poste d'aide et/ou d'apprentis. Par contre cette incidence est négative sur le poste de salarié

Impact du milieu de résidence et des opportunités d'emploi

Le milieu de résidence est significatif au seuil de 1% pour les profils occupationnels de dirigeants et d'aides/apprentis aussi bien en 2007 qu'en 2010 et seulement pour les salariés en 2007. On constate en outre qu'en 2007, toutes choses étant égales par ailleurs, les jeunes des milieux ruraux ont 75,6% moins de chances d'occuper un poste de salarié plutôt que d'être non occupés par rapport à ceux des milieux urbains. L'examen des effets marginaux confirme ce résultat. Il signifie que par rapport à son homologue vivant en milieu rural, le jeune citadin a plus de chance d'exercer un emploi salarial que d'être sans emploi. Ce résultat, conforme à ce qui a été observé sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, rappelle l'existence de deux marchés du travail différents, celui du milieu rural et celui du milieu urbain où les opportunités d'emploi salarial sont plus fréquentes. Mais il souligne aussi l'effort à réaliser pour promouvoir l'emploi salarial en milieu rural à travers le soutien aux activités à fort potentiel comme l'agri business ou les mines.

Concernant les aides, on constate aussi bien en 2007 qu'en 2010, qu'ils sont surreprésentés relativement aux non occupés dans les milieux ruraux par rapport aux milieux urbains. La même tendance est observée chez les dirigeants mais à un degré moindre. Ces résultats confirment ce qui a été constaté au niveau de l'analyse descriptive avec une présence très marquée des aides dans les milieux ruraux où se développent la grande majorité des activités du secteur de l'agriculture.

4.3 Le modèle par rapport aux jeunes de 15-24 ans n'ayant jamais travaillé auparavant et résidant dans les milieux urbains

Après une analyse globale de la situation occupationnelle des jeunes dans l'emploi, se focaliser sur le milieu urbain peut être intéressant dans la mesure où le marché du travail y est censé être plus développé, plus monétarisé et les opportunités d'emploi plus importantes.

En clair, le modèle précédent d'estimation de la participation des jeunes au travail est gardé mais restreint au milieu urbain. Quelques changements sont cependant apportés au niveau de la liste des variables explicatives. Les variables « milieu de résidence » et le fait que le père exerce dans le secteur agricole ont été naturellement exclus, l'activité agricole ayant un faible poids en milieu urbain, alors que le milieu de résidence qui oppose le milieu urbain du rural n'a plus de raison d'apparaître dans le modèle.

L'estimation a été faite sur les trois éditions de l'enquête emploi du Mali. Toutefois, seuls les résultats de 2007 et de 2010 ont été analysés (cf. annexes 3.5 et 3.6).

Manifestement, les paramètres estimés aussi bien en 2007 qu'en 2010 pour les salariés relativement à leur niveau d'instruction ne sont pas significatifs au seuil de 10% du fait d'une sous représentation statistique de l'effectif des jeunes de 15-24 ans salariés (moins de 40 observations) parmi ceux n'ayant jamais travaillé auparavant et résidant en milieu urbain. Ce n'est pas le cas pour les autres profils occupationnels, notamment les dirigeants et les aides/apprentis. On remarque en effet en 2007 qu'un individu de 15-24 ans résidant en milieu urbain (n'ayant jamais travaillé auparavant) justifiant d'un niveau d'études supérieur ou égal au secondaire a environ 79% de chances de moins qu'un individu ayant un niveau d'études au plus égal au primaire de travailler comme dirigeant (toutes choses étant égales par ailleurs) plutôt que d'être non occupé. La propension équivalente est de 86% au pour l'emploi d'aides familiales pour la même année.

En 2010, ces estimations passent respectivement à 86% et 54%. Autrement dit, plus les individus sont instruits, moins ils ont tendance à vouloir occuper des postes de dirigeants ou d'aides. Cette conclusion est confirmée par l'estimation des effets marginaux du niveau d'instruction sur la probabilité d'être dirigeants ou aides aussi bien en 2007 qu'en 2010. Ils aspirent probablement à mieux ou refusent ces profils occupationnels en connaissance des nombreuses contraintes (économiques, institutionnelles, juridiques, etc.) auxquelles ces profils sont confrontés dans l'exercice de leurs activités. Éventuellement, ils refusent la perspective d'un important déclassement en acceptant des métiers moins valorisant d'aides, d'apprentis ou de tout profil assimilé.

Qu'en est-il de la situation des jeunes conjuguant emploi et en études ? On constate et de façon systématique, aussi bien en 2007 qu'en 2010, un effet marginal négatif de leur statut de scolarisation sur la probabilité d'occuper un profil socioprofessionnel donné, quel qu'il soit. Cet effet marginal négatif qui le plus significatif pour les dirigeants est d'au moins 11% en 2007 et d'au moins 7% en 2010. Autrement dit, dans les milieux urbains, par exemple en 2010, un individu de 15-24 ans n'ayant jamais travaillé auparavant, en cours de scolarité, a environ 90% de chances de moins qu'un individus de même âge ayant achevé ses études d'être salariés plutôt que d'être non occupé, toutes choses étant égales par ailleurs.

L'analyse suivant le sexe n'est significatif pour les deux années d'enquêtes que pour le statut de salarié. On remarque qu'en 2007, une femme a environ 50% de chances de moins qu'un homme d'occuper un emploi de salarié plutôt que d'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. En 2010, cette probabilité est estimée à 63%.

Pour les années 2007 et 2010, l'impact du statut de travailleur indépendant ou non du père semble jouer au niveau des travailleurs indépendants (dirigeants). En effet, on constate qu'un individu de 15-24 ans résidant en milieu urbain et n'ayant jamais travaillé auparavant dont le père est/était travailleur indépendant, a environ 87% de chances d'être dirigeant d'une unité de production plutôt qu'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. En 2007, le paramètre estimé est significatif uniquement pour les aides. En effet, En effet, on constate qu'un individu de 15-24 ans résidant en milieu urbain et n'ayant jamais travaillé auparavant dont le père est/était travailleur indépendant, a environ 71% de chances d'être aide familial/apprenti plutôt qu'être sans emploi, toutes choses étant égales par ailleurs. Ces résultats témoignent de l'importance au niveau des jeunes de l'héritage professionnel et des perspectives de le relayer au moment de leur insertion sur le marché du travail. Cette situation traduit dans une certaine mesure la restriction du marché du travail malien, surtout pour les jeunes des milieux urbains et leurs difficultés d'accéder à des emplois plus rémunérateurs du type salarial.

Ce résultat peut aussi traduire de façon implicite, la difficulté des jeunes à entreprendre. En effet, au-delà de la compétence requise en termes de management, ou la connaissance de l'activité à entreprendre, il y a aussi l'accès au

financement ; les jeunes n'ont pas encore le capital confiance que les adultes ont déjà développé auprès des organismes de soutien financiers comme il est constaté ailleurs¹⁶.

V. Conclusion

La présente analyse révèle que le cas malien ne fait pas une exception aux constats faits sur la problématique de l'emploi des jeunes. En effet, comme des études faites sur d'autres économies l'ont montré, il est aussi constaté chez les jeunes maliens l'ampleur du phénomène NINI (ni dans l'emploi, ni dans le système éducatif), l'importance du taux de chômage, la faiblesse relative du taux d'emploi, mais aussi la mauvaise qualité de l'emploi comparée à celui des adultes, et enfin la faiblesse relative de la dynamique de la création d'emploi au profit des jeunes. Ces faits se mettent en évidence en dépit d'une amélioration de leur niveau d'instruction, qui les rend a priori de plus en plus concurrentiels.

L'analyse montre par ailleurs clairement l'impact d'un niveau d'instruction élevé sur la qualité de l'insertion. La propension à occuper un emploi salarial est d'autant plus grande que les individus justifient d'un niveau d'instruction supérieur ou égal au secondaire. C'est un fait constaté sur l'ensemble de la population active, sans distinction selon l'âge. Les jeunes avec les plus faibles niveaux d'instruction se retrouvent en majorité dans les emplois d'aides ou des emplois ayant des profils assimilés. En outre, la perspective pour les jeunes d'occuper un emploi décent va de pair avec l'achèvement de leur cursus scolaire.

En outre, lorsqu'ils sont sur-qualifiés, les jeunes ont une propension plus importante à préférer ne pas travailler (être sans emploi) que d'occuper des emplois de dirigeants ou d'aides/apprentis. La perception de l'emploi salarial comme le débouché naturel à l'issue de longues études constitue donc un frein à l'entrepreneuriat des jeunes, tout comme l'existence d'une barrière à l'entrée à l'exercice d'une activité dont la rentabilité est incertaine ou faible.

Cette perception est de nature à faire accentuer l'importance de l'inactivité / chômage des jeunes sur-qualifiés surtout dans les milieux urbains. Ce qui causera à terme un problème social si aucune solution adaptée n'est pas trouvée.

La tenue d'un poste de dirigeant d'unité de production dès le premier emploi relève d'autres facteurs comme un savoir faire technique et pratique, la fibre pour l'entrepreneuriat, ou le goût du risque transmis par un père dirigeant d'unité de production, ou encore la passion pour une activité héritée par exemple d'un père travaillant dans le secteur agricole. De ce fait, l'analyse mérite d'être approfondie pour savoir s'il y a des prédispositions à l'entrepreneuriat que les jeunes peuvent avoir.

Tout ceci rappelle combien les efforts sur l'employabilité des jeunes doivent être soutenus et multiformes ; par un développement de compétences, qui selon une nouvelle vision, doit se faire dès la scolarité ; ou en encadrant les jeunes promoteurs dans le développement de leur projet. Ces efforts doivent être intensifiés afin de profiter à beaucoup plus de jeunes, et en partenariat avec les entreprises. Des mesures incitatives doivent d'ailleurs être prises pour encourager les employeurs à recruter les jeunes, à leur donner une occasion de se faire une première expérience, ou à accompagner ceux qui ont décidé de monter leur propre entreprise.

Mais au-delà de l'employabilité des jeunes, il y a la question de la capacité de l'économie malienne à créer un nombre conséquent d'emploi pour que cela puisse profiter aux jeunes. L'Etat doit prendre des engagements fermes pour le développement du secteur productif, comme il est décrit dans le CSCRP 2012 – 2017, (notamment en créant un bon climat des affaires, en développant la micro finance, en engageant les réformes nécessaires sur l'accès à la propriété, en améliorant le cadre macroéconomique, en investissant dans les infrastructures), ou pour la mise en œuvre des programmes de développement rural, de développement des projets à haute intensité de main d'œuvre.

¹⁶ A ce sujet, l'étude de l'OIT intitulée « L'emploi des jeunes en Europe Orientale » affirme que les jeunes ont généralement moins de compétences et d'expérience en gestion des affaires ainsi qu'un accès limité au crédit, aux réseaux d'entreprises et aux sources d'informations que les personnes plus âgées. Les banques et les institutions financières les considèrent comme un groupe à haut risque parce qu'ils manquent de garanties et d'expérience des affaires.

Bibliographie

1. Analyse du marché du travail au Mali de 2004 à 2010 : principales tendances et perspectives dans le contexte d'un pays en crise. Siriki Coulibaly, document UNDP, AFRISTAT
2. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007 – 2011, République du Mali, 20 décembre 2006
3. Household Enterprises in Sub-Saharan Africa, Why they matter for growth, jobs, and livelihoods : Louise Fox, Thomas Pave Sohnesen, Policy Research Working Paper, The World Bank.
4. L'emploi des jeunes en Europe Orientale : La crise dans la crise, Organisation Internationale du Travail, Genève, 15 Juin 2011
5. « L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies », Liliane BONNAL, Ludovic FLEURY et Marie-Béatrice ROCHARD. Economie et Statistique 1999 – 3, N°323
6. Les effets d'entraînement des filières agricoles sur l'emploi et les revenus au Mali, Cosme Vodounou, AFRISTAT
7. « Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : des trajectoires hétérogènes ». Stéfan Lollivier, Economie et Statistique n°334, 2000- 4
8. « Youth Employment Programs, An evaluation of World Bank and IFC Support », Independant Evaluation Group, World Bank, Septembre 2012